PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Dix-septième année. - N° 6.056

ABONNEMENTS:

	UN AN	TROIS MOIS	SIX MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE: 2-17 & 2-18

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX: Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1925

LA FRANCE PAYERA

Caillaux à Washington est soumis au régime de la douche écossaise

Les négociations franco-américaines se poursuivent actuellement à Washington. Caillaux subit tour à tour assauts de politesse et assauts de menaces à peine voilées. La douche écossaise est entrée dans les mœurs yankees. Jusqu'ici, cependant, aucun engagement sérieux ne s'est produit. Nos experts-politiciens qui veulent se donner des airs américains pour faire croire à leurs lecteurs qu'ils sont très « businessmen », prononcent des phrases brèves, impératives puisqu'ils sont dans le pays du *Times is money*.

« L'affaire se présente très commercialement » dit l'un. « Politesse d'affaires » dit l'autre : « Le plus triste homme du Nouveau-Monde a failli sourire » affirme le *Matin*.

Cette mise en scène amuse peut-être la galerie... Elle a raison d'en rire avant d'en connaître le prix !

Pour nous en donner une idée, voici ce que Caillaux propose :

« Payement d'une annuité de 90 millions de dollars réduites à 25 millions de dollars pour la première année, 30 millions de dollars pour la seconde et augmentant progressivement jusqu'à 90 millions de dollars après 1930 ».

Remarquons que ces versements sont exclusivement réservés au remboursement de notre dette à l'Amérique. Nous devrons plus tard nous arranger sur des bases similaires avec les Anglais.

Or, l'envoyé spécial de l'*Information*, M. Gerville-Reache, nous informe par câblogramme que « suivant les journaux américains, il paraît probable que le cabinet déclarera la proposition française inacceptable !

Inacceptable ? Alors ?

Alors ? attendons philosophiquement, comme Lucien Romier, qui trouve que l'affaire ne se présente ni bien ni mal, mais comme dans toute négociation commence avec force courtoisies et des demandes exagérées.

Lucien Romier laisse cependant percer un peu de son inquiétude, quand il réfléchit à la manière dont s'effectueront nos payements.

En or ? La France ne peut pas exporter d'or puisqu'elle n'en produit pas.

En marchandises ? L'Amérique protectionniste autorisera-t-elle une aussi colossale importation de marchandises françaises ?

Non, vraisemblablement. Il nous faudra nous libérer de nos engagements par d'autres moyens. Lesquels ? Quand on est fort, on parvient toujours à faire payer ses débiteurs. La Patrie, s'il le faut, s'en ira en lambeaux.

Craignons que pour ne pas avoir su ni voulu conserver la victoire des combattants, le parlementarisme incaapble, force aujourd'hui son digne représentant Caillaux, à sacrifier à Washington, au cours d'un banquet généreux et au milieu d'une courtoisie « commerciale », notre indépendance nationale. A. L.

× ××

Washington, 25 septembre. — Ce matin, se tient à Washington, un conseil de cabinet convoqué par le président Coolidge. Les propositions françaises y doivent être examinées avec la plus minutieuse attention. On y élaborera la réponse qui doit être faite aux propositions de M. Caillaux.

A la suite du conseil de cabinet aura lieu à onze heures la séance pleinière des commissions française et américaine. Le secrétaire du trésorier, M. Mellon, muni des instructions autorisées décidées au conseil des ministres, y apportera la réponse de l'Amérique aux propositions de M. Caillaux.

Dans l'assemblée, on paraît assez optimiste du côté américain. Sans doute on estime que sous leur forme actuelle les propositions françaises sont inacceptables. Cependant, on n'a pas l'impression que l'on va s'engager dans une impasse. On va encore discuter, réajuster des points de vue différents. Il y aura bien de ci-de-là, ce que certains journaux américains appellent du marchandage, mais la nature cordiale des discours échangés hier matin ainsi que l'atmosphère morale de la conférence font bien augurer du résultat.

Les gros intérêts financiers et commerciaux américains, paraissent bien disposés et s'attendent à ce que les négociations aboutissent. Ils le désirent même d'autant plus que les milieux industriels en particulieu comptent sur une intention en faveur de leur exportations et que leurs desseins seront favorisés par le règlement de la dette actuellement en discussion.

C'est ainsi que le *Journal Of Commerce*, de New-York, soutient que la prospérité commerciale de l'Amérique dépend finalement de la restauration de la situation économique en Europe. Il en conclut que l'on doit se montrer accommodant dans la question du règlement des dettes de guerre.

Le gouvernement allemand répond d'une manière affirmative sur la question du pacte de sécurité

Paris, 25 septembre. — On n'avait pas encore reçu au début de cet après-midi le texte de la réponse du gouvernement allemand à l'invitation de participer à une conférence des ministres des Affaires Etrangères, sur la question du pacte de sécurité, mais on sait de façon certaine que cette réponse est affirmative. La démarche officielle de M. Von Hoesch apportant l'acceptation de son gouvernement est imminente.

On peut considérer comme certain que la conférence siègera à Locarno et s'ouvrira le 5 octobre.

DES OUVRIERS DE VERSAILLES DECRETENT LA GREVE PERLEE

Versailles, 25 septembre. — Sur le refus d'une augmentation de salaire, un certain nombre d'ouvriers, employés à l'électrification de la voie ferrée à la gare de Saint-Cloud, ont décrété la grève perlée. L'entrepreneur, prévenu, dut faire appel à la police pour que le chantier soit évacué.

EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
Le programme du concours de musique de Vichy.

EN PAGE 3 :
La correctionnelle de Moulins.
La grande journée sportive de demain au Pré-Fleuri.
Le conseil municipal de Nevers.

EN PAGE 4 :
Les marchés de la région.

PROPOS DU JOUR

La Leçon du Million

Que voilà bien l'ironie des événements. C'est hier que les grévistes des banques ont réintégré leurs boxes et leurs guichets, sans un maravédis à ajouter à leur modeste budget, les lèvres sans sourire, penauds comme des renards — sans jeu de mots — à qui des poules peu sentimentales auraient joué de vilains tours.

Et voilà qu'aujourd'hui ils peuvent savourer une revanche, purement morale il est vrai, et ceux qu'en leur patois irrévérencieux et inélégant ils dénomment « ventres dorés », encaisser une assez opportune leçon.

Tout cela grâce à un de leurs copains ou presque, de travail et sans doute d'infortune : le jeune employé de la Trésorerie générale — Nivernais d'aventure, qui aurait pu aussi bien être né Basque ou Picard — qui a si prestement subtilisé à la barbe de son directeur confiant, des chiffons de papier à qui leur destin privilégié donne arbitrairement une valeur d'ailleurs instable.

L'opération était coquette, il s'agissait d'un million.

Ainsi est démontré urbi et orbi, au lendemain même du conflit, que l'honnêteté des grévistes de la banque n'est tout de même pas sans mérite.

Or, si à tout travail, salaire, à toute honnêteté, encouragement. Comme quoi les magnats de la finance ont pu penser, en lisant les exploits de l'indélicat jouvenceau que la fin de non-recevoir absolue qu'ils ont opposée aux demandes de leurs subordonnés, peut paraître à beaucoup discutable.

Gageons que l'excellent directeur de la Trésorerie générale de Nevers se serait bien passé de la publicité faite autour de son établissement, et qu'à l'heure qu'il est, il allongerait volontiers la paye de ses employés s'il pensait que ce geste pût lui éviter à tout jamais la tête qu'il a dû faire quand il s'est aperçu que sa caisse était refaite, ainsi que les autres suites désagréables de cet événement malencontreux.

Sans doute, tous ces employés sont honnêtes de fond et leurs intentions pures comme l'eau du torrent. Les jeunes sortent frais émoulus des écoles, les plus convaincantes leçons de morales et de catéchisme résonnent encore à leurs oreilles ; la famille leur a prodigué mille exhortations et le père a menacé de se suicider si sa progéniture tournait mal ! Assurément !

Tout de même, voilà des hommes, de tout jeunes gens parfois, dont le salaire n'a rien d'éblouissant, qui manipulent sans cesse d'énormes fonds publics ou privés.

Il y a de quoi supprimer de la gêne ou s'offrir des torrents de plaisir !... de quoi chavirer des consciences mêmes affermies. L'occasion est constante, et au fond l'opération est-elle si compliquée ! Deux signatures... une date...

Il est vrai que celui-ci fut pris ! Avouons entre nous, que ce ne fut qu'un accident : les contrôles ne sont pas tellement rigoureux, ni les frontières tellement éloignées et pas du tout infranchissables.

Un peu plus de veine, des complices débrouillards à son image et André Leclerc empochait tout le magot. Et qui dit qu'après avoir fait le mort en quelque Suisse hospitalière, il n'eût pu reparaître d'ici quelques lustres, en notre doux pays de France, habillé d'un état-civil tout neuf, peut-être même sans cela et nanti de son million qui aurait fait des petits.

Et comme l'argent mène à tout, à condition d'en sortir, notre clairvoyant suffrage universel en eût pu faire un de ses plus populaires élus..., voire même étant donné ses aptitudes incontestables, un déluré ministre des Finances.

La République est si bonne fille et les électeurs si oublieux.

Le Cartel des gauches nous a bien ménagé quelques spectacles tout aussi ahuris sants...

RC

Le ministre de l'Instruction Publique s'explique au sujet de l'attitude d'un instituteur

Paris, 25 septembre. — Le ministère de l'Instruction Publique communique la note suivante :

« Le 14 septembre, dans un journal communiste, M. Joseph dit Virgile Barel, instituteur public à Menton, en guise de protestation contre une circulaire de M. de Monzie, ministre de l'Istruction Publique, engagea ses collègues à s'associer à tout mouvement de grève dirigé contre la guerre du Maroc.

« Bien qu'une telle menace en période de vacances scolaires ne constitue pas un geste ostentatoire, le ministre a décidé de faire poursuivre M. Barel devant le conseil départemental des Alpes Maritimes, car si les fonctionanires, quels qu'ils soient, prétendaient imposer leur opinion sur les événements du jour, à la faveur d'une grève c'en serait fait du régime représentaitf de notre système constitutionnel.

« Si le ministre ne propose pas la révocation de M. Barel, c'est en raison des services de guerre de cet instituteur. Il a estimé devoir requérir la peine de la censure avec insertion au *Bulletin Officiel*, qui constitue la sanction la plus grave qui puisse frapper un instituteur avant sa radiation des cadres ».

La commission consultative a fixé ce matin le prix du quintal de farine à 166 francs

Paris, 25 septembre. — La commission consultative départementale des blés et farines a fixé ce matin à 166 francs au lieu de 167 le prix du quintal de farine. Cette diminution n'a aucune répercussion sur le prix du pain.

A la Société des Nations on continue à échanger des points de vue

Genève, 25 septembre. — L'assemblée de la Société des Nations a tenu ce matin une séance publique. Elle a été consacrée à l'arbitrage, à la sécurité et à la réduction des armements. La première et la troisième commissions qui s'occupent de ces questions ont présenté chacune leur rapport et un projet de résolution commun.

La parole a été donnée à M. Rolin, rapporteur de la première commission. Au nom de cette dernière, l'orateur a proposé à l'assemblée le vote de trois résolutions.

Dans la première, l'assemblée exprime le désir qu'après le dépôt des Conventions au traité au bureau de la Société des Nations, le Conseil fasse à la septième assemblée de la Société des Nations un rapport sur les progrès qui auront été effectués au cours de l'année qui s'écoulera d'ici la convocation de cette Assemblée.

Dans le deuxième projet de résolution, l'assemblée prie le Conseil de soumettre à un examen approfondi toutes les suggestions qui seront présentées en vue d'arriver à un règlement des différents internationaux par l'arbitrage.

Enfin, dans le troisième projet de résolution, l'assemblée attire l'attention des Etats, membres de la S. D. N., sur les avantages que la sécurité offre pour la paix du monde et sur les bienfaits qui découlent de la conclusion de convention particulière d'arbitrage.

M. Benès, rapporteur de la 3e commission a pris ensuite la parole. Il a constaté tout d'abord qu'en comparaison des années précédentes, de grands progrès ont été réalisés pa la troisième commission. Il analyse la proposition espagnole présentée par M. Quinonès de Léon, le 12 septembre et renvoyée à la troisième commission.

M. de Jouvenel prononce alors un vibrant discours. Il fut écouté par tous au milieu d'un profond silence, coupé d'applaudisements. Il rappela la tâche de la S. D. N., tâche noble s'il en fut et qui, d'année en année donne des résultats étonnants. Il parle en particulier de la résolution présentée par M. Quinonès de Léon et rend hommage à ce grand homme et à son dévouement à la S. D. N.

La séance est levée après le discours de M. de Jouvene

Le nouveau régime fiscal

Paris, 25 septembre. — Le projet du budget contient 3 milliards 440 millions de ressources nouvelles, provenant de la majoration des impôts cédulaires et de l'établissement de deux impôts nouveaux : un impôt complémentaire progressif sur tous les revenus de capitaux et une taxe sur les capitaux mobiliers improductifs.

Ce sont les articles de 2 à 5 qui élèvent le taux des impôts cédulaires. Le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux est porté à 16 % sans décime.

Comme contre partie, on accorde aux assujettis le bénéfice de l'amortissement des pertes des exercices déficitaires. Le taux de l'impôt des bénéfices agricoles est porté à 10 % sans décime. Les agriculteurs qui transforment dans des conditions industrielles leurs produits, sont d'autre part assujettis à l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels pour les bénéfices qu'ils retirent de cette transformation.

Pour l'impôt sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères, le montant d'abattement à la base reste fixé à 7.000 fr. La déduction pour la femme n'a pas varié, mais celle pour les enfants et les personnes à la charge est réglée dans les mêmes conditions qu'en matière d'impôt général.

La fraction comprise entre 7.000 et 10.000 francs n'est comptée que pour un tiers dans l'évaluation de l'impôt ; la fraction entre 10.000 et 12.000 francs, pour moitié. Il en est de même pour l'impôt des professions non commerciales. Pour la contribution foncière, le taux est porté à 20 % sans décime. La redevance proportionnelle des mines est élevée à 30 % sans décime, auquel s'ajoutera 5 % au profit des communes. Le produit de ces diverses dispositions est évalué à un milliard 691 millions.

L'article 6 institue une taxe complémentaire progressive sur les revenus de capitaux entrant dans la composition du revenu global. La taxe sera progressive de 2.50 à 8 %. Elle ne porte que sur la partie excédant 7.000 fr. Le ministre attend cent millions de cette taxe.

L'article 7 institue une taxe sur les capitaux mobiles improductifs ; elle est établie chaque année d'après la valeur réelle au 1er janvier des meubles meublants : argenterie, bijoux, perles, pierres précieuses, tableaux, objets d'art, collections, tapisseries, livres et autres objets mobiliers non dénommés. En sont affranchies les personnes ou collectivités dont les capitaux improductifs ne valent pas plus de 50.000 fr.. Les agents diplomatiques ou consulaires, les départements, communes ,établissements publics, associations mutuelles, associations d'intérêt public. Chaque contribuable a droit à une déduction de 30.000 fr. s'il est marié, veuf ou s'il a à sa charge un ou plusieurs enfants. Toute fraction de mille francs est négligée. Les taxations portent seulement sur la portion du capital qui après défalcation dépasse 50.000 fr. Le taux de la taxe est fixé à 0.50 % sans décime. Les assujettis devront souscrire aux déclarations que le contrôleur aura le droit de rectifier et de soumettre à l'expertise. Tout contribuable qui s'abstient de faire une déclaration ou se dérobe à l'expertise est imposé d'office.

L'article 16 aggrave les pénalités en matière d'impôt. Le montant de l'impôt sera majoré du quart pour défaut de déclaration. La majoration peut atteindre le quadruple des droits en cas de déclaration de mauvaise foi.

Enfin l'article 17 porte respectivement à 20, 25 et 30 % les tarifs de la taxe des diverses valeurs. Les recettes escomptées de ce chef atteindraient un milliard 207 millions.

LA GUERRE DU RIF

La méthode employée pour combattre les Riffains

Fez, 25 septembre. — La deuxième phase des opérations dont le président du conseil disait qu'elle serait décisive, ne semble pas devoir prendre comme on pourrait généralement s'y attendre, la forme d'une offensive déclanchée à jour fixe sur une échelle quelconque et destinée après une intense préparation d'artillerie, à faire tomber entre nos mains des objectifs précis.

L'expérience de ces dernières semaines a démontré que l'ennemi refusait généralement le combat et se dérobait habilement — c'est tout naturel — au formidable coup de massue qu'on lui destinait, mais dont en somme les essais étaient limités par un programme presque intangible et n'ayant d'autre but que de nous remettre en position de nos anciennes lignes. Aujourd'hui, dans la conception moderne de front continu — et c'est l'enseignement de 1923 — il faut attaquer partout à la fois, marteler ses positions, réussir à faire face, ou presque aux endroits les plus opposés.

Nous croyons savoir que cette méthode sera celle désormais employée ici et que partout où naturellement les difficultés du terrain ne seront pas insurmontables, l'ennemi subira la pression de nos troupes, pression qui sera peut-être accentuée en certains endroits, qui ne se traduira pas par de brusques succès, éclatants et quelquefois sans lendemain, mais qui par la somme des multiples opérations, donnera un résultat final appréciable et acquis.

Cette méthode aura également l'avantage de maintenir de l'avant à l'arrière la liaison et la sécurité si nécessaires dans un pays où toute colonne partant à l'aventure est aussitôt encerclée.

En résumé le haut commandement a donné des directives générales que les commandants de division ont toute liberté d'exécuter, et en fait les opérations sont commencées par la concentration, le coup de main, et les élargissements de position.

Chaque détail militaire du communiqué officiel doit donc maintenant être apprécié comme une parcelle de ce qu'on appelle l'offensive, la grande offensive.

Dernières opérations

Fez, 25 septembre. — Communiqué officiel : Des opérations à objectif limité exécutées cette nuit au petit jour dans la région nord-est de Kiffane, ont pleinement réussi ; tous les objectifs ont été atteints. Vers 7 h. 30, une contre-attaque ennemie partie de Kissel-Kounsoul, a été brisée par l'artillerie. Nos troupes occupent la totalité du Djebel Kounsoul et du Djebel Rouchun.

Les derniers exploits de notre aviation

Fez, 25 septembre. — L'aviation a exécuté de nombreux bombardements dans la région des Beni Ouled, au nord du Haut-Leben, dans la vallée du Haut-Ouergha. 36 appareils ont lancé 5.500 kilos d'explosifs. C'est surtout par l'action des Beni Ouled noyautant les Branes que le mouvement de soumission de ces derniers s'est levé. L'opération effectuée par Kiffane constitue une opération de détail semblant avoir pour but d'élargir la base de départ et les préliminaires d'une action importante.

Tarascon et Favreau tentent de battre le record de distance de 3.000 kilomètres

Etampes, 25 septembre. — Les pilotes Tarascon et Favreau, sur l'appareil construit en vue de la traversée de l'Atlantique ont quitté l'aérodrome de Mon Désir, près d'Etampes à 12 h. 6 m. 9 s. pour tenter de battre le record du monde de distance sur 2.500 et 3.000 kilomètres.

Les commissaires de l'Aéro-Club sont : à Etampes M. Gougenheim et Buland, à Chartres MM. Lagrange, Chabert et Blanchet ; à Orléans M. Jules Dubois, le commandant Etienne et l'adjudant Gury. Le virage d'Orléans se trouve au nord de Gidy. Le circuit est de 150 kilomètres. Le premier circuit a été effectué en 1 h. 45, les pilotes ayant été légèrement déviés de leur parcours.

Le second circuit a été couvert en 55 minutes, ainsi que le troisième, soit à la vitesse horaire d'environ 162 kilomètres à l'heure. Les aviateurs ont emporté pour 30 heures d'essence.

DEUX AVIATEURS JAPONAIS AJOURNENT LEUR TENTATIVE

Berlin, 25 septembre. — Les deux aviateurs japonais, Abé et Kawatchi qui avaient eu l'intention de reprendre leur vol aujourd'hui pour faire l'étape Paris-Strasbourg, ont été obligés d'ajourner leur départ à cause des conditions atmosphériques tout à fait défavorables.

LE LIEUTENANT THORET EFFECTUE UN IMPORTANT RECORD

Bastia, 25 septembre. — Le lieutenant Thoret, sur hydravion pesant une tonne a réussi à Saint-Florent (Corse) à voler 3 h. 33 hélice calée, effectuant un parcours de 15 kilomètres, en présence du délégué de l'Aéro-Club de Bastia.

La police arrête l'auteur du vol de Saint-Cloud

Fécamp, 25 septembre. — A la suite de l'audacieux vol de l'automobile de M. Jean Frégy, commis avant-hier à Saint-Cloud par un malfaiteur qui s'était fait passer pour Me Bachmann, avocat à Paris, la police vient d'arrêter à Fécamp l'auteur de ce vol. Le malfaiteur s'était fait appeler cette fois à l'hôtel où il était descendu, Paul Morand, exerçant la profession de publiciste.

UN AMI INDÉSIRABLE

Il casse tout à coups de hache d'abordage et fait pour 20.000 francs de dégâts

Paris, 25 septembre. — Ce matin, Pierre Fayer, 32 ans, demeurant 101, rue de Grenelle, garçon de bureau au ministère de l'instruction publique, se livrait à son travail dans l'antichambre du ministère, lorsqu'un homme demanda à lui parler. Déjà surpris de cette visite, Fayer le fut bien davantage lorsque son interlocuteur lui déclara qu'il était inspecteur de la Sûreté et qu'il avait mission de l'emmener.

Malgré ses protestations, Fayer dut suivre l'inspecteur au commissariat des Quinze-Vingt. Fayer, en effet, congédié par son amie, Mlle Denayrousse, 27 ans, demeurant 27, rue du Mont-Galet, n'avait rien trouvé de mieux pour se venger que de briser les meubles de son ex-amie à coups de hache d'abordage, de lacérer ses tableaux et de déchirer ses vêtements. Puis il s'était rendu à la cuisine où il avait brisé les casseroles avec un tiers point. Mlle Denayrousse, rentrée chez elle, s'aperçut des dégâts, qui s'élèvent à près de 20.000 fr. et alla immédiatement porter plainte au commissariat de police. L'irrascible garçon de bureau a été envoyé au dépôt.

Le septième congrès de la natalité a eu lieu hier à Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 25 septembre. — M. Durafour, ministre du Travail et de l'Hygiène, a présidé aujourd'hui le septième congrès pour la Natalité. Il a prononcé à cette occasion un important discours sur le problème de la natalité.

« Nul problème, a dit le ministre, n'est à cette heure plus angoissant et plus pressant que celui de la Natalité. Nul ne réclame plus impérieusement d'urgentes solutions. Lorsqu'on a l'honneur d'appartenir à une grande nation comme la France, à une nation dont l'histoire, la littérature, la tradition, les paysages constituent une atmosphère d'amour et de beauté, on n'a point le droit de se résigner à la mort lente que des esprits chagrins persistent à nous prédire. Lutter pour que la France vive constitue le plus grand des devoirs à la fois national et humain.

Ce devoir, le gouvernement est résolu à l'accomplir. S'inspirant des vœux émis par le Conseil supérieur de la Natalité et par les congrès nationaux, il a la ferme intention de poursuivre virilement la réalisation de cette politique de la natalité dont il faut préciser le cadre pour mieux en saisir la grandeur et la portée.

Après avoir rappelé comment les gouvernements sucessifs de la troisième république s'étaient continuellement efforcés de lutter contre la mortalité infantile, le ministre expose que les résultats acquis sont déjà appréciables. Réconfortons nos efforts de quelques chiffres qui ne sauraient être assez divulgués, dit-il. En 1886, nous déplorions la mort de 156.000 enfants âgés de moins d'un an. Ce chiffre tombait à 116.000 en 1906, à 73 en 1923.

Mais veiller sur les existences qui s'entrouvent, sur les pas chancelants d'enfants sortis à peine du berceau, ce n'est là qu'une partie du programme. Les mères réclament, elles aussi, la sollicitude d'un grand pays fraternel. Nous devons adoucir pour elles le fardeau des maternités douloureuses, écarter de leur chemin les obstacles matériels, nous souvenir de celles qui enfantent, qui méritent le respect, l'affectation, la gratitude de tous.

Après avoir rappelé, en faisant connaître les crédits inscrits au budget de ce titre, les sacrifices que la France a consentis pour les primes de natalité et la protection des familles nombreuses, M. Durafour ajoute :

« Ces sacrifices ne nous donnent-ils pas la preuve intangible d'une sollicitude que les difficultés financières gênent parfois, mais ne paralysent jamais. Si nous n'hésitons pas à imposer à nos concitoyens de lourdes charges, si nous sacrifions parfois un morose présent à l'avenir radieux, c'est que nous avons pris conscience de cette solidarité, des générations qui font que si nos regrets, nos souvenirs se tournent vers des tombes, nos espoirs et nos joies s'arrêtent vers des berceaux ».

Enfin, après avoir indiqué les efforts que tentera le gouvernement, en ce qui concerne le problème du logement et celui de l'émigration, le ministre termine ainsi :

« Je ne voudrais pas terminer sur une vue trop pessimiste : la dépopulation n'est pas un mal spécifique français. Il y a en notre race de telles énergies latentes, de telles ressources ignorées, que l'on ne doit jamais désespérer. Un peuple qui a derrière lui tant de siècles d'histoire, qui a créé les cathédrales, qui a donné au monde un Rabelais, un Molière, un Voltaire, un Renan, un tel peuple ne peut périr ».

Les paroles de M. Durafour ont été chaleureusement applaudies.

On enquête au sujet d'un accident suspect

Aurillac, 15 septembre. — A la suite de la mort précédemment annoncée de l'abbé Mercier, curé de Tournemire, tombé de sa motocyclette, la gendarmerie a arrêté le fermier Palhes, de Saint-Paul-des-Landes, comme auteur de l'accident. L'abbé Mercier rentrait chez lui en moto, lorque à trois kilomètres de Saint-Cernin, pour une cause encore inconnue, il heurta le porte-lanterne de la voiture du fermier et tomba dans le fossé.

Palhes ne porta pas secours au curé et partit à toute vitesse. Ce sont des automobilistes qui trouvèrent le prêtre abandonné et le transportèrent à Saint-Cernin où il mourut des suites d'une fracture du crâne.

Les fonctionnaires jouent au Soviet

Gardons-nous de prendre à la ligne la crise des fonctionnaires. Le sujet prête je le sais bien, à beaucoup d'égards, à raillerie plus qu'à alarme. La querelle des P. T. T. et des agents des contributions indirectes relève du « Lutrin » au moins autant que des « Sambes ». Un haussement d'épaule : quel moyen plus commode de s'épargner la peine de résoudre un problème difficile. N'en déplaise aux insouciants et aux narquois, l'épisode est un des signes les plus sérieux des temps. Il constitue un avertissement décisif. Il est plein d'enseignements, qui ont bien des chances, hélas ! de ne pas être plus retenus que tous ceux qui nous ont été administrés depuis six ans.

Un premier enseignement est l'absurdité fondamentale de notre mécanisme politique. Notre prétendue démocratie se base sur le suffrage universel. Elle est donc esclave des agents électoraux. Or les premiers agents électoraux sont les fonctionnaires. D'où renversement des rôles. Carence du pouvoir exécutif. Ce ne sont plus les maîtres qui commandent, mais les serviteurs. Le cas serait déjà grave si ces serviteurs étaient peu nombreux. Tout au contraire l'invincible attraction électorale conduit à les multiplier, à en faire une force de plus en plus insoumise. C'est ainsi que notre état républicain parlementaire se voit débordé par un fonctionnarisme de plus en plus envahissant et de plus en plus rebelle. L'étatisme prolifère, substitua à l'autorité des chefs celle des syndicats à la discipline du devoir, la sollicitation des intérêts puis des passions politiques et sociales.. Au bout de la pente, il y a les Soviets.

Ne sonnez pas. Nous y sommes. Qu'est-ce donc que ce petit comité secret qui arrête instantanément le fonctionnement de grands services publics, sinon un soviet. On sourit quand on voit le placide M. Chaumet parler gravement de prendre des sanctions contre les coupables. Pour sévir, il faudrait un autre gouvernement que celui de M. Painlevé. Il faudrait des hommes résolus à remettre la maison en ordre, à réparer radicalement les fonctionnaires de la politique, et à en limiter le nombre pour pouvoir mieux rétribuer un meilleur travail.

× ××

Nous arrivons ainsi à la seconde leçon de la crise. Les fonctionnaires récriminent contre un régime dont ils sont les victimes autant que les agents.

Il est absolument certain que leur traitement ne correspond pas à la valeur actuelle de l'étalon monétaire. Mais il est non moins certain qu'une augmentation générale serait un remède purement illusoire.

L'enchaînement est inéluctable. Accroissement des dépenses. Elévation du budget. Augmentation des impôts. Inflation. Dévaluation monétaire, renchérissement de la vie. Et le cycle infernal recommence. Le seul moyen d'en sortir est d'enrayer les dépenses, pour couper court au renchérissement de la vie. Cela peut parfaitement se faire en sauvegardant les intérêts légitimes. A deux conditions. La première est de limiter le nombre des fonctionnaires en supprimant les emplois inutiles. La seconde est de rendre à l'industrie libre tous les rouages que l'Etat, déplorable exploitant, fait marcher à perte. Renonciation radicale à l'étatisme, suppression des monopoles, limitation de meilleure distribution du personnel administratif, voilà les seuls moyens de donner aux fonctionnaires sérieux une amélioration qui soit autre chose qu'une perpétuelle duperie. Ce n'est pas précisément à cela que nous conduisent des mouvements, comme ceux des P. T. T.

Ces mouvements sont foncièrement anarchiques et antiadministratifs. Quel est le mot d'ordre de la révolte ? La « péréquation des traitements ».

× ××

Qu'est-ce que cela veut dire : « péréquation des traitements ». En bon français, cela signifie tout simplement que tout le monde doit avoir le même traitement, quel que soit son mérite, ses titres. C'est la théorie du nivellement dans son interprétation la plus étroite et la plus libre. Tout fonctionnaire ayant tant d'années de services doit avoir le même salaire, fût-il balayeur de rues ou inspecteur des finances.

Nous n'en sommes aujourd'hui qu'à la querelle entre les P. T. T., les instituteurs et les agents des contributions. C'est déjà la rivalité entre les ouvriers et les intellectuels, les mains noires et les mains blanches, avec, comme conclusion, l'égalité pour tous.

L'égalité dans la paresse, l'égalité dans la servitude. L'égalité dans la misère, selon la formule bolchevik. Les fonctionnaires feront bien d'utiliser leurs loisirs de grève à lire les conclusions de l'enquête menée en Russie par M. Henri Béraud. On n'accusera pas celui-là d'avoir vu les choses avec des yeux de capitaliste réactionnaire. Il a dû constater, comme tous ceux qui sont allés là-bas, que la dictature du prolétariat conduit à la ruine et à l'oppression du prolétariat. Mais il y a d'autres personnes qui ont plus encore à profiter de l'avertissement. Ce sont nos « Kerguskis ».

SAINT-BRICE.

Il fait feu sur ses anciens maîtres tue sa patronne et se jette à l'eau

Périgueux, 25 septembre. — Au village de Bas-Lyajas, dans la commune de Coulaures, les époux Bosc avaient congédié leur domestique Jean Dubreuil, 35 ans, et lui avaient délivré un bon certificat, bien qu'il fût ivrogne et brutal. Puis ils étaient partis pour une commune voisine.

En leur absence Dubreuil s'introduisit dans la cour de la maison de ses anciens maîtres, s'embusqua avec un fusil et attendit leur retour.

Au moment où les époux Bosc arrivaient en voiture, Dubreuil tira. Mme Bosc fut atteinte d'une balle et s'affaissa. Son mari se précipita sur le meurtrier, le désarma et le terrassa, le frappa de coups de crosse sur la tête, et partit, croyant l'avoir étourdi. Mais Dubreuil se releva, changea une des cartouches et fit feu sur M. Bosc, le blessant à l'épaule. Puis continuant sa course il alla se jeter dans la rivière où on le vit disparaître entraîné par le courant très rapide.

Toutefois, comme il est très bon nageur on se demande s'il est noyé. Quant à Mme Bosc les soins qui lui furent prodigués ont été inutiles. Elle succomba quelques heures plus tard.

A Millau, une maison s'écroule

Toulouse, 25 septembre. — A Millau, cet après-midi, une maison située boulevard Sadi-Carnot, appartenant à M. Comapans et dans laquelle se trouvait la chapellerie Dinan-Masi s'est écrasée. Il n'y a fort heureusement à déplorer aucun accident de personne, mais les dégâts sont fort importants.

DERNIÈRE HEURE

ÇA COMMENCE BIEN

A Washington notre superfinancier aura du mal à s'en tirer

Washington, 25 septembre. — La commission américaine a considéré les premières offres présentées par M. Caillaux comme inacceptables. Après une réunion du cabinet, qui a eu lieu ce matin, les commissions ont siégé séparément. Elles n'ont pas encore repris le contact direct depuis hier. On s'attend à ce que la délégation française fasse de nouvelles offres avant que M. Mellon ait présenté les contre-propositions des Etats-Unis.

Une offensive de grande envergure se déclanche contre les Druses

Bagdad, 25 septembre. — On mande de Damas qu'une offensive française a été déclanchée contre les Druses. 20.000 hommes avec 44 tanks, 32 autos blindées et 140 avions prennent part à l'opération.

M. VON HOESCH, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE, REMETTRA DEMAIN SA REPONSE

Paris, 25 septembre. — M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris, ne remettra que demain matin la réponse du gouvernement allemand à l'invitation des alliés. Le gouvernement allemand accepte l'invitation, le lieu et la date convenus par les alliés. C'est donc, à moins de changement de dernière heure, à Locarno, que le 5 octobre la conférence s'ouvrira.

En France, où l'on n'entend point que cette conférence soit la préface d'une autre plus étendue, on croit que ces importantes assises pourraient bien durer quinze jours.

EN ROUMANIE, CINQUANTE COMMUNISTES SONT ARRETES

Budapest, 25 septembre. — Cinquante communistes ont été arrêtés dans cette ville, concaincus de comploter l'assassinat d'un certain nombre d'hommes politiques.

Une manifestation anarchiste avorte

Paris, 25 septembre. — L'union anarchiste avait organisé à 18 h. 30, une manifestation à la gare Saint-Lazare, pour protester contre la guerre du Maroc, mais des mesures avaient été prises et un important service d'ordre était massé dans les cours de Rome et du Havre, ainsi que dans le hall de la gare, sous les ordres de M. Lefils, commissaire divisionnaire. M. Morin, préfet de police, était présent. Il n'y eut aucune manifestation, car les agents ne laissèrent pas le temps aux anarchistes de se grouper.

Toutefois, vers 18 h. 45, une soixantaine d'arrestations furent opérées pour refus de circuler. Aucune bagarre ne se produisit. Les individus appréhendés ont été conduits au commissariat spécial de la gare Saint-Lazare pour y être interrogés. A 20 h. 10, le service d'ordre fut levé.

Par suite d'une collision deux aviateurs sont tués sur le coup

Londres, 25 septembre. — Une nouvelle collision d'avions s'est produite aujourd'hui en Angleterre. Deux avions militaires assez éloignés l'un de l'autre survolaient à à une altitude d'environ 1.000 mètres le camp d'Elmdon, dans le canton d'Essex lorsque l'un d'eux, par suite d'une fausse manœuvre se dirigea brusquement sur l'autre. Pilotes et observateurs ont été tués sur le coup.

Une péniche prend feu et coule

Paris, 25 septembre. — Ce matin à 8 heures, la péniche *Dardanelle*, amarrée au quai Blanqui, à Alfortville, a pris feu et a coulé. Ce bateau servait de logement à trois familles contenant 8 personnes. C'est l'une d'elles qui a mis le feu en allumant un poêle.

Le commissaire de police de Charenton a fait conduire ces personnes au centre d'hébergement, boulevard Jourdan.

Revue de la Presse

COMBIEN ?

Le Rappel (Ed. du Mesnil) :

A propos de l'emprunt, j'ai une idée. Ça vous étonne ? Moi aussi.

Mon idée est, au demeurant, fort simple. Comme l'œuf de Christophe Colomb, le tout était de l'avoir. La voici :

Pour « intensifier » la propagande de l'Emprunt, je propose qu'on affiche sur tous les murs de France et de Navarre une « liste exemplaire » de souscripteurs.

En effet, les personnages les plus éminents de l'Etat ont adressé au bon peuple de France des appels admirables en faveur de l'emprunt.

Dans la moindre bourgade, la T. S. F. — dernière transformation des vieilles trompettes de la Renommée — a reproduit les accents d'une splendide éloquence.

Des affiches multiformes, multicolores et multipliées, ont expliqué à tous et à chacun les mirobolants avantages de l'opération.

Bien. Très-Bien. Parfait.

Toutefois, il me semble qu'en cette occurence, rien ni personne n'empêche les bons conseilleurs d'être excellents payeurs.

La main sur le cœur, c'est bien ; la main à la poche, c'est mieux.

De là, ma « liste exemplaire » qui étalerait sous les yeux de tous les Français majeurs et mineurs les noms des plus illustres souscripteurs, choisis parmi Nos Maîtres.

Car sans aucun doute, Nos Maîtres ont tous souscrit. Mais combien ? On ne le sait pas. Et il faut donc le dire.

Pensez-donc ! Quel encouragement, quel réconfort, quelle confiance pour le petit souscripteur !

Ainsi voici M. Doumergue, notre aimable, charmant et vénéré président de la République.

Sa grande simplicité démocratique s'accommode certainement mal d'une liste civile de deux millions. Voici l'aubaine. Il a souscrit.

Combien ?

M. Edouard Herriot, président de la Chambre, manifeste en toutes occasions, avec une sincérité évidente, son immense mépris de l'argent. Il touche, bien à contre-cœur, deux-cent mille francs de traitement. Il a souscrit.

Combien ?

M. Barthou, président de la commission des réparations, touche trois cent mille francs par an pour siéger une fois l'an, les années bissextiles. Il a souscrit.

Combien ?

M. Viollette — Oh ! qu'il est modeste — gouverneur général de l'Algérie, a un petit salaire de trois cent mille francs. Il a souscrit.

Combien ?

M. Alexandre Varenne, gouverneur général de l'Indochine, mandarin des mandarins, cousin des rois du Cambodge, du Siam et de l'Annam, reçoit un petit pourboire annuel de sept cent mille francs.

Néanmoins, comme il est, lui aussi, socialiste, il doit bien une petite ristourne. Il a souscrit.

Combien ?

M. Jean Hennessy, ambassadeur à Berne, délégué du Cognac en Helvétie, reflet de la lune sur la terre, gagne des centaines de millions à détruire ses concitoyens par l'alcool. Il a souscrit.

Combien ?

M. Pams, le charmant sénateur, dont tout le papier à cigarettes « Job » ne s'en va pas en fumée, a remplacé le tas de fumier de la Bible par le foin dans les bottes. Il a souscrit.

Combien ?

Et nos ministres et sous-ministres à douze-cent mille francs la douzaine. Ils ont souscrit.

Combien ?

Et nos sénateurs et députés au nombre de neuf cent (!), à vingt-sept mille francs, l'un dans l'autre, soit vingt-quatre millions trois cent mille francs la botte. Ils ont souscrit.

Combien ?

Je ne parle que pour mémoire de M. Loucheur Chacun sait qu'il est si pauvre !

Il n'était que lieutenant au début de la guerre : et la « Dame Blanche » a chanté que « le militaire n'est pas riche ». Toutefois, à la fin de la guerre, grâce à sa prodigieuse faculté d'épargne, M. Loucheur avait amassé de petites économies. Il a même pu s'offrir le château de la Du Barry sur ses bons de tabac. Il a souscrit.

Combien ?

(S'il est trop gêné, je lui avancerai sa part de souscription. Mais ceci entre nous).

Au cimetière de Marbotte, M. Poincaré prononce un émouvant discours en l'honneur des poilus du VIIIe corps

Du Réveil de la Meuse (Extraits du discours de M. Poincaré :

M. l'abbé Marquet, curé de Mécrin et de Marbotte, qui s'est dévoué ici à une œuvre du souvenir et qui s'applique à faire tout ce qui peut dépendre de lui pour perpétuer la mémoire des officiers, sous-officiers et soldats, tombés pour la France de 1914 à 1918, sur les Hauts-de-Meuse, au bois d'Ailly et en forêt d'Apremont, a voulu que la septième visite collective des familles qui ont laissé dans ce cimetière national la dépouille d'un être aimé coïncidât avec l'inauguration du Monument élevé en l'honneur des morts de Marbotte.

C'était là une touchante et patriotique pensée, car si le VIIIe corps, qui a versé tant de sang sous les futaies et dans les taillis des environs y a héroïquement défendu la France tout entière, il y a plus particulièrement protégé les foyers des populations meusiennes et le sol que, de génération en génération, elles cultive avec un si fidèle attachement.

Comment oublierais-je moi-même que ces belles troupes venues de la VIII région militaire, ces enfants du Berry, du Morvan et de la Bourgogne, ont été pendant deux ans et aux heures les plus dures, du 24 septembre 1914 au 18 septembre 1916, les gardiens vigilants de ma propre demeure et que j'ai, aujourd'hui, sur ma table de travail, un charmant encrier, ingénieusement fabriqué avec des éclats d'obus, que m'ont offert, en souvenir du bombardement de Sampigny, le colonel et les officiers du 56e régiment d'infanterie ?

Je suis venu, du reste, à plusieurs reprises, les visiter dans leurs tranchées forestières, *ces vaillants soldats bourguignons, morvandiaux et berrichons*, qui reposent aujourd'hui, en si grand nombre, dans les plis de cette terre lorraine, et ils m'ont émerveillé par leur tenue et par leur entrain. Je montais dans le bois, en face d'ici, près de Marbotte ; je saluais les tombes du cimetière qui avait été aménagé, de l'autre côté de la vallée, à l'orée de la forêt infernale ; et je suivais, sous les arbres mutilés, le guide qui me menait à nos premières lignes. Je me rappelle notamment avec quelle fierté le général Blazer, me faisait, un jour, les honneurs de son domaine, où sifflaient les balles, et me montrait, du haut d'un observatoire, perché sur un hêtre, les réseaux de fils de fer allemands. De quelles luttes prodigieuses, ce vaste massif boisé n'a-t-il pas été, pendant toute la durée de la guerre, le théâtre ensanglanté ! Pour quelques épisodes retentissants, pour quelques actions d'éclat qui sont devenues glorieuses, que de sacrifices silencieux, que de dépenses ignorées d'énergie et de bravoure ! Il est juste assurément de célébrer les exploits qui se détachent, en pleine lumière, de cette multitude d'efforts concordants ; il est juste de nous rappeler le « debout les morts », de Péricard ; — la splendide épopée du commandant d'André à la tranchée de la soif ; — des morts sublimes, comme celles du capitaine Rongé et du commandant Gésippe à la redoute de Bois-Brûlé, ou comme celles du capitaine Paquet, du lieutenant Fourton, des sous-lieutenants Pécot et Pelletier, et de cet adjudant alsacien, Muck, engagé volontaire de cinquante et un ans, tous tués au Bois d'Ailly, dans l'attaque que leur régiment, le 56e a exécutée, le 9 octobre 1914, sous les ordres du lieutenant-colonel Garbit.

LE CHATIMENT DES CRIMINELS

La Liberté (Gustave Aymard) :

Le gouvernement annonçait hier que le parquet de la Seine venait de renvoyer en police correctionnelle, pour provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste, divers militants communistes, parmi lesquels je relève les noms, plusieurs fois cités en pareil cas, de MM. Jacques Doriot et Marcel Cachin.

Les inculpés sont les douze apôtres du « Comité central d'action contre la guerre du Maroc ». Le fait délictueux qui leur est reproché consiste dans la publication, par voies d'affiches et dans les colonnes de l'*Humanité*, d'un « Appel aux marins et aux soldats » les invitant à la désertion, à la trahison envers leurs officiers et à la fraternisation avec l'ennemi.

L'appel date du 20 juillet dernier. Dame Thémis doit souffrir de douleurs, pour être si longue à se mettre en marche. Espérons que ce ne sera pas, une fois de plus, une comédie gouvernementale, et qu'un châtiment inexorable frappera ces criminels.

Oui, ces criminels. Car les conseils infâmes de ces hommes ont été entendus par certains. Auprès d'Abd el Krim, un de nos confrères, M. Mathieu, du *Matin*, a vu quelques soldats français, transfuges d'hier, qui baissèrent la tête avec honte en voyant passer un compatriote.

SOUEIDA DEGAGEE

L'Action Française :

Ceux de ma génération ont connu l'émotion générale qui suivit le désastre de Langson, la foule huant Ferry devant la Chambre, la séance où Clemenceau prononça la célèbre phrase : « Nous ne vous connaissons plus, nous ne vou- « lons plus vous connaître » Acette époque, alors que le poison démocratique et parlementaire n'avait pas encore accompli son œuvre, alors qu'une tourbe étrangère n'avait pas envahi le généreux Paris, alors que la grande presse de Paris n'était pas encore domestiquée et avachie comme maintenant, des événements aussi graves que ceux actuels de Syrie eussent amené le rappel immédiat de Sarrail et sa révocation, aggravée de l'envoi en conseil de guerre. Il n'y avait pourtant alors ni avions, ni télégraphie sans fil, mais la dignité nationale, le patriotisme, le sentiment de simple humanité n'eussent pas supporté l'intolérable incertitude au sujet des bloqués de Soueïda, qui vient seulement de prendre fin.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région Parisienne. — Quelques pluies le matin, suivies d'amélioration. Eclaircies et quelques averses l'après-midi. Vent d'ouest à nord-ouest 3 à 6 mètres. Température plutôt en baisse, 8°.

Région du Centre. — Quelques pluies le matin, suivies d'amélioration. Eclaircies et quelques ondées l'après-midi. Vent d'ouest à nord-ouest 3 à 6 mètres. Température plutôt en baisse, 8°.

Région du massif central. — Temps nuageux et couvert l'après-midi avec quelques pluies. Vent de sud-ouest 2 à 5 mètres. Température sans grand changement, 9°.

LES COURSES

HIER A MAISONS LAFFITTE

Prix du Mancanarez. — 1. Magic-City ; 2. Rentéria ; 3. Thamyris.

Pari mutuel : 582.50 et 156.50 ; 254.50 et 65.50 ; 240 et 56 ; 21.50 et 13.50.

Prix de l'Udson-River. — 1. Sobriquet ; 2. Sortija ; 3. Mauritania.

Pari mutuel : 126 et 33.50 ; 31.50 et 11 ; 17 et 9.50 ; 19.50 et 10.

Prix de la Meuse. — 1. Phalaris ; 2. Rightness ; 3. Mlle Fidèle.

Pari mutuel : 39.50 et 16.50 ; 15.50 et 7 ; 16.50 et 10.50 ; 17.50 et 9.

Critérium de Maisons-Laffitte. — 1. Scamandre ; 2. Highorn ; 3. Beiffroi.

Pari mutuel : 30.50 et 16 ; 14.50 et 7 ; 14 et 7.50 ; 50 et 21.

Prix de l'Escaut. — 1. Ballyrack ; 2. Shebu ; 3. Chanterelle.

Pari mutuel : 356.50 et 167 ; 126 et 51 ; 97 et 65.50 ;86 et 30.50.

Prix du Tage. — 1. Thalysie ; 2. Dark Orient ; 3. Pratzen.

Pari mutuel : 57.50 et 10 ; 14.50 et 6.50 ; 18 et 8.50 ; 16 et 7.

Prix du Canigou. — 1. Payenne ; 2. Courouce ; 3. Vertige.

Pari mutuel : 40 et 20.50 ; 12 et 11.50 ; 48.50 et 22 ; 39 et 15.50.

LES CONCERTS DE T.S.F.

Programme d'aujourd'hui samedi 26 septembre :

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Castaldo, marche (Novacek) ; 2° Déeé, valse (Christiné) ; 3° Chanson Louis XIII et Pavane (Couperin-Kreissler) exécuté au violon; 4° Desde la Réja, caprice espagnol (Huguet-Tagell) ; 5° Chanson sans paroles (Monfred) ; 6° La libellule violoncelle (L. Delune) ; 7° Légende du point d'Argentan, trio (Fourdrain) ; 8° Fleur d'amour fox trot (J. Padilla-Salabert) ; 9° Jalousie (H. Verdun) ; 10° Hymne au soleil, violon (Rimsky-Korsakoff) ; 11° Mi Copla, sérénade andalouse (M. Joves-Salabert) ; 12° Manuella, intermezzo (Lotter) ; 13° Ouvre tes yeux, mélodie (Massenet-Mouton) ; 14° Le Cygne, solo de violoncelle (Saint-Saëns) ; 15° Madame, fantaisie (Christiné).

A 16 h. 45, radio-concert organisé par l'Association radio-amateurs français, avec le concours de Mme Hubert-Maulion, cantatrice et de l'orchestre Capello : 1° Evidemment (de Bozi) ; 2° Madame Butterfly (Puccini) ; 3° Occhi néri ! chanson napolitaine (L. Denza), chant, Mme Hubert-Maulion ; 4° Le beau voyage (J. Harway) ; 5° Trois chansons italiennes : a) Torna a surriento (de Cortis) ; b) Rosa (Tosti) ; c) Santa Lucia Luntana ; 6° François les bas bleus (Messager) ; 7° In a, fantaisie dansante humoristique (R. Crayssac) ; 8° Paysage (R. Hahn) ; 9° Si tu le voulais (Palo Tosti) chant, Mme Hubert-Maulion ; 10° En caravane (Williams) ; 11° Chanson de Fortunio (Messager) ; 12° Oh Suzy (R. Crayssac).

A 20 h. 15, radio-communiqué auto, aéro et sports ; 20 h. 45, radio-concert de gala organisé par « Le Matin » :

Final du concerto en fa (Lalo) ; Tambourin (Leclair-Kreissler) Mlle Martine Barbillon, violoniste virtuose, 2° prix du Conservatoire 1925 ; Deux chansons anciennes (XX) ; Tes yeux (Quinel) Mlle Beaumont, des Grands Concerts de Paris ; Les Regards (Gabrielle Mathis) ; Le foxtrot de la nostalgie (Vitaliani) Mme Reine Chanteix, de l'Alhambra ; La Traviata (Verdi) ; Thaïs (Massenet) Mme Clauzolle, cantatrice des Grands Concerts ; Les lettres (Werther) Massenet ; Les Larmes (Werther) Massenet, Mme Juliette Dorcel, des rGands Concerts ; Chant hindou (Rimsky-Korsakoff) ;Danses des Sylphes (J. Andersen) Mme Lucy Dragon, flûtiste, soliste des Concerts de Monte-Carlo ; Poème d'un jour : rencontre, toujours, adieu (G. Fauré) ; Chanson triste (Duparc) ; Dualismé (R. Brunel) ; La maison grise (A. Mesager) M. Francell, de l'Opéra-Comique ; Le concours des chanteurs (Tannhauser) R. Wagner ; Africaine (Meyerbeer) M. Huyghe, de l'Opéra de Lyon ; L'Arioso du Roi de Lahore (Massenet, ; L'Arioso de Benvenuto Cellini (Diaz) M. Murano, baryton ; Humoresque (Ch. Quef) ; Fantaisie ballade (Pfeiffer) Mlle Alice Poulet, harpiste virtuose ; Air de la Folie d'Hamlet (A. Thomas) ; Chanson espagnole (XX) Mme Marcelle Ragon, de l'Opéra-Comique; Il Bacio (Verlaine) ; b) Elégie (Samain) Mlle Léo Renn, de l'Odéon ; Ariette (P. Vidal) ; Evocation (P. Letorey) ; Valse de Roméo et Juliette (Gounod) Mlle Richard Waldy : Toi, sérénade boston (M. Cazes) ; Splain, mélodie (Didier Gold) ; Si tu veux chérie, fox trot (Ganse) M. Vorelli, chanteur diseur ; Floréal, mélodie (Hirchmann); Pouche, valse (Hirchmann) Mlle Paulette de Vouzy, de a Gaîté Lyrique ; Le Pardon des oiseaux (Yves Raphaël, M. Lemagre) ; L'honneur du meunier (Emile Vitolis, Yvonnek) M. Yvonnek, chanteur breton.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m), radio-concert avec le concours de Mlle Suzanne Teissier, Mme Louise Crochan-Fabrègue, cantatrice, Mlle Marthe Lecerf, violoncelliste et Léonie Lecerf, pianiste.

Programme : Les choses à la mode, par Mlle Teissier ; Final de la sonate pour violoncelle et piano ; Dans l'ombre, chant, Mme Crochon-Fabrègue; L'Idéal, par Mme Crochon-Fabrègue, La Gaillarde, violoncelle ; Adagio de la sonate pour violoncelle et piano.

A 19 h. 10, les dernières nouvelles.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 15 heures, radio-diffusion du concert symphonique donné au salon des inventions (23° concours Lépine), chef M. Germain.

Programme : Chanson enfantine (Schweda) Rosemonde, ouverture (Schubert) ; Parsifal (enchantement du Vendredi Saint (Wagner) ; Fra Diavolo, fantaisie (Auber) ; La forge dans la forêt (Michaolis) ; Joyeuse espagne, valse (Allier) ; Tanhauser, andante (Wagner) ; La Farandole (Filippucci) ; Si j'étais roi, fantaisie (Adam-Taran) ; Le laid (Naretti) ; The Woman Soldier (Bombic).

A 20 heures, causerie « La T. S. F., son passé, son avenir », par M. Delaunay, promoteur des expositions de T. S. F. ; à 20 h. 30, causerie sur les fourrures « Le petit gris », par M. Jacques Neubauer, direceteur de la maison « A la Reine d'Angleterre » ; à 21 h. 15, allocution de M. Daudurand, sénateur du Canada, président de la 6e assemblée de la S. D. N.

Radio-concert organisé par Mlle Le Chevalier de Boisval, directrice de l'institut des arts, avec le concours de Mlles de Coninck, Marthe de Vilelrs, de l'Opéra de Monte-Carlo, Henriette Focké, de la Gaîté Lyrique et du théâtre des Champs-Elysées, Suzanne Pillot, des Concerts de la Sorbonne, Couderc, Decroix, Ketty Delorme, soliste des Concerts Colonne ; Mme Delpech, MM. Camille Arnal, Louis Aerts, Bernard, Luigi, Rollin.

Programme : Sérénade (Aerts de Boisval) ; Le sommeil des fleurs (Casimir Renard) ; Mon Sultan avec saxophone (Le Chevalier de Boisval) ; Le timbre d'argent (Saint-Saëns ; La Valkyrie (Wagner) : La brise et le vent (Le Chevalier de Boisval) ; Lied Gretchaninoff) ; Pensée d'hiver (Le Chevalier de Boisval) ; Adoration (Rubinstein) ; Green (Daguerre) : Sérénade tendre (Aerts Engel) ; Rêverie (Le Chevalier de Boisval) ; Infidélité (Paul Paray) ; Le Papillon (Paul Paray) ; Le secret (Fauré) ; Orphée (Gluck); Duo des contes d'Hoffmann (Offenbach) ; Duo du pré aux clers (Hérold) ; Monologues par Mme Rollin ; A une jeune mariée (Emile Nérini); Le jardin qui dort (E. Nérini) ; Mélodies (C. Renard ; Duo de Dot de Seigneur (Le Chevalier de Boisval) ; Vous êtes jeune et belle (Le Chevalier de Boisval) ; Le doux voyage (Louis Masson) : chansons anciennes (Mme Bianca Pimini).

Le programme du Concours international de musique de Vichy

(*Suite*)

Chorales. — (13e groupe). — Salle du Modern' Dancing, rue des Halles ; division spéciale (sociétés étrangères). Excellence.

Morceau imposé : *Le travail dans la paix*, P. Goguillot.

I. Société Chorale. — « Mozzolani » Borgo S. Luca Perrara, 80 exécutants.

1re division, 1re section. — Morceau imposé : *La voix du Souvenir*, Marc Delmas ; Espérance Madretsch, de Bienne (Suisse), 70 exécutants.

2e division. — Morceau imposé : *Les Cloches du pays*, Darciaux ; La Romande, chorale mixte de Granges-Soleure, 50 exécutants.

Excellence. — Morceau imposé : *Le Travail dans la Paix*, P. Goguillot · Les Enfants de Saint-Denis (Seine), 102 exécutants.

Division supérieure. — 1re section. — Morceau imposé : *Le Travail dans la Paix*, P. Goguillot; Chorale Sainte-Cécile de Tours (Indre-et-Loire), 67 exécutants ; Cercle Choral du Creusot (Saône-et-Loire), 60 exécutants ; Chorale « Les Amis Réunis », Saint-Etienne (Loire), 65 exécutants.

14e groupe. — Hall de la Source de l'Hôpital, square de l'Hôpital.

1re division, 1re section. — Morceau imposé : *La Voix du Souvenir*, Marc Delmas ; Chorale des chemins de fer du Midi, Bordeaux, 81 exécutants.

2e division, 1re section (groupe A). — Morceau imposé: *la cigale et la fourmi*, P. Legris ; Union chorale de Bellegarde-Coupy (Ain), 40 exécutants ; Orphéon de Désertines, Marmignolles, (Allier), 60 exécutants ; Société chorale de Villeneuve-sur-Lot (L.-et-G.).

Groupe B. — Chorale de Moulins (Allier), 43 exécutants.

2e division, 2e section. — Morceau imposé : *La cigale et la fourmi*, P. Legris · Orphéon de Firminy Loire).

15e groupe. — Hall de l'Hôtel Radio, square des Nations.

3e division, 1re section. — Morceau imposé : *Ma petite maison*, Marc Delmas ; Orphéon socialiste de Limoges (Haute-Vienne), 50 exécutants.

3e division, 2e section. — Morceau imposé : *Ma petite maison*, Marc Delmas ; Orphéon « Les Montagnards », Millau (Aveyron), 40 exécutants.

3e division, 3e section. — Morceau imposé : *Ma petite maison*, Marc Delmas ; Orphéon du Peuple de Limoges (Haute-Vienne), 51 exécutants.

CHORALE MIXTE (avec accompagnement)

2e division. — Morceau imposé : *Les cloches du pays*, Darciaux ; Chorale mixte des Biscuits Pernot, Dijon (Côte-d'Or) ; 64 exécutants.

CHORALE MIXTE (sans accompagnement)

Chorale mixte des Etabl. J. Holtzer, Unieux (Loire), 130 exécutants.

3e division. — Morceau imposé : *Chanson de Barberine*, E. Cools ; Union Chorale mixte de Nevers (Nièvre), 55 exécutants.

CHORALES DE DAMES

3e division. — Morceau imposé : *Aubade*, Marc Delmas ; Groupe indépendant artistique de Sens (Yonne), 25 exécutants.

TROMPETTES

16e groupe. — Jardin de l'hôtel des Lilas, avenue Victoria.

Division supérieure. — Morceau imposé : *Le triomphe du Cyprès*, ouverture, V. Viney ; Société de trompettes Concordia, Mulhouse (H.-R.), 25 exécutants.

2e division. — Morceau imposé : *Cyrtée*, V. Viney ; Trompettes Espérance de la Béraudière, La Ricamarie, 34 exécutants · Espérance de Laignes (Côte-d'Or) ; L'Echo Moulinois, Moulins (Allier), 30 exécutants.

Morceau de choix : *Sur les bords de l'Allier*, Accariès.

Division de classement. — Le Réveil Clermontois, Clermont-Ferrand (P.-de-D.), 37 exécutants; « Allobroges », fanfare de trompettes, Vienne, 23 exécutants ; La Sirène Lembronnaise, Boudes (Puy-de-Dôme), 22 exécutants ; La Biturige, fanfare de trompettes, Bourges, 22 exécutants.

TROMPES DE CHASSE

17e groupe. — Cour de l'usine électrique, place de la République.

Excellence. — Morceau imposé : *Ronceveaux*, fantaisie, G. Wittmann ; Rallye Risclois, Riscle (Gers).

2e division. — Morceau imposé : *Rambouillet*, fantaisie, F. Andrieu : Les Veneurs de l'Adour, Cahuzac (Gers), 11 exécutants ; Le Réveil des chasseurs, Vienne (Isère), 15 exécutants.

3e division. — Morceau imposé : *Cortège XV*, V. Viney ; Le Rallye Eurvillois Eurville (Hte-Marne), 22 exécutants; Le Rallye-aux-Loups, Dijon (Côte-d'Or), 9 exécutants ; Rallye-aux-Cerfs, Auxonne (Côte-d'Or), 10 exécutants.

Classement. — Rallye Bourbonnais, Moulins (Allier).

TAMBOURS ET CLAIRONS

18e groupe. — Parc Lardy, rue du Maréchal-Pétain.

Division supérieure. — Morceau imposé : *Souvenir de ma première revue*, J. Paget ; Le Rappel Melunais, Melun (Seine-et-Marne), 35 exécutants.

1re division (groupe A). — Morceau imposé : *Keepsake*, fantaisie, G. Defrance ; L'Issoldunoise, Issoudun (Indre) ; Amicale laïque de la Richelandière, Saint-Etienne (Loire), 24 exécutants ; Avant-Garde Mussidanaise, Mussidan (Dordogne), 48 exécutants.

Groupe B. — Amicale laïque de Montbrison, 20 exécutants.

3e division. — Tambours et clairons de la Fanfare de Roanne (Loire), 16 exécutants.

SAONE-ET-LOIRE

En gare de Paray-le-Monial un conducteur du P. L. M. est grièvement blessé

Paray-le-Monial (de notre correspondant particulier). — M. Jean Métaflier, conducteur au P.-L.-M., en traversant les voies, a été heurté et renversé par une machine se rendant au dépôt

Il a eu le pied gauche en partie écrasé. Il a reçu les premiers soins à l'infirmerie du P.-L.-M. et a été ensuite transporté à l'hôpital de Moulins pour recevoir les soins que nécessitait son état.

BOURBON-LANCY

A PROPOS DE L'ELECTRIFICATION DE LA REGION

Dans notre numéro du 21 septembre, il a été dit que « la banque Frobert serait disposée à prêter aux communes les sommes dont elles auraient besoin pour leur électrification à un taux de 9 pour cent amortissement compris et en se réservant 10 pour cent de bénéfices ».

Présentée sous cette forme, l'information est inexacte. La réalité est toute autre et la voici :

L'opération d'avances aux communes au taux indiqué ne devant laisser entre, d'une part, les intérêts aux prêteurs, les impôts, les frais d'administration, etc., et, d'autre part, les sommes à percevoir des communes qu'une marge déficitaire, la Société en formation pour l'électrification de la région de Bourbon-Lancy s'est engagée, afin de rendre possible cette opération d'avances, à rétrocéder annuellement 10 pour cent de ses bénéfices d'exploitation à la *Société Foncière* chargée de réaliser ces avances, et *non pas à la Banque Frobert*.

Il ne s'agit donc nullement pour la Banque Frobert, et le simple bon sens l'indique, de se réserver 10 pour cent de bénéfices sur une opération qui n'en comporte pas, et qui n'est proposée que pour permettre la réalisation du programme d'électrification.

SOCIETE DES PREVOYANTS DE L'AVENIR

La recette pour le troisième trimestre de l'année, aura lieu demain dimanche, à l'Hôtel-de-Ville, de 9 à 11 heures, salle de la Justice de Paix.

ASSOCIATION SPORTIVE BOURBONNAISE

C'est demain qu'aura lieu, sur le terrain des Alouettes, le premier match de foot-ball d'association organisé cete saison par l'A. S. B.

Cette rencontre mettra aux prises une équipe mixte du Foot-Ball-Club Moulinois, bien connu ici, et l'équipe première de l'A. S. B.

Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 30.

La partie sera terminée assez tôt pour que les spectateurs puissent prendre le train qui part de la gare de Bourbon-Lancy-le-Fourneau à 16 h. 30.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS N° 45

La 4e recette trimestrielle de l'année 1925 aura lieu demain dimanche 27 septembre, de 9 heures à 11 heures, à l'hôtel de ville salle de la justice de paix.

Il est rappelé aux sociétaires :

Qu'aucune somme ne sera encaissée par le trésorier en dehors de la date indiquée ci-dessus et que, par conséquent ,tout membre participant qui n'acquittera pas sa cotisation ce jour-là encourra une amende de un franc (art. 53 des statuts). Exception est faite, cependant pour les sociétaires n'habitant pas Bourbon-Lancy, qui pourront envoyer leur cotisation au trésorier (M. Gabriel Lapointe, rue Sainte-Marie à Bourbon Lancy, dans la semaine qui suivra la recette (au plus tard).

Qu'ils devront se munir de monnaie afin de faciliter la recette.

M. Henry Turlier profite de l'occasion, pour adresser l'appel suivant à tous les sociétaires :

Mutualistes ! !

La patrie est une vaste société de secours mutuels.

Aujourd'hui, elle réclame votre concours et vous prie de souscrire à l'emprunt 4 %.

Si vous lui confiez vos économies :

— Vous lui permettez de consolider sa dette flottante.

— Vous vous assurerez des revenus absolument sûrs, qui varieront avec le change, mais seront d'au moins 4 %.

— Et vous contribuerez à l'abaissement du coût de la vie.

Je vous en prie, prenez tout cela en considération.

Apportez votre aide à la France.

Souscrivez à l'emprunt, avant le 30 septembre dans toute la mesure de vos moyens.

LES ANNALES

Les Druses, vus par J. et J. Tharau ; l'entrevue de Raymond Millet et de Conan Doyle ; des échantillons de photographies sous-marine ; souvenirs sur Ermenonville ; un conte de Marcelle Tenayre ; des poèmes, des articles d'actualité. Voilà ce que contient le dernier n° des *Annales*. En vente partout : 0,90.

A Chalon, un sexagénaire est écrasé par un tramway

Chalon-sur-Saône, 25 septembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — M. Gaspard Bourgeon, 60 ans, manœuvre, en se rendant à son travail, a été heurté et renversé par le tramway qui fait le service de Saint-Laurent-de-L'Ain.

Le corps affreusement mutilé, le malheureux manœuvre ne put survivre à ses blessures.

CHALON-SUR-SAONE

BLESSE A LA CHASSE

Revenant de ses champs, M. Benoît Gressard de Saint-Gengoux-le-National, a reçu d'un chasseur maladroit, des grains de plomb dans la figure. Son état n'inspire aucune gravité.

LA RENTREE DES CLASSES

Le maire rappelle que la rentrée des classes est fixée au vendredi 2 octobre.

Voleuse arrêtée. — Recherchée par le parquet de Chalon pour vol commis durant son séjour à l'hôpital de notre ville, la fille Dupré, dite Célina, 32 ans, chiffonnière, a été arrêtée à Dijon.

Plainte contre automobiliste. — Un chien d'une valeur de 500 francs de race bleu d'Auvergne, appartenant à M. Dupoux, ajusteur, ayant été écrasé, avenue de Paris, par une auto en fuite, M. Dupoux a porté plainte.

Une belle pêche. — Dans la Saône, à Gergy, M. Badet a capturé 11 carpes variant de 4 à 17 livres.

Arrestation. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation, Emile Desmurger . 50 ans, manœuvre, inculpé de vols et cambriolages. Des objets volés ont été retrouvés à son domicile.

La crue de la Saône. — La montée continue à raison de 3 centimètres à l'heure. Dernière cote relevée au pont Saint-Laurent, 3 m. 45.

LE CREUSOT

Accident. — Un maçon du service auxiliaire des usines, M. Paul Hemmel, 48 ans, demeurant au Bois des Crots, était occupé à monter un échafaudage lorsqu'un éclat de bois l'atteignit à l'œil gauche, lui occasionnant une plaie assez grave.

Cafetier russe en défaut. — Les agents de ronde dans le quartier du Centre trouvèrent toujours ouvert, à une heure indue, le café tenu rue de la Verrerie par Voldemar Matchabelli, sujet russe. Celui-ci a été gratifié d'un procès-verbal.

Doigts écrasés. — Aux laminoirs, un ouvrier caleur, M. Thomas, 55 ans, habitant Broye, faisait manœuvrer un vagon sur une plaque tournante, quand il eut la main droite violemment serrée par le câble de traction qui lui écrasa l'index et le médius.

Toujours les Polonais. — Un noctambule passablement pris de boisson chantait à tue-tête la nuit aux abords du passage à niveau de Saint-Charles. A deux heures du matin, les agents mirent fin à ses mélodies en l'amenant terminer sa nuit au violon. C'est Ignacy Golimento, 30 ans, sujet polonais, manœuvre aux usines, appartenant au cantonnement de Sercey. Il a fait l'objet d'une contravention pour ivresse et tapage nocturne.

Service pharmaceutique. — Le service sera assuré, demain dimanche, par la pharmacie Lenoble, rue du Maréchal-Foch.

Jeunesse ouvrière du Creusot. — Demain dimanche, l'équipe première de la J. O. C., se déplacera à Montceau-les-Mines pour y jouer, contre le Sporting-Club Montcellien, un match comptant pour le championnat de Saône-et-Loire, division d'honneur. L'équipe seconde de Montceau qui devait rencontrer au Creusot celle correspondante de la J. O. C. a déclaré forfait.

Pédale Sportive Creusotine. — Demain dimanche, la Pédale Sportive Creusotine fera disputer son championnat dans la côte de la rue de Puebla. La course se disputera en séries demi-finales et finale : le record de la côte sera également établi. L'épreuve commencera à 14 h. 30 Les engagements seront reçus jusqu'à ce soir samedi, chez M. Mondanel.

Pupilles de la Nation. — M. le docteur Ramally, médecin-contrôleur, fera sa visite semestrielle à partir du 5 octobre. Il les examinera à l'Hôtel-de-Ville du Creusot, aux dates ci-après :

Lundi 5 octobre : écoles privées (filles) à 8 h. 30

Mardi 6 octobre : groupes élémentaires (usine) à 8 h. 30 ; Saint-Firmin et Saint-Sernin, à 13 h. 30.

Mercredi 7 octobre. — Ecoles du Centre et de l'Est (garçons) ; à 8 h. 30, école du Sud (garçons) et Le Breuil à 13 h. 30.

Jeudi 8 octobre : groupe spécial à 8 h. 30 ; groupe préparatoire à 13 h. 30.

Vendredi 9 octobre : écoles de l'Ouest et de l'Est (filles) 8 h. 30 ; école du Sud (filles) 13 h. 30

Samedi 10 octobre : pupilles ne fréquentant plus l'école ; jeunes gens 8 h. 30 ; filles, 13 h. 30

Il est rappelé que tout pupille doit se présenter à cette visite. Les intéressés sont informés qu'en cas de refus de se rendre à cette visite, ils s'exposent à se voir priver de toute subvention de maladie.

Contremaître blessé. — M. Claude Sivigon, 44 ans, demeurant rue Jouffroy, contremaître chez M. A. Buffenoir, constructeur à la Molette, vérifiait le fonctionnement d'un rabot, lorsque les trépidations de la machine mirent en marche les mouvements d'embrayage. La main gauche prise dans le train d'engrenage, M. Sivignon eut le médius et l'annulaire écrasés ; on a dû lui amputer les extrémités de ces deux doigts.

A Montceau, un sexagénaire se noie en tombant dans le canal

Montceau-les-Mines, 25 septembre (de notre correspondant particulier). — On a découvert dans le canal du Centre, près du pont de Girluzot, le caavre de Roberjot, 67 ans, ancien mineur en retraite, demeurant à l'hôpital de Galuzot.

Roberjot n'avait pas reparu à son domicile depuis dimanche soir.

On suppose qu'il est tombé à l'eau accidentellement. Les constatations d'usage ont été faites par la gendarmerie et un docteur.

DIGOIN

PERCEPTION DES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La perception des taxes sur le chiffre d'affaires sur les automobiles et les licences aura lieu :

A Digoin, salle des Sociétés, les 20 septembre, 3, 6 et 10 octobre, de 14 heures à 16 heures.

A Paray-le-Monial, à la mairie, les 29 septembre, 2, 6 et 9 octobre, de 8 h. à 9 h. 30.

A Rigny-sur-Arroux, le 1er octobre, à 8 h. 30.

A la Motte-Saint-Jean, à la mairie, le 4 octobre, de 9 h. 30 à 10 heures.

A Saint-Yan, à la mairie, le 5 octobre, de 8 h. à 8 h. 30.

A Saint-Agnan, à la mairie, le 7 octobre, de 9 h. à 9 h. 30.

Service pharmaceutique. — Le service sera assuré, demain dimanche 27 septembre, par la pharmacie Clayeux, avenue de la Gare.

GUEUGNON

OBSEQUES D'UN VETERAN

Jeudi dernier, ont eu lieu les funérailles de M. Benoît Pacaud, décédé en son domicile, rue du-Plessy, dans sa soixante-quinzième année. Ce vieux brave avait fait toute la campagne de 1870-71, et s'était fait remarquer par sa bravoure dans divers combats.

Les anciens combattants dont le nombre diminue chaque année, munis de leurs insignes, avaient tenu à accompagner leur camarade à sa dernière demeure.

SAINT-FIRMIN

Fête. — Demain dimanche, grande fête aux Chevreaux, commune de Saint-Firmin ; attractions diverses, bal et casse-croûte chez Marlot.

YONNE

AUXERRE

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. Francis Delcellier est nommé professeur de physique au collège de Tonnerre en remplacement de M. Béranger, nommé en Alsace.

M. Lajoie, répétiteur au collège d'Auxerre, est nommé professeur de physique au collège de Saint-Amand (Cher).

Mme Bonneviale, professeur au collège de jeunes filles de Cahors, est nommée directrice du collège de jeunes filles de Tonnerre en remplacement de Mlle Tariet, nommée directrice du collège d'Abbeville.

MERITE AGRICOLE

Est nommé officier du Mérite Agricole. M. Emmanuel Dubreuil, inspecteur primaire retraité à Joigny.

Sont nommés chevaliers : MM. Germain Cothelin, cultivateur à Champvallon; Charles Durand, agriculteur à Brannes ; Emile Mativet, cultivateur à Esnon.

NAVIGATION FLUVIALE

Sont admis à la retraite à dater du 1er novembre : MM. Louis Prévost, éclusier à Courlon; Auguste Dujon, attaché au service du canal du Nivernais, à Prégilbert ; Jules Guillotiez, éclusier à Epineau-les-Voves.

LA CRUE DES RIVIERES

A Mailly-la-Ville, jeudi matin l'Yonne a coté 2 m. 52 alors que la cote de débordement est de 2 m. 40.

A Avallon, le Cousin est monté à 1 m. 75, alors que la cote de débordement est de 1 m. 60.

A Vermenton, la Cure a atteint la cote de 2 m. 72 alors que la cote de débordement est de 2 m. 40.

AU TRIBUNAL CIVIL

Le tribunal a reçu le serment de MM. Casimir Chaperon comme garde de la Saint-Hubert Auxerroise ; Paul Bourraut, comme garde de M. Duplessit de Chablis ; Georges Buffaut et Augustin Guillerat comme gardes du syndicat des chasseurs de Perrigny ; Ernest Boucheron, comme garde de M. Georges Perruchon à Joncher.

JOIGNY

Incendie. — L'autre nuit, vers 23 h. 30, un incendie s'est déclaré au deuxième étage de l'immeuble occupé par la pâtisserie parisienne quai de Paris.

Malgré de prompts secours, le deuxième étage et la toiture de la maison ont été entièrement détruits. Les dégâts, très importants, mais non encore évalués, sont couverts par une assurance

SENS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil se réunira publiquement dans la salle des séances de l'hôtel de ville en séance extraordinaire, aujourd'hui samedi à 20 h. 30.

Voici l'ordre du jour :

— Lecture du procès-verbal de la séance du 22 août 1925.

— Communications du maire.

— Instruction primaire — Traitement du professeur de gymnastique.

— Rapport de M. Michaut.

— Personnel. — Classement des employés. — Réclamation de M. Compérot. — Rapport de M. Guinmard.

— Bureau de bienfaisance, Asile Hunot-Thomas, hospices.

— Comptes et budgets — Rapports de M. Douyen.

— Voirie urbaine — Emploi de poubelles. — Propositions de M. Goupillon. — Rapport de M. Dagruri.

— Voirie urbaine — Elargissement de la rue Sylvain Dupéchez et de la rue des Célestins. Changement de dénomination de cette dernière rue. — Raport et proposition de M. Chevillon.

— Voirie urbaine — Nouvelles constructions le long de la ligne de Nogent (rue Victor-Guichard). Intallation du gaz et dénomination de la rue. Rapport de M. Monjardet.

— Voirie urbaine. — Canalisation de gaz et électricité. Réfection des chaussées. Proposition de M. l'architecte voyer. Rapport de M. Truchy.

— Place des Héros — Abatage de 4 arbres. Proposition et rapport de M. Bachot.

— Travaux communaux. Versements par les entrepreneurs d'allocations pour charges de famille. Proposition et rapport de M. Roy.

Anniversaire de la bataille de la Marne. — Rapport de M. Grimard.

—Pompes funèbres. Transports des corps et tentures extérieures. — Expiration du marché en cours. Rapport de M. Roy.

— Foire nationale et Exposition du 30 avril 1926. — Organisation. Rapport de M. Chon.

— Ecole primaire supérieure et professionnelle de garçons.

— Remboursement de sommes avancées pour travaux urgents. Demande de M. Varache, ancien directeur. Rapport de M. Rayssier.

— Taxe municipale sur les chiens. Modifications prévues par la loi du 31 juillet 1920. Rapport de M. Jeubert.

— Ancien chemin de Troyes. Mise en état de viabilité. Proposition et rapport de M. Chevillon.

MALICORNE.

MALADE, IL SE DONNE LA MORT

M. Hubert Delitang, 58 ans, qui souffrait depuis longtemps d'une dépression nerveuse, est revenu chez lui après une disparition de deux jours, et, à peine de retour, il a profité d'une courte absence de sa femme pour se pendre dans son grenier.

ALLIER

MOULINS

Le drame de la rue du Rivage devant la correctionnelle

Lebourg fera quatre mois de prison
La veuve Dury est condamnée à six mois avec sursis

Nos lecteurs se souviennent comment, le 9 juin dernier, une épicière, débitante de la rue du Rivage, à Moulins, la veuve Dury, blessa au ventre d'une balle de revolver son ami Antoine Lebourg, 47 ans, brocanteur, rue du Manège, et comment, le 27 juin suivant, Lebourg, sortit de l'hôpital où il était en traitement, logea à son tour une balle dans la cuisse de la veuve Dury.

Cette affaire a eu son dénouement hier après-midi devant le tribunal correctionnel, le parquet n'ayant retenu contre Lebourg et la veuve Dury, que l'inculpation de coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail de plus de 20 jours et non celle de tentative de meurtre.

On se souvient également que le motif du drame fut un vol de 4.000 francs, commis au préjudice de Lebourg, chez la veuve Dury. C'est parce que l'épicière ne voulait pas lui rendre cette somme que Lebourg tira sur elle. Il faut signaler que l'information du parquet au sujet de ce vol a d'ailleurs abouti à une ordonnance de non lieu.

La veuve Dury, qui n'a pas de passé judiciaire, a été condamnée à six mois de prison avec sursis. Lebourg, qui a été précédemment condamné pour violences et port d'armes prohibées s'est vu infliger quatre mois de prison sans sursis.

LA RENTREE DES CLASSES A L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE

La rentrée des classes à l'école nationale de musique est fixée au lundi 12 octobre ; l'horaire sera affiché à l'entrée de l'école.

Les demandes d'inscription avec nom, prénoms, date et lieu de naissance et adresse du candidat devront parvenir au directeur de l'école avant le samedi 3 octobre.

Les rétributions scolaires sont fixées de la façon suivante par élève et par mois :

Cours de solfège, 2 francs ; instruments, 4 fr. ; chant, 4 francs.

Les familles dont plusieurs enfants suivront les cours bénéficieront des réductions ci-après : 50 % sur la rétribution due par le 2e enfant ; gratuité de l'enseignement à partir du 3e enfant.

Le versement de ces rétributions devra être effectué au commencement de chaque trimestre à la recette municipale, 27, rue de Paris. Tout trimestre commencé sera dû en entier.

Les examens et les concours d'admission auront lieu à l'école, 14, rue Diderot, à partir du lundi 5 octobre, à 8 heures du soir, dans l'ordre suivant :

Solfège : jeunes gens, lundi 5 octobre ; jeunes filles, mardi 6.

Instruments à archet, mercredi 7 octobre ; piano, jeudi 8 ; chant, vendredi 9 ; instruments à vent (bois et cuivre), samedi 10.

La liste des adhésions sera proclamée immédiatement après chaque examen ou concours.

L'admission est provisoire et ne devient définitive qu'après l'examen éliminatoire du mois de janvier.

Tous les élèves, jusqu'à ce qu'ils en aient été dispensés par le directeur, sont absolument tenus de suivre assidûment les classes de solfège.

Erratum. — Une erreur nous a fait dire hier, dans un titre « Conseil municipal de Moulins » au lieu de « Conseil général de l'Allier ».

Nos lecteurs ont certainement rectifié d'eux-mêmes.

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré demain dimanche par les pharmacies Peynaud, rue de Bourgogne, et Lhostal, place d'Allier.

Compatriote. — M. Raoul Saulnier, de Praingy, du 16e d'artillerie, élève-officier à l'école de Saumur, est nommé sous-lieutenant au 18e chasseur.

Au 1er dragons. — Le lieutenant Michel, du 1er dragons, est promu capitaine.

Pensionnat Saint-Gilles. — La rentrée des classes est fixée au 2 octobre pour les internes et au 3 octobre à 8 heures pour les externes.

Parallèlement au cours secondaire, il est créé au pensionnat un cours purement commercial et professionnel.

Au Palais. — Ont prêté le serment de garde particulier hier après-midi :

MM. Philippe Brossard, de Moulins, au service de M. Armand Antoine de Besson ; François Durand, de Montbeugny, au service de M. Pierre Tortel ; Emile Giraud, de Lamenay (Nièvre), au service de M. Beauchamp ; Alexandre Gornichon, de Villeneuve, au service de M. De Conny ; Jean Mathe, d'Ygrande, au service de M. Maurice Canus.

Gilbert Desrichard, de Bresnay, au service de MM. Jacques et Gilbert Vernois ; Jean Pagnon et Marc Nicolas.

Jean Barichard, de Coulandon, au service de M. de Guigne ; et Heni Gaillard, de Saint-Plaisir au service de M. Souchard de Lavoreille.

Le temps. — Hier, temps nuageux, frais. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 9° ; à midi, 12° 6 ; maxima, 14° ; minima, 8° 7 ; baromètre, 765 m/ m.

Il tombe d'un train et se fracture le crâne

M. Louis Orgelet, 28 ans, tonnelier à Melay (Saône-et-Loire), qui avait pris dans la matinée à Lapalisse, le train omnibus se dirigeant sur Moulins, est tombé sur la voie, — on ignore encore à la suite de quelles circonstances — entre les gares de Varennes-sur-Allier et de Laferté-Hauterive.

Relevé inanimé, M. Orgelet fut transporté à l'hôpital de Moulins où l'on a constaté qu'il avait une fracture de la base du crâne. Son état est des plus graves.

Le coût de la vie. — La commission d'étude du coût de la vie, réunie hier matin à la préfecture, sous la présidence de M. le préfet, a fixé l'indice actuel à 433, par rapport à 100 pour l'année 1914.

Le précédent indice, remontant au 18 juin était de 430,7.

Nominations ecclésiastiques. — Sont nommés : Curé de Chavenon, en remplacement de M. l'abbé Eugène Laronde, décédé, M. l'abbé J.-B. Forichon, ancien curé d'Agonges.

Chapelain de Saint-Jacques-des-Biefs, M. l'abbé Eugène Cavalier, ancien curé du Mayet-d'Ecole.

Trouvailles. — Il a été trouvé par Mme Langeron, rue François-Péron, un coupon de dentelle qu'elle a déposé au bureau de police ; par M. Neury, rue des Potiers, une montre en argent ; par M. Billon, à Nomazy, un sac à main.

Etat civil :

Naissances. — Robert Prajoux, Gabrielle Moutonnet, André Artigaud, Armand Artigaud, Odette Tourret, Henri Bruel, Jeannine Dutey, Marc Gourin.

Publication de mariage. — Justin Gourc, chauffeur d'automobiles à Moulins, et Antoinette Bouligand, domestique à Moulins.

Décès. — Louis Cobrant, 34 ans ; Félicie Defix, 44 ans, épouse de Louis Mathaud ; Marie Gilberton, 79 ans, veuve de Pierre Beraud ; Pierre Larue, 52 ans, employé d'assurances ; Marthe d'Elloy de Bonninghen, 5 ans ; Jean Bayet, 51 ans, marchand de bois ; Baptiste Boire, 54 ans, restaurateur ; Solange Rodier, 85 ans, veuve de Elie D. Harville ; Marie Mathé, 84 ans, veuve de Gilbert Ray.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Trafic d'or. — En vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Gannat, les gendarmes ont procédé à l'arrestation de Joseph Charvon, 36 ans, chiffonnier, à Saint-Pourçain-sur-Sioule, qui est inculpé dans une affaire de trafic d'or.

A Ferrières-sur-Sichon un carrier est grièvement blessé par l'explosion d'une mine

Vichy, 25 septembre (de notre correspondant particulier). — Hier, à 17 heures, dans une carrière de pierres à chaux, M. Claude Ferrier, 51 ans, au service de M. Crizard, chaufournier à Ferrières-sur-Sichon, était occupé à débourrer une mine qui avait manqué à l'allumage.

Tout à coup, la mine explosa et le malheureux carrier fut grièvement blessé au visage. Transporté à l'hôpital civil de Vichy le spécialiste a diagnostiqué une perforation du globe oculaire.

VICHY

La Saison

Au Grand Casino. — *La Tosca*, opéra en 3 actes et 4 tableaux, de A. Thomas.

Le chef-d'œuvre connaîtra encore le triomphe ce soir, car la distribution est hors de pair, avec Mlle Yvonne Alard, de l'Opéra-Comique ; M. Fillon, de l'Opéra de Monte-Carlo ; M. Boudouresque, de l'Opéra-Comique ; M. Durou, du Casino de Vichy.

A la Restauration. — *Bella Donna*, histoire merveilleuse d'amour passionné, avec Pola Negri, la maîtresse incontestée de l'émotion.

Au Parc d'Enfants. — Tous les jours, le théâtre de Guignol.

A l'Elysée-Palace. — La première du nouveau spectacle de Variétés a été donnée hier soir devant une salle archi-comble — une véritable chambrée de pleine saison.

L'annonce des expériences mystérieuses d'hypnotisme et de catalepsie du célèbre fakir Franck Harty, avait attiré à l'Elysée-Palace une foule de curieux. C'est une troublante et extraordinaire séance ésotérique qui va assurer, toute la semaine, un succès pyramidal au nouveau programme de l'Elysée-Palace. Très gros succès aussi des 5 Artons, les plus formidables acrobates de la bascule du moment ; de l'ébouriffant Gills's Pack, le célèbre comique belge ; des 4 Novelty Girls, une troupe éblouissante et harmonieuse de danseuses dans leurs fantaisies chorégraphiques, de Violet King, le fameux virtuose de l'Empire de Londres.

Au même programme on applaudit encore à tout rompre : Langlois, le réputé baryton de l'Opéra-Comique, dans son répertoire ; Mikasa et Chokichi, les merveilleux jongleurs équilibristes japonais ; les acrobates mondains Dentix Pauwels et le ventriloque comique O'Briss and Partner.

Ce soir, seconde représentation à 20 h. 30 précises.

Demain dimanche : matinée à 14 h. 30. Soirée à 20 h. 30.

Brasserie. Terrasse. Deux orchestres. Concert permanent.

SPECTACLES DU PETIT CASINO

Aujourd'hui et pour les adieux de la troupe, le mercredi 30 septembre, le grand succès de comédie légère « Les Bleus de l'Amour », pièce en 3 actes de Romain Coolus.

Mardi 29, le grand succès de comédie gaie « Lison » ou la « Jolie Jardinière », pièce en 3 actes de Louis Verneuil, avec Renée Bartout, dans le rôle de « Lison ».

Du 1er au 15 octobre. — Tous les soirs, à la Brasserie, concerts de grand gala, par des chanteurs réputés, le remarquable orchestre Freddy avec le violoniste virtuose Raoul Cattin.

Au programme de tous les concerts : « Opéras », « opéras-comiques », « opérettes », « romances », « airs », « duos », « sélections ».

— Entrée libre, avec les consommations sans augmentation de prix.

LA TOMBOLA DE LA MUTUALITE HOTELIERE

Un gagnant par carnet de vingt

122	142	162	182	202	222	242	262	282
302	322	342	362	382	402	422	442	462
482	502	522	542	562	602	582	622	642
662	682	702	722	742	762	782	802	822
842	862	882	902	922	942	962	982	1002
1022	1042	1062	1082	1102	1122	1142	1162	1182
1202	1222	1242	1262	1282	1302	1322	1342	1362
1382	1402	1422	1442	1462	1482	1502	1522	1542
1562	1582	1602	1622	1642	1662	1682	1702	1722
1742	1762	1782	1802	1822	1842	1862	1882	1902
1922	1942	1962	1982	2002	2022	2042	2062	2082
2102	2122	2142	2162	2182	2202	2222	2242	2442
2462	2662	2682	2702	2722	2742	2762	2782	2802
2822	2842	2862	2882	2902	2922	2942	2962	2982
3002	3022	3042	3062	3082	3102	3122	3142	3162
3182	3202	3222	4242	3262	3282	3302	3322	3342
3362	3382	3402	3422	3442	3462	3482	3502	3522
3542	3562	3582	3602	3622	3642	3662	3682	3702
3722	3742	3762	3782	3802	3822	3842	3862	3882
3902	3922	3942	3962	3982	4002	4022	4042	4062
4082	4102	4122	4142	4162	4182	4202	4222	4242
4442	4462	4482	4502	4522	4542	4562	4582	4602
4622	4642	4662	4682	4702	4722	4742	4762	4782
4802	4822	4842	4862	4882	4902	4922	4942	4962
4982	2	22	42	62	82	102.		

Les lots devront être retirés au siège de la section 17, boulevard Carnot prolongé.

Les lots non réclamés dans les trois mois resteront acquis à la section.

TAXE DE SEJOUR

Le maire informe MM. les Hôteliers que les membres des sociétés prenant part au concours de musique seront exonérés de la taxe de séjour.

En conséquence, les hôteliers qui recevront une société devront inscrire dans une case du registre de police et taxe de séjour, le titre de cette société suivi du nombre de personnes qui la composent. Exceptionnellement, la carte d'exonération ne sera pas exigée pour ces personnes.

Etat civil :

Naissances. — Jean-Marie Chazal ; Paulette Arlay ; René Henri, rue de Belgique.

Publications de mariages. — Robert Borel, employé à la Ce Fermière, rue Montignac, et Louise Fabre, giletière, rue Motignac ; Joseph Fournier, manœuvre, rue Maréchal Pétain, et Antoinette Rambaud, à Bellerive-sur-Allier ; Mary Bertucat, mécanicien-chauffeur, rue Maréchal-Pétain, et Marie Troussel, boulevard de la Salle, 25 ; Toussaint Debut, chauffeur-mécanicien, rue Maréchal-Joffre, 40, et Marie Tournut, à Montcombroux (Allier) ; Jean Cayrade, employé de commerce à Fleury-les-Aubray (Loiret), et Marguerite Hély, employée de commerce, rue Neuve, 20 ; Auguste Maleurat, employé d'hôtel à Ambert (Puy-de-Dôme), et Téréza, employée d'hôtel à Nice ; André Lainé, masseur, rue Morisseau, et Yvonne Potier, à Etroussat (Allier) ; Jules Briffaut, maître d'hôtel à Roubaix, et Emilie Bacchetta, rue de Paris, 62 ; Henri Joly, entrepreneur de charpente, rue du Quatre-Septembre, 45, et Marcelle Laurent, boulevard du Congo, 32 ; Paul Senati, employé d'hôtel, et Madeleine Pinet, repasseuse, rue du Vert-Galant ; Jean Pervel, maître-d'hôtel à Orlans, et Berthe Ossédat, femme de chambre à Thiers ; Francisque Gabanach, cuisinier à Puigeerda (Espagne), et Suzanne Morat, modiste, rue d'Alsace, 15 ; Raoul Jourdan, élève pharmacien, rue Charasse, 10, et Suzanne Talabart, artiste peintre, avenue des Célestins ; Pierre Caldari, employé d'hôtel à Nice, et Annette Peiller, à Epercieux-Saint-Paul (Loiret) ; Joanny Gignet, cuisinier à Valence, et Lucienne Rousseau, à Gannat ; Adrien Saint-Girons, coiffeur, et Marie-Louise Renevier, dentellière, à Paris ; Louis Riche, électricien à Cusset et Marie-Louise Dumas, comptable, route de Cusset, 79 ; Armand Giraud, chauffeur, rue Lafloque, 17, et Angèle Mercier, rue des Trois-Sœurs.

Mariages. — Henri Chagnot, représentant de commerce, à Vincennes, et Yvette Flery, 22 ans, boulevard des Etats-Unis, 40 ; Philippe Durand, 25 ans, instituteur à Chaulgnes (Nièvre), et Germaine Roche, 18 ans, avenue des Célestins, 75.

Décès. — Marie de Minckxitz, 65 ans, épouse de Victor Bourgeois, à Nice ; René Aufauvre, 86 ans, ancien notaire, rue de la Paix ; François Lartaud, 54 ans, teinturier, boulevard du Congo, 1 ; Joseph Denis, 61 ans, cultivateur à Lapalisse ; Marc Mathivon, 81 ans, receveur de l'enregistrement en retraite, à Gannat ; Marie Sarrazin, 49 ans, épouse de Jean-Marie Jonard, route de Creuzier ; Eugène Valentin, 75 ans, cultivateur ; Francis Naturel, 45 ans, électricien ; Marie Lefaure, 59 ans, épouse de François Poirier, rue de Strasbourg, 48 ; Louis Berger, 69 ans, employé, rue de Chateaudun ; Marie Potte, 40 ans, rue Grangier ; Aline Régnier, 38 ans, épouse de Gaston Queznel, à Caen.

Le Congrès de la Fédération des groupements commerciaux se tiendra, à Montluçon, le 4 octobre

Le congrès annuel de la Fédération des groupements commerciaux et industriels du département de l'Allier, se tiendra le dimanche 4 octobre, à 9 heures du matin, à Montluçon, sous la présidence de M. Jules Bussière.

A ce congrès, auquel sont conviés les parlementaires, sénateurs et députés ainsi que M. le préfet, assisteront des délégués des syndicats et associations commerciales et industrielles de Moulins, Montluçon, Gannat, Vichy, Cusset, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Le Montet, Ebreuil, Varennes-sur-Allier, Jaligny, Souvigny, etc.

L'Association Commerciale et Industrielle de Moulins sera représentée par MM. Bussière, président ; Delaume, secrétaire ; Authier, trésorier qui assument les mêmes fonctions à la Fédération et par MM. Concasty, vice-président, Charpy, Loisel et Auboire membres du comité de direction.

La Chambre Syndicale des entrepreneurs et fournisseurs du bâtiment et des travaux publics de la ville de Moulins et du département de l'Allier sera représentée par son président, M. Ch. Mazuel.

Bien entendu, toute personne appartenant aux groupements fédérés a le droit d'assister aux délibérations du congrès, qui porteront sur des questions de la plus haute importance, surtout au point de vue fiscal.

MONTLUCON

Accidents du travail. — Arthur Besse, 18 ans, écrasement de la pulpe de l'index gauche ; plaie au médius droit. Yvonne Janvier, 18 ans, Dunlop, piqûre au pouce droit ; François Batier, 45 ans, maçon, rue des Nicauds : contusion du genou droit ; Alice Lalaudière, 19 ans, coupure à la Glacerie ; coupure profonde à l'annulaire droit ; Octave Richard, 53 ans, manœuvre aux Iles ; contusion lombaire ; Georges Bonnetat, 22 ans, camionneur à Commentry ; luxation de l'épaule gauche ; Frédéric Arroyo, 24 ans, manœuvre rue de Pasquis ; plaie au nez ; Pierre Félicitat, 25 ans, chef d'équipe P.-O., plaie du médius gauche ; Joseph Vincent, 19 ans, maçon rue Victor-Hugo, contusion au poignet droit.

MADAME MOUREAU
PROFESSEUR DIPLOMEE DE L'ARTISAN PRATIQUE DE PARIS
45, boulevard de Courtais, MONTLUÇON
COURS ET LEÇONS PARTICULIERES D'ARTS DECORATIFS
Cuirs et métaux repoussés, émaux, tarso
Pyrogravure, pyrosculpture
Pastel, peinture lavable, etc.
MERCREDI, JEUDI ET SAMEDI
Exposition aux magasins d'ameublement Bizet, 27, boulevard de Courtais.

VARENNES-SUR-ALLIER

RENVERSE PAR UNE AUTO

Jeudi, M. François Roy, domicilié à Treteau, conduisait une vache, sur la route de Varennes quand, vers Gayette, survint l'auto de M. Armand Beynet, limonadier à Varennes.

La vache ayant pris peur, se dirigea vers le milieu de la route. Son propriétaire, en voulant la détourner, fut happé par l'auto et projeté sur la chaussée où il se fit quelques contusions à la tête et au côté.

LE PELERINAGE à N. D. DE LA RONDE

Le pèlerinage annuel au sanctuaire de N. D. de la Ronde aura lieu demain dimanche. Tous les pèlerins qui s'y rendent chaque année s'y retrouveront une fois encore pour donner à cette solennité locale tout l'éclat désirable.

NIÈVRE

NEVERS

Demain, au Pré-Fleuri, se disputera le Challenge du Mille

Ainsi que «Paris-Centre» l'a annoncé, le Stade de l'U. S. N. sera, dimanche prochain, le théâtre d'une manifestation sportive d'un grand intérêt.

La Commission de rugby nous a donné hier un aperçu sur le team réputé qu'est le « Printemps ». Il nous apparaît maintenant utile de donner quelques détails sur le Challenge du Mille. Cette preuve se dispute par équipe de 3 hommes, sur la distance du mille anglais, c'est-à-dire 1.609 mètres. Cette année, la Commission, encouragée par le succès du challenge du Souvenir, a tenu à donner à cette course tout l'éclat possible et, à cet effet, elle s'est assurée la participation du super-as qu'est Roger Pelé, recordman de France des 1.500 mètres, que les Nivernais virent évoluer sur notre piste lors du Challenge du Souvenir, mais cette fois, il nous revient avec une victoire de plus, et non la moindre. En effet, le 30 août dernier, il gagnait en Suède son 3e match international et battait le record de France de près de 2 secondes, ce qui le range parmi les meilleurs coureurs d'Europe sur cette distance et même, l'on peut dire du monde. Avec lui, viennent deux grandes équipes de l'A. S. Montferrandaise, dont la première, avec Finaud, gagnant du 1.000 mètres, débutant, révélation de la saison, Jouvet, Beaucheron, part grande favorite de l'épreuve ; l'équipe seconde et qui ne le cède en rien à la première, avec Danilo, ex-champion de France universitaire, Issartel, Pradelle, etc.

La jeune Société de l'A. S. de Clamecy nous envoie une équipe de choix, avec Calle, excellent coureur d'un brillant avenir, qui vient d'enlever brillamment le 1.500 et le 800 mètres, à Auxerre, en un temps excellent, les Reaut, Picardet, Leblanc, qui forment une excellente équipe.

De son côté l'U. S. Nivernaise alignera ses meilleurs coureurs ; elle engagera également deux équipes avec Berthet, excellent coureur, dont les Nivernais connaissent les qualités ; Gouard, Bignolais, coureur de valeur, Giraud, qui commence ses essais sur les courses de fond et qui aura à cœur de se classer honorablement. Gagne, Camus, les deux jeunes espoirs nivernais, tous supérieurement entraînés par notre ami Prévost, doivent prétendre à un honorable classement.

Pronostiquer les gagnants serait difficile, indépendamment de Pelé, qui s'assurera aisément la première place et, si le temps le permet, aura peut-être l'occasion de s'adjuger le record de France des 1.609 mètres. Quant à la 2e place, on peut s'attendre à une lutte serrée, car, au moins une dizaine de coureurs sont assez près les uns des autres ; sans trop s'avancer, on pourrait peut-être mettre en avant le nom de Berthet.

Par équipe, évidemment l'équipe première de l'A. S. M. doit sortir victorieuse de l'épreuve. Les Nivernais assisteront à une belle course et pendant les 4 tours de piste la lutte se prolongera depuis le départ jusqu'à la fin entre les 10 coureurs qui prendront le départ.

Excès de vitesse. — Des procès-verbaux de contravention ont été dressés contre : M. Antoine Laurent, conducteur de l'automobile n° 5.172- I- 9, demeurant à Paris, 62, avenue de Choisy, et M. Roger Mosnier, 27 ans, conducteur de l'automobile n° 7.069-U-1, à Villeconin-Sandreville (Seine-et-Oise), pour allure excessive et imprudente de leurs véhicules dans la traversée de la ville.

CINÉ-PARC
Ce soir et demain, un film tiré de l'opéra célèbre
Paillasse
Les chants seront exécutés durant la projection
LE PRIX DES PLACES N'EST PAS AUGMENTÉ. Location de 11 à 12 et de 17 à 19 h.

Au Conseil municipal de Nevers

Le Conseil Municipal de Nevers s'est réuni jeudi 24 courant.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de M. Périn, maire. Tous les conseillers sont présents, sauf M. Ducellier, qui s'est fait excuser.

— Le maire donne tout d'abord lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le Comité des Fêtes de la Place Mossé et aux termes de laquelle ce comité verse dans la caisse de la ville une somme de 53 fr. 70 au profit des écoles communales et une autre somme de 122 fr. 30 au profit des pauvres de la ville.

Cet argent a été produit par différentes quêtes effectuées au cours de la dernière fête du quartier.

L'ordre du jour appelle la question du relèvement des traitements des emplois non classés. Les nouveaux traitements sont fixés comme suit : Vétérinaire, 1.800 fr.; vétérinaire 3e visite, 900 fr.; vétérinaire des marchés, 600 fr.; concierge de la Justice de Paix, 1500 fr.; cycliste, 2.400 fr.; concierge de l'Hôtel de Ville, 2.400 fr.; concierge du dispensaire 3.200 fr. ; conservateur de la Bibliothèque Municipale, 3.600 fr.; surveillant d'internat, 500 fr.; professeur d'éducation physique 5.000 fr.

— Demande de M. Pagnard : M. Pagnard, graveur à Nevers, a formulé une demande tendant à l'établissement d'une échoppe adossée au Marché Carnot. La commission des travaux, devant laquelle la question avait été renvoyée lors de la dernière séance, n'a pas cru devoir retenir la demande de M. Pagnard. Le Conseil se rallie aux conclusions de la commission et décide de rejeter la demande.

— Demande de réduction de consommation d'eau : Un propriétaire d'un immeuble de la rue du Pont-Cizeau demande que la dépense occasionnée par la consommation d'eau dans son immeuble soit réduite de 1987 fr. 45 à 1500 fr., une fuite s'étant produite dans les conduits. Adopté.

— Le loyer à payer par la Société d'Agriculture de la Nièvre pour la location du hangar du hall du Champ de Foire est ramené de 1.200 fr. à 900 fr., suivant une demande formulée par cette Société. M. le Maire est autorisé à passer une convention pour un bail de 19 ans. Adopté.

— Le Conseil adopte l'achat d'une veste de cuir, d'une valeur de 170 francs, destinée au chauffeur de la balayeuse automobile. Ce vêtement sera remplacé tous les 5 ans. Adopté.

— Défense contre l'incendie : Un grand nombre d'extincteurs du théâtre sont oxydés, leur remplacement est devenu nécessaire. Une somme de 449 fr. 50 est votée pour la location de 31 nouveaux appareils. Un marché sera passé à cet effet avec la Société S. I. C. L. I. d'Angers.

— M. le Maire donne lecture du rapport de M. Georges, architecte départemental, concernant les travaux effectués à l'église Saint-Pierre. Les conclusions de la commission sont adoptées. Ces conclusions sont les suivantes : 1° Consolidation par la pose d'un tirant fixé dans les combles, du fronton supérieur qui menace de s'effondrer; 2° Enlèvement pour le même motif, de deux flambeaux latéraux; 3° Mise en adjudication de l'échafaudage.

Quelques conseillers ont demandé l'enlèvement pur et simple du fronton litigieux sans le remplacer.

— Une somme de 1.400 francs pour travaux à effectuer au Lycée est adoptée.

— Le Conseil vote une allocation annuelle de 500 francs pour l'entretien des monuments historiques de la ville.

— La Société des Mutilés du Travail demande une subvention. M. le maire propose 100 francs pour cette année. M. Dugnas trouve cette somme bien minime. Plusieurs conseillers sont de cet avis et M. Bondoux propose 150 francs. La proposition Bondoux est adoptée.

— La Société des Cheminots révoqués demande un secours de voyage pour l'envoi de délégués au Congrès National des Cheminots révoqués qui se tiendra à Tours. M. le maire propose 50 francs, M. Thibaudat 100 francs. Cette dernière proposition est adoptée après observations de M. Dugnas.

— Le Conseil adopte les conclusions de la commission en ce qui concerne l'expropriation de M. Gravier, pour l'alignement de la rue d'Alligny. Cette expropriation est adoptée.

— Un projet avait été établi depuis plusieurs années pour l'éclairage électrique du quartier de Mouësse, mais il n'a jamais été réalisé, du fait de la présence d'une ancienne ligne américaine de téléphone. Le Conseil émet un vœu invitant M. le ministre des P. T. T. à autoriser une dépense de 15.000 francs pour le déplacement de la ligne américaine.

— Une somme de 1.500 francs est votée pour permettre à la musique municipale de se rendre en excursion à Clermont-Ferrand, en récompense du zèle dont font preuve nos musiciens. Ce crédit est adopté après observations de M. Bouchard, qui trouve mauvaise la gestion de la Société.

— Mme Vve Trinouillier, demeurant à Moulins (Allier), demande que la ville prenne à sa charge l'entretien de la sépulture Souchon, etc..., moyennant un versement de 10.000 francs dans la caisse municipale. Adopté.

— La toiture du Palais dit « Ancien Poids de la Ville » est en mauvais état. La part de la ville pour la restauration de cette toiture est fixée à 7.100 francs. Les travaux seront mis en adjudication.

— Des travaux sont à effectuer pour remise en état de la couverture du lavoir des Capucins. Le crédit nécessaire est de 4.300 francs. Ces travaux seront mis en adjudication.

— Le Conseil décide la mise en adjudication des fournitures nécessaires pour une année à l'alimentation des chevaux.

— Fourniture de matériel scolaire : M. le Préfet a refusé la passation du marché de gré à gré pour une somme de 40.000 francs, comme le Conseil en avait décidé dans une précédente séance. Il prie M. le maire de recourir à une adjudication. Le Conseil adopte, mais le procès-verbal de cette séance mentionnera que ce n'est que « contraint et forcé ».

— Le directeur de l'Agence Nationale d'Affichage demande l'autorisation de disposer de divers emplacements sur les murs des bâtiments communaux. Accordé, sauf en ce qui concerne les réclames peintes sur les urinoirs. Il demande en outre l'autorisation de prendre le titre d'afficheur municipal. Refusé.

— Le Conseil adopte l'acquisition et la cession de différents terrains sis rue des Chailloux.

— Il accepte le lotissement Tissot, rue de Vauzelles, le service d'hygiène ayant émis un avis favorable.

— Le Conseil adopte le don que Mme Ponsard-Atrux fait au musée de la ville, consistant en une belle toile d'Adrien Tannoux.

La séance publique est levée. Le conseil examine en séance privée plusieurs demandes d'assistance.

OU PASSER UNE AGREABLE SOIRÉE ???

Paris-Centre pourrait ouvrir une semblable enquête comme il l'a fait de si heureuse façon dans d'aussi graves questions locales. Nul doute que de nombreux lecteurs fort avisés répondront unanimement *Au Kursaal-Ciné-Chaméane !!!* L'écran *d'une netteté parfaite. Les sièges d'un confort incomparables*, on n'y fume que très discrètement. Tout alors a permis d'admirer tout à son aise le dernier film « La Rançon d'un Trône » et donne bien envie d'aller voir samedi et dimanche « Pourquoi j'ai tué ».

A l'ENTREPOT DE CHARBONS, 28, rue de la Rotonde, à Nevers, vous trouverez des charbons de terre choisis, recriblés et de qualité supérieure aux plus bas prix, livrés en Sacs plombés de 50 kilos garantis. Téléphone 5-34.

AVIS. — M. JOUEST, cordonnier, impasse des Trois-Carreaux, prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 28 septembre, l'atelier de réparations de chaussures sera transféré rue de la Préfecture, n° 45.

AUX ÉLÉGANTES
Voulez-vous avoir :
UNE ONDULATION RAVISSANTE
ET TRES RESISTANTE
UNE TEINTURE SANS REPROCHE
UNE COUPE PARFAITE
ALLEZ CHEZ HENRI
coiffeur de dames
7, rue des Récollets, NEVERS
Institut de Beauté

Pour Mariages, Courses, prenez les autos du SERVICE NEVERS ET SES ENVIRONS
12, rue Claude-Tillier. — Téléphone : 138

Réunion du Syndicat du commerce en gros

Le Syndicat du Commerce en Gros des vins Spiritueux et Bières du Département de la Nièvre, prie tous les négociants en vins, syndiqués et non syndiqués de Nevers et ses environs de bien vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu au siège du Syndicat, 1, Place de l'Hôtel de Ville aujourd'hui samedi, 26 courant, à 10 heures 30.

Trouvailles. — Réclamer à Mlle Brossard, 51, rue du Banlay, un porteplume réservoir et son étui ; M. Claude Barbier, 14, rue du Champ-de-Foire, une broche en métal jaune avec perles ; aux Fabriques Françaises, rue du Commerce, un billet de banque ; au bureau de police, une pochette, un portemonnaie contenant une certaine somme et un billet de chemin de fer ; une croix de guerre avec ruban ; un sac à main contenant une minime somme, une montre-bracelet en métal blanc, une paire de ciseaux et divers petits objets et papiers.

Etat civil :

Naissances. — Marie X., rue de Paris, 1 ; Pierre Signoret, rue de la Rotonde, 27.

SOCIETE DES CHEMINS DE FER ECONOMIQUES

Le dimanche 27 septembre 1925, un train spécial voyageurs, aller et retour, sera mis en marche entre Ouroux et Saulieu suivant l'horaire ci-après :

Train A. — Ouroux (départ), 7 h. 22 ; Fort-Sec-de-Coeuzon (ralt), » » ; Coeuzon-Savelot, 7 h. 32-33 ; Montsauche, 7 h. 48-50 ; Les Settons, 8 h. 02-03 ; Le Lac (arrêt F.), 8 h. 10 ; Le Cerney (arrêtF.), 8 h. 14 ; Port-Sec-de-Sept-Loups (ralt.), » » ; Montsermage (arrêt F.), 8 h. 21 ; Moux, 8 h. 29 ; Chassagne (arrêt F.), 8 h. 37 ; Jarnoy (arrêt F.), 8 h. 41 ; Alligny-en-Morvan, 8 h. 44-45 ; Embt. des mines l'Alligny (ralt.), » »; Champcommeau (arrt. F.), 8 h. 52 ; Fétigny, 8 h. 57-58 ; Saint-Léger-de-Fourches, 9 h. 06-07 ; Montivent (arrêt), 9 h. 19-21 ; Le Fourneau (arrêt F.), 9 h. 25 ; Entrée du Tronc Cun T. D. C. O. (ralt.), » » ; Saulieu P. L. M., 9 h. 28-30 ; Sortie du Tronc Cun T. D. C. O. (ralt.), » » ; Saulieu T. D. C. O. (arrivée), 9 h 32.

Train B. — Saulieu T. D. C. O. (départ), 21 h.; Entrée du Tron Cun T. D. C. O. (ralt.), » » ; Saulieu P. L. M., 21 h. 02-05 ; Sortie du Tronc Cun T. D. C. O. (ralt.), » » ; Le Fourneau (arrêt F.), 21 h. 08 ; Montivent (arrêt), 21 h. 13-15 ; Saint-Léger-de-Fourches, 21 h. 26-27 ; Fétigny, 21 h. 34-35 ; Champcommeau (arrêt F.), 21 h. 40; Embt des mines d'Alligny (ralt.), » »; Alligny-en-Morvan, 21 h. 46-48 ; Jarnoy (arrêt F.), 21 h. 51; Chassagne (arrêt F.), 21 h. 55 ; Moux, 21 h. 59-22 h. 00 ; Montsermage (arrêt F.), 22 h. 17 ; Fort-Sec-de-Loups (ralt.), » » ; Le Cerney (arrêt F.), 22 h. 24 ; Le Lac (arrêt F.), 22 h. 28 ; Les Settons, 22 h. 35-36 ; Coeuzon-Savelot, 23 h. 04-05 ; Port-Sec-de-Coeuzon (ralt.), » » ; Ouroux (arrivée), 23 hè 15.

BAZOCHES

Accident du travail. — En donnant à manger à ses moutons, Eugène Forestier, 50 ans, berger à la ferme de Vauban, s'est blessé un doigt avec une écharde de bois.

BICHES

Contravention. — Charles Baron, 21 ans, domestique chez M. Gauthé, fermier au Champ de Chaume, commune de Sainte-Marie, a eu une contravention pour pacage d'animaux sur une commune infectée de fièvre aphteuse.

CHATEAUNEUF-VAL DE-BARGIS

La foire de septembre. — La foire du 27 septembre, tombant un dimanche, sera reportée et se tiendra le lundi 28.

CORBIGNY

La crue. — A la suite des pluies qui tombent depuis quelques jours, les rivières de l'Yonne et de l'Anguison, sont en crue.

Tous les prés et pâtures bordant ces rivières sont submergés.

FOURS

Collision d'autos. — Une nouvelle et grave collision d'autos s'est produite commune de Saint-Hilaire, sur la route nationale, au lieudit « chez Thibault ».

L'automobile de M. de la Mallerée, agent général d'assurances à Moulins (Allier), conduite par lui, et contenant cinq personnes, débouchant de la route de la Nocle, près du passage à niveau, a été tamponnée par celle de M. Moncelet, maître d'hôtel à Pillé-le-Guillaume (Sarthe), qui suivait la grand'route.

M. de la Mallerée ainsi que les quatre autres occupants n'ont été que très légèrement atteints.

M. Moncelet qui conduisait l'autre voiture, a été grièvement blessé sur plusieurs parties du corps et à la main. Ses compagnons qui étaient au nombre de quatre, s'en sont tirés indemnes, sauf un qui a reçu quelques éclats de vitres sous l'œil. Les voitures sont complètement hors d'usage.

Il est à remarquer que deux accidents de cette nature se sont déjà produits récemment au même endroit.

Etat civil :

Publication de mariage. — François Joyeux, cultivateur à Thain (Nièvre), et Andrée Dubois domestique à Fours.

Décès. — Louis Bernard, propriétaire, maire de Fours, 69 ans, au château Latour.

LA CHARITE

Consultation de nourrissons. — La prochaine consultation gratuite de nourrissons aura lieu à l'hôpital le mercredi 30 sepembre, à 10 heures du matin, sous la direction de M. le docteur Corté. Médecin de service : docteur Margouliss.

Consultation de grossesse. — La prochaine consultation gratuite de grossesse aura lieu à l'hôpital le mercredi 30 septembre à 9 h. 30 du main, sous la direction de M. le docteur Corté.

Sage-femme de service : Mme Brudon.

Trouvailles. — Il a été trouvé avenue Gambetta un mètre et un crayon de maçon ; le réclamer au secrétariat de la mairie.

Etat-civil :

Naissances. — Maurice Jacopin, rue du Champ-Barathé ; Gisèle Verdier, rue Auguste-Adam.

Décès. — Sylvain Souciet, 78 ans, veuf de Marie-Louise Lavrat, avenue Gambetta.

MOULINS-ENGILBERT

La foire du 6 octobre. — Ainsi que « Paris-Centre » l'a annoncé, le mardi 6 octobre se tiendra à Moulins-Engilbert, la foire aux chevaux avec concours pour poulain, pouliches et juments poulinières suitées.

De nombreuses primes en argent et des médailles seront distribuées.

Moulins-Engilbert est un centre d'élevage et la renommée de ses juments est connue.

L'année dernière, un grand nombre de poulains ont été vendus à cette foire, notamment des poulains de tête, de tout premier choix, et les prix ont été les meilleurs de l'année dans la région.

Les acheteurs, désireux de se procurer une bonne jument ou de bons poulains nivernais, sont assurés, encore cette année, d'y faire un heureux choix.

URZY

A qui la pouliche ? — Une pouliche noire, 18 mois, s'est réfugiée chez M. Beuchard, fermier à Chantemerle, commune d'Urzy.

EMISSION DE RENTES PERPETUELLES 4 %

De nombreux conseils municipaux ont, comme le conseil général de la Nièvre, lancé un appel en faveur de la conversion des bons de la défense nationale en rentes perpétuelles 4 % avec garantie de change.

Ce sont ceux de Cossaye, Montambert-Tannay, Sermoise, Dornes, Tresnay, Crux-la-Ville, Coulanges-les-Nevers, Marzy, Saint-Parize-en-Viry, St-Sulpice, Saint-Saulge, Saint-Gratien-Savigny, Saint-Firmin, Saint-Ouen, Montapas, Fours, Saint-Benin-d'Azy, Avril-sur-Loire, Saint-Martin-d'Heuille, La Nocle-Maulaix, Toury-Lurcy, Montigny-aux-Amognes, Cizy-en-Glanne, Lanty, Châtillon-en-Bazois, Alluy, Chiddes, Gouloux, Blismes, Rémilly, Villapourçon, Saint-Agnan, Toury-sur-Jour, Biches, Onlay, Aunay-en-Bazois, Avrée, Vitry-Laché, Guipy, Corvol-l'Orgueilleux, Brèves, Limanton, Amazy, Chazeuil, Breugnon, Marigny-sur-Yonne, Challement, La Collancelle, Menou, Héry, Mhère, Bussy-la-Pesle, Vignol, Chitry-les-Mines, Asnois, Epiry, Maison-Dieu, Saint-Martin-du-Puy, Chevanne-Changy, Dompierre-sur-Héry, Gâcogne, Oudan, Saint-Quentin, Narcy, Mesves-sur-Loire, Oulon, Myennes, Beaumont-la-Ferrière, La-Celle-sur-Loire, Arbouse.

D'autre part, les conseils municipaux de Châtillon-en-Bazois, Alluy et Brassy, ont décidé de placer leurs fonds libres en rentes perpétuelles 4 %.

CHER

BOURGES

Demain, Journée de l'Emprunt

En vue de donner à la journée de l'emprunt toute la publicité, tout l'éclat et toute la solennité qu'elle doit comporter, la commission a décidé de demander que la fête de l'emprunt soit annoncée par le tambour et par les cloches.

Dans l'impossibilité absolue d'écrire aux maires des communes du Cher, la commission prie, par la présente note, ces magistrats municipaux de faire annoncer à titre gracieux aujourd'hui samedi, par le tambour de ville ladite fête de la journée de l'emprunt.

L'archevêché a bien voulu autoriser les sonneries de cloches. Le tambour pour les laïques, les cloches pour les fidèles. Laïques et fidèles seront ainsi appelés au devoir et ce sera, durant la journée de l'emprunt, l'union sacrée dans l'intérêt supérieur de notre pays.

DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Léger, vérificateur sans résidence fixe du Loiret, est nommé à Culan, en remplacement de M. Piguet.

LA PERCEPTION DE SAVIGNY

A partir du 1er octobre prochain, la perception de Savigny sera transférée rue Geoffroy-Tory, 9.

Collision. — Jeudi, vers, 8 h. 30, une collision a eu lieu, à l'angle de la rue des Cordeliers et du Four-au-Roi, entre une camionnette appartenant à la coopérative militaire et une voiturette appartenant à M. Ferrier, voyageur de commerce, avenue des Prés-Leroi.

L'accident se borne à des dégâts matériels.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit 4°8 ; du jour 17° ; hauteur barométrique 765,7.

Prévisions : Continuation du même temps. Nuageux à éclaircies.

Etat civil :

Naissance. — Juliette Delaune, à Germigny.

Décès. — Marie Abariou, femme Jeansollen, 71 ans, rue de Nevers, 221 ; Joséphine Cornavin, veuve Bourgoin, 72 ans, rue Gambon ; Marie Guérin, femme Rive, 76 ans, rue Catherinot, 5 ; Mathieu Tromin, 82 ans, rue des Plantes-Sainte-Jeanne, 13 ; Gilbert Bertin, 82 ans, rue Taillegrain.

VIERZON

UN GARÇON DE RECETTES MET FIN A SES JOURS

Vierzon, 25 septembre. (par télégramme de notre correspondant particulier). — Ce matin, on a retiré du bassin du canal le cadavre de M. Alphonse Aubuse, 50 ans, garçon de recettes au Crédit Lyonnais.

Disparu depuis neuf jours, M. Alphonse Aubuse s'est, croit-on, volontairement donné la mort.

Les légumes à bon marché. — M. Perriau, propriétaire, a surpris Mmes Massé et Dufresne au moment où elles lui volaient des légumes.

Il a porté plainte contre elles.

Vol de bois. — M. Montigny, fermier, a surpris les jeunes Souchet et Richoux au moment où ils lui volaient du bois. Il les gifla et reprit son bois ; mais le père de l'un des gamins eut la malencontreuse idée de porter plainte contre la gifle.

La gendarmerie en profita pour dresser procès-verbal du vol.

LE CHATELET

Pacage d'animaux. — Pour avoir laissé paître ses animaux sur les accotements de la route, procès-verbal a été dressé contre Clément Renaud, 28 ans, cultivateur.

SANCERRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Ferdinand Deloirme, 33 ans, boucher à Marseille-les-Aubigny, pour coups portés à sa femme, née Lucie Pigeat, 32 ans, 16 francs d'amende avec sursis.

— Emile Guillaumont, 70 ans, journalier à St-Thibaut, commune de Saint-Satur, pour vol d'une bouteille de liqueur au préjudice de M. Jules Boursin, hôtelier au même lieu, 8 jours de prison par défaut.

— Armand Biesse, 23 ans, cultivateur au hameau du « Nuainté » commune d'Etréchy, poursuivi pour chasse sans permis, est condamné à 100 francs d'amende plus 116 fr à payer, représentant le prix d'un permis de chasse général et à la confiscation du fusil sous astreinte de 200 francs.

— La femme Roudeau, née Armantine Turpin, 52 ans, cultivatrice à Sury-près-Léré, prévenue de mouillage de lait à 15 pour cent et d'écrémage à 30 pour cent, est condamnée pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue à 6 jours de prison avec sursis, 200 francs d'amende et à l'affichage du jugement à son domicile pendant une semaine.

— La femme Thomas, née Eglantine Lasne, 37 ans, cultivatrice à Belleville, qui a aussi écrémé, son lait dans la proportion de 30 pour cent, est condamnée à 15 jours de prison avec sursis, 300 francs d'amende et à l'affichage du jugement à son domicile pendant une semaine.

— Simon Jougnot, 38 ans, sabotier à Marseilles-les-Aubigny, inculpé de violences envers M. Henri Sellier, chef de brigade de gendarmerie à Jouet-sur-l'Aubois, écope 2 mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

— Jean Vialle, 49 ans, charretier à la scierie « Châtelet » à La Chapelle-Montlinard, auteur involontaire de l'accident survenu il y a quelque temps aux jeunes Lucien Rosé, 22 ans, charron à Feux et Raoul Guilleroult, 21 ans, actuellement soldat au 19e escadron du train, à Paris, par suite du manque d'éclairage des voitures qu'il conduisait, est condamné pour blessures par imprudence à 50 francs d'amende et à 5 francs d'amende pour défaut d'éclairage.

Etat civil :

Mariage : Charles Forest, charron à Bourges et Hélène Doucet, à Sancerre.

SAINT-AMAND

Une valise sur la route. — M. Schérer, demeurant 82, rue des Victoires, a trouvé, route de Charenton, à deux kilomètres environ de Saint-Amand, une valise en cuir jaune renfermant divers objets ; la lui réclamer.

Etat civil :

Naissances. — Jean Boucher, rue Entre-les-2-Villes ; René Patin, rue Fradet ; Georges Paviot, rue Benjamin-Constant ; René Bridiers, avenue Wilson ; André Jacquet, rue des Victoires.

Publications de mariages. — Henri Bergeron, agent d'assurances à Saint-Amand, et Fernande Gasté à Vereaux (Cher) ; Léon Peyramaure, maçon-cimentier à Saint-Amand, et Augustine Amizet à Vesdun.

Décès. — Madeleine Michaud, veuve Rivière, 83 ans, rue Fradet ; Rosalie Bonnet, veuve Greguy, 69 ans, rue de Juranville ; Pierre Guyon, 88 ans, rue du 14-Juillet ; Jean Potillon, 53 ans, route de Bourges.

GENOUILLY

Plainte pour vol. — Plainte a été portée par le jeune Emile Fiannet, 15 ans, demeurant à Vouzeron, contre Robert Chantelat, 18 ans, journalier, qui lui aurait soustrait une petite somme. Une enquête est ouverte.

SANCOINS

Acte de probité. — Mercredi dernier, 23 septembre, M. Paradis, marchand de quatre saisons à Nevers, a trouvé sur le marché de Sancoins, un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de remettre au commissaire qui l'a rendu à son propriétaire.

LOIRET

ORLEANS

AN CONSEIL GENERAL

M. Viger, ancien ministre de l'agriculture qui depuis 1914, présida, sans interruption aux délibérations du Conseil Général a annoncé son intention de ne pas se représenter aux suffrages de ses collègues en raison de son grand âge.

MONTARGIS

Nomination. — M. Cressonnier, professeur de physique au collège de Condé-sur-l'Escaut, est nommé professeur de physique titulaire au collège de Montargis en remplacement de M. Guyot, professeur honoraire.

CHATILLON-COLIGNY

Service d'autobus. — La Société d'autobus informe les intéressés qu'à l'occasion du concours agricole de Montargis de demain dimanche, elle fera un départ supplémentaire le matin à 8 heures, retour à 18 h. 30 et minuit.

NOGENT-SUR-VERNISSON

LA COURSE CYCLISTE REGIONALE DE DEMAIN

Voici les détails complémentaires au sujet de la course cycliste annoncée par « Paris-Centre » l'itinéraire sera le suivant : Nogent, Varennes, Ousoy, Saint-Hilaire-sur-Pujeaux, Nogent, La Bussière, Adon, Chatillon-Coligny, Montbouy, Nogent (60 kilomètres environ). Distribution des dossards à 14 heures précises. L'arrivée sera jugée sur la ligne droite goudronnée de l'avenue de la Gare.

Voici la liste des prix, le 1er d'une valeur de 160 fr. (dont 100 fr. en espèces), le 2e d'une valeur de 110 fr. (dont 60 fr. en espèces) ; le 3e de 90 fr. (dont 40 fr. en espèces) ; le 4e de 55 francs (dont 25 fr. en argent) ; le 5e de 35 fr. (dont 10 fr. en argent) ; le 6e de 25 fr. et le 7e de 20 fr. Des primes seront disputées sur le parcours et à l'arrivée. Contrôles à Oussoy et La Bussière.

— Engagements (5 francs) chez MM. Pluvier, Sauzedde et Planson, mécaniciens à Nogent, jusqu'à ce soir 20 heures.

Etat civil :
Publication de mariage. — Paul Pellœle, brigadier forestier, et Sidonie Roy, journalière.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Inhumation du

Comte FREDOL de LOUBENS de VERDALLE

décédé au château de Vaux-le-Trochereau, le 23 septembre 1925, à l'âge de 35 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie funèbre aura lieu le samedi 26 courant à 10 h. 30, en l'église de Verneuil-en-Bourbonnais (Allier).

De la part :

du comte Vincent de Loubens de Verdalle, du comte Bertrand de Loubens de Verdalle, du vicomte Louis de Montjoye, ses frères et beau-frère.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation ; prière de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Services et Messes

Un service de quarantaine sera célébré le lundi 28 septembre courant, à 10 heures, heure légale, en l'église de Gannay-sur-Loire, pour le repos de l'âme de

Monsieur Henri COUJARD

De la part de Mme Coujard, et de toute la famille.

Remerciements

Les familles Bougonnier, Brossard, Barreau, Glomot et Fauchet, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame veuve FALOURD
née Marie-Adèle RIONDET

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

***

M. et Mme J.-M. Bernard, M. et Mme Albert Pichon, et toute la famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Louis BERNARD
Maire de Fours

ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

COQUELUCHE
Sirop "ADHOC"

Dépôts : Pharmacies Fournier, Burdinat, Bourdier, **Nevers** ; Séguin, **Cosne** ; Léchevin, **La Charité** ; Merck, **Pougues** ; Fabre, **Fourchambault** ; Carré, **Decize** ; Morice, **La Machine** ; Gerbault, **Saint-Saulge** ; Vincent, **Brinon** ; Rollot, **Prémery** ; Boyron, **Guérigny** ; Cocq, **Pouilly** ; Maclos, **Clamecy** ; Focard, **Lormes** ; Bendell, **Corbigny** ; Chalon, **Saint-Honoré** ; Ravier, **Luzy** ; Suchet, **Fours** ; Petit, **Moulins-Engilbert** ; Roche, **Saint-Amand-en-Puisaye** ; Moulin, **La Guerche**. Et toutes pharmacies.

des hors-d'œuvre jusqu'au dessert

les pâtes se prêtent à toutes les sortes de plats. Vous pouvez donc varier beaucoup plus que vous ne pensez l'utilisation de cet aliment parfait. Une seule chose ne variera pas : le choix que vous faites de la marque la plus savoureuse :

LA LUNE

Mais exigez bien la signature

Bozon-Verduraz

52, Avenue Daumesnil - PARIS
Demandez notre brochure "Recettes"

RUGBY GUERETOIS (1) CHAMPION DU LIMOUSIN DEUXIEME SERIE CONTRE F. C. MOULINOIS (RESERVES)

Dimanche, le public moulinois a eu le plaisir d'applaudir l'équipe première fécémiste. Maintenant c'est au tour des jeunes espoirs d'évoluer à leur tour.

Continuant la série des matches inscrits à leur calendrier, ils recevront dimanche prochain, sur leur terrain, l'équipe toute première du Rugby Club Guérétois, champion du Limousin, seconde série (il est à noter que ce « quinze » est monté en première série cette année).

C'est donc à des adversaires de grande valeur que vont se heurter nos « Commis ».

Ces derniers, qui viennent de débuter à Clermont-Ferrand, essuyèrent une sévère défaite certes, mais qui portera ses fruits, nos damiers peuvent, en effet faire beaucoup mieux.

De plus, on connait suffisamment la réelle valeur des équipes montferrandaises et surtout de l'équipe seconde que les « commis » ont rencontré.

Néanmoins, sans aspirer à remporter une victoire sur Guéret, ils entendent montrer à leurs partisans qu'ils sont capables de confectionner du beau rugby et ils sont bien décidés à s'y employer à fond. D'ailleurs, le team comprend d'excellents éléments, dont plusieurs peuvent aspirer à l'équipe première ; c'est donc dire que ce quinze à tout ce qu'il faut pour bien faire ; il suffit qu'il le veuille, et il le voudra.

L'équipe sera formée parmi les éléments suivants, qui sont convoqués à 14 h. 30 très précises aux vestiaires du Pré-Bercy ;

Thobois, Jean Drure, Cluzel Pointou, Depalle, Louis Drure (capitaine), Laporte, Roger, Gaucher, Bernard Morin, Antoine Bellavoine, Gourdet, Pierre Noël, Dechaume, Genoux, Boboul, Dyes, Pelletier, Mantin, Meilheurat.

F. C. MOULINOIS (1) CONTRE F. C. LYON (1)

Demain dimanche, l'équipe première fécémiste se déplacera à Lyon, pour y rencontrer l'équipe première du F. C. de Lyon. Après la rencontre de dimanche dernier contre Montluçon, cette rencontre sera pour les « supporters » moulinois une excellente indication sur la réelle valeur des locaux qui s'emploieront à bien soutenir les couleurs moulinoises ; aussi leur souhaitons-nous bonne chance.

L'équipe sera formée parmi les éléments suivants qui sont convoqués dimanche matin à 6 h. 15 très précises, cour de la gare. Rappelons à titre d'indication, que le départ du train est à 6 h. 40 très précises et non 6 h. 55, comme certains pourraient être tentés de le croire :

Glad, Claude Alamartine, Capy, Fugier, Auberger, Demanèche, Iaman, Roger Alamartine, Guillot, Suillier Benoist, Guillaumin, Albert Bellavoine, Duverne, Roger Defournioux, Lapierre, Fouchard, Tamain.

AU SPORTING CLUB TCHECO-SLOVAQUE DU CREUSOT

L'équipe première du S. C. Tchéco-Slovaque du Creusot a battu dimanche le onze premier du Sporting Club Montcellien, par 5 buts à 2. Le S. C. T. qui a reformé son équipe joue avec ardeur et domine constamment le S. C. M., le forçant souvent à mettre en corner.

LE F. C. DIGOINNAIS CONTRE LE S. C. MONTCELLIEN

Demain dimanche, pour inaugurer la saison de rugby l'équipe (1) du Football-Club Digoinnais se rencontrera sur son terrain du Pont-de-Bourbon avec l'équipe correspondante du Sporting-Club Montcellien ;

Coup d'envoi à 14 h. 30 ; entrée, 1 fr. 50

LE GRAND PRIX CYCLISTE DE VIERZON

L'Union Cycliste Vierzonnaise organise pour le 4 octobre prochain, son 5e Grand Prix de la ville de Vierzon.

Superbement doté par la sportive municipalité vierzonnaise, l'épreuve terminale de la saison routière dans notre région s'annonce comme devant remporter un succès au moins égal à ses devancières.

Des engagements de marque sont parvenus aux organisateurs et l'on peut déjà prédire sans crainte d'être démenti, qu'un nom fameux suivra ceux des Serpault, Verrières, Vezemaele, C. Narcy.

La course est ouverte aux catégories professionnels et indépendants licenciés de l'U. V. F. ou d'une des fédérations de l'Union Cycliste Internationale.

Les mineurs devront toutefois produire aux organisateurs une attestation écrite de leurs parents ou tuteurs pour qu'ils soient admis à disputer la course.

D'une distance d'environ 150 km, la course empruntera l'itinéraire suivant : Verzon, Méreau, Lury, Sainte-Lizaigne, Issoudun, Saint-Florent, Bourges, Saint-Martin-d'Auxigny, La Chapelle-d'Angillon, Neuvy-sous-Barangeon, Vierzon.

Arrivée au vélodrome de Vierzon où deux tours de piste devront être accomplis.

Les engagements sont reçus au siège de l'Union Cycliste Vierzonnaise, café de Paris, contre la somme de 4 francs, accompagnée de la catégorie et du numéro de la licence.

Tout engagement ne remplissant pas ces conditions en sera en aucun cas considéré.

La liste des engagés sera rigoureusement close le 1er octobre.

Les prix : 400, 250, 150, 100, 75, 60, 50, 40, 30 et 20 francs.

Prix spéciaux aux débutants : 50, 40, 30, et 20 francs.

L'U. S. DE CHAROLLES RENCONTRERA DEMAIN L'EQUIPE CHAROLLAISE

Pour les débuts des championnats du district de Saône-et-Loire (division d'honneur), l'équipe chalonnaise rencontrera demain dimanche, au stade Garibaldi, l'U. S. de Charolles, commandée par Lochet.

ETOILE CYCLISTE DU BOIS-DU-VERNE

Le championnat annuel de fond s'est couru sur une distance de 105 kilomètres. Martin enleva l'épreuve dans un beau style, faisant montre de courage et de persévérance. Lâché dans la côte d'Antully par ses concurrents il les chassa pendant 20 kilomètres seul et ne les rejoignit que quelques kilomètres avant Autun. C'est là que Langeron creva. Alors Martin emmena le peloton à vive allure pour arriver au Bois-du-Verne, couvrant les 105 kilomètres en 3 h. 29' ; Jacob ne se fit battre que d'une longueur. Houdelier couvre les 105 kilomètres en 3 h. 34' et Langeron en 3 h. 43'.

Course juniors et non licenciés, les 50 kilomètres en 1 h. 40 : 1. Laurent ; 2. Gauthier ; 3. Monneret ; 4. Chapponneau ; 5. Cappa.

A L'ASSOCIATION SPORTIVE MACONNAISE

L'équipe d'Association de l'A. S. M. s'est déplacée à Belleville où elle a battu l'équipe locale par 4 buts à 2.

Ce premier résultat est de bon augure pour la saison qui commence et nos soccers feront l'impossible pour se classer dans le championnat de Saône-et-Loire, qui les mettra aux prises avec les équipes de Tournus, du C. S. Louhannais et de l'Etoile Sportive Louhannaise.

Dimanche prochain 27 courant, l'A. S. M. recevra l'excellente équipe réserve du Football-Club de Lyon, au stade du Breuil.

Foires et marchés de la région

GIVRY. — On cotait : beurre, 7 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; fromages de vache, 0,75 ; pommes de terre, 0,70 le kilo ; haricots verts, 2,25 ; carottes, 0,35 le paquet ; choux, 0,40 à 1 fr. l'un ; choux-fleurs, 1.25 à 2 francs.

GUEUGNON. — On cotait : beurre, 5.50 à 6.25 la livre; œufs, 5.75 à 6 fr. la douzaine; fromages de chèvre, 1 fr. à 1.20 la pièce; fromage de vache, 0.60 à 0.70 l'un; fromages mélangés, 0.80 à 0.90; fromages frais, 0.75 la pièce; gros poulets, 30 à 35 fr. la paire ; poules et poulets moyens, 24 à 28 fr.; petits poulets, 16 à 20 francs ; pigeons de colombier, 7 à 8 fr. la paire; pigeons ramiers, 4.50 à 5 fr. l'un; perdrix rouges, 8.50 à 10 fr.; grises, 7 à 8 fr. la pièce; lapins de clapier, gros, 18 à 22 fr.; moyens 12 à 15 fr.; petits à élever, 5 à 6 fr. l'un; lapins de garenne, 5.50 à choux-fleurs, 1.25 à 2.25 l'un; choux cabus, 0.50 10 à 15 fr.; oies, 20 à 25 fr.; pintades, 12 à 15 fr. la pièce; pommes de terre, 0.50 à 0.80 le kilo; choux-fleur, 1.25 à 2.75 l'un; choux cabus, 0.50 à 0.90.

MOULINS. — On cotait : beurre, ½ kilo, campagne, 5.50 à 6 fr., revendeurs, 6 à 6.50 ; œufs frais, la douzaine, camp., 7 à 7.50 ; revend. 7 à 7.50 ; fromages, la pièce, 0.80 à 1.50 ; pigeons, la paire ; 5 à 7 fr.; poulets, la livre, 4.50 à 4.75; lapins, la livre, 2.50 à 2.75 ; oies, la livre, 3 à 3.25 ; canards, la livre, 3 fr.; lièvres, la livre, 4 à 5 fr.; perdrix, la pièce, 6 à 10 fr.; faisans, la pièce, 13 à 18 fr.; lapins de garenne, 6 à 8 fr.; pommes de terre nouv., le kilo, 0.60 à 0.70 ; veaux, 49, le ½ kil. vif, 2.90 à 3.35.

IBé, les 100 kilos, 124 fr.; farine, 167 fr.; seigle, 95 fr.; orge, 95 fr.; avoine, 93 fr.; son, 72 fr.

PIERRE. — On cotait : beurre, 12 à 13 fr. le kilo ; œufs, 7 à 7,25 la douzaine ; pigeons, 10 à 11 fr. la paire ; gros poulets, 19,75 à 24 fr. pièce ; moyens, 15.75 à 19.50 ; petits, 12 à 15.50; poules, 17 à 25 fr. ; lapereaux, 3 à 4 fr. ; perdrix, 9 à 11 fr ; cailles, 3 à 3,25 ; lièvre, 12 à 14 fr. le kilo ; maïs en grains, 118 à 119 fr. les 100 kilos ; moulu, 120 à 122 fr. ; gaudes, 195 à 200 fr. ; orge, 116 à 118 fr. ; fèves, 114 à 116 francs ; avoine, 95 à 96 fr. ; pommes de terre, 30 à 40 francs.

SAINT-AMAND. — On cotait : 250 paires de poulets de 25 à 28 fr. la paire; 50 paires d'oies, de 50 à 70 fr. la paire; 50 paires de canards, de 20 à 32 fr. la paire; 100 lapins de 13 à 22 fr. la pièce ; 250 douzaines d'œufs de 6.25 à 6.50 la douzaine; 300 fromages de 1.25 à 1.50 la pièce; 250 kilos de beurre à 12 fr. le kilo; 43 veaux de 6.50 à 7 fr. le kilo; 50 d. décalitres de pommes de terre, de 5.50 à 7 fr. le d. d. ; 10 d. d. d'avoine à 10 fr. le d. d.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. — On cotait bœufs gras, 240 à 245 fr. les 100 kilos ; vaches grasses, 230 à 235 fr. ; porcs gras, 335 à 340 fr.; bœufs de trait, 3.500 à 5.000 fr. la paire ; taureaux, 1.700 à 2.300 fr. ; vaches laitières, 1.500 à 2.600 fr. ; génisses, 1.800 à 2.300 fr. ; vaches au veau, 1.800 à 3.000 fr. ; truies pleines, 650 à 800 fr. ; nourrains, 225 à 270 fr. ; cochons de lait, 130 à 180 fr. ; froment, 125 à 126 fr.; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 112 à 113 fr. ; avoine, 99 à 104 fr. ; sarrasin, 113 à 114 fr. ; son, 80 à 84 francs ; haricots, 155 à 190 fr. ; maïs, 119 à 120 francs ; gaudes moulues 195 à 200 fr. ; criblures, 90 à 92 fr. ; beurre, 6 à 6,50 la livre ; œufs, 7,25 à 7,50 la douzaine ; pigeons, 8 à 11 francs la paire ; poulets gras vivants, 23 à 28 francs pièce ; moyens, 17 à 22 fr. ; petits, 10 16 fr. ; grosses volailles (poules et coqs), 19 à 30 francs ; canards, 13 à 17 fr. ; gros lapins, 19 à 24 fr. ; moyens, 12 à 18 fr. ; petits, 2,50 à 6,50.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — A la dernière foire, on cotait : bœufs d'embouche, amenés 6 tous vendus 2,65 le ½ kilo; vaches de boucherie amenés 60, vendues 40 de 2,30 à 2,60 le demi-kilo ; vaches d'embouche, amenées 30 vendues de 2.000 à 2.500 fr. la pièce ; vaches à veaux, amenées 28 toutes vendues de 2.500 à 4.200 fr. la pièce ; veaux d'embouche amenés 30, vendus 25 de 1.900 à 2.400 fr. la pièce ; veaux de boucherie, amenés 2, vendus 5.40 le ½ kilo ; porcs gras, amenés 250 tous vendus de 3.25 à 3.50 le ½ kilo ; laitons, amenés 800, vendus 750, de 3.50 à 4 fr. le demi-kilo ; nourrains, amenés 2.000, vendus 1950 de 3 à 3,25 le demi-kilo.

— Au marché, on cotait : viande de boucherie au demi-kilo bœuf, de 2.75 à 7 fr. ; veau, de 3,50 à 6,50 ; mouton, de 4 à 7 fr. ; porc, de 5 à 5,50 ; boudin, 2 fr. ; charcuterie, 5 fr. ; boulettes, 0,20 ; volailles, la paire : gros poulets et poules, de 25 à 35 fr. ; poulets de grains, de 18 à 25 fr. ; pigeons, de 6,50 à 7 fr. ; canards, de 20 à 25 fr. lapins domestiques, de 14 à 22 francs la pièce ; lapins de garenne, 7 fr. la pièce ; perdrix, 7 fr. la pièce ; lièvre 5 fr. le demi-kilo ; beurre, 6 fr. le demi-kilo ; fromages du pays, 1,25 la pièce ; œufs, 6 fr. la douzaine ; choux pommés, 1,25 à 1,75 la pièce ; choux-fleurs, la pièce, de 2 à 4 fr ; salade, 0,50 à 0,60 lapièce ; carottes 0.50 la botte ; radis, 0,40 à 0,50 la botte ; melons, de 1,50 à 2,50 ; poires et pommes, de 1,50 à 3fr. les quarteron ; pêche, de 2 à 4 fr. le quarteron ; bananes, 0,70 la pièce ; pain, 1,50 le kilo.

SENS. — A la dernière foire, on cotait : froment, 122 fr. les 100 kilos ; farine, 164 à 168 fr. ; seigle, 94 fr. ; orge, 90 fr. ; avoine, 93 fr. , poulets, 25 à 45 fr. la paire ; canards, 25 à 30 fr. la paire ; œufs, 7.25 à 7.75 la douzaine ; beurre, 14 à 16 fr. le kilo ; fromages, 2 à 5 fr. la pièce ; pomems de terre, 0.70 à 0.80 le kilo ; haricots, 1.50 à 4 fr. le litre ; lapins privés, 12 à 20 fr. la pièce ; lapins de garenne, 8 à 10 fr. la pièce ; lièvres, 30 à 40 fr. la pièce ; perdreaux, 6 à 10 fr. la pièce.

Prix de la viande au détail (le kilo) : bœuf, 6 à 16 fr. ; vache, 6 à 16 fr. ; veau, 11 à 17 fr.; mouton, 10 à 16 fr. ; porc, 11 à 18 fr.

ANÉMIÉS. AFFAIBLIS. ÉPUISÉS
L'ALGALIMENT vous rendra COURAGE. FORCE. SANTÉ
Nevers : M. ARCHIMBAULT, herboriste, 30, rue du Commerce, et ttes. herb. de la région.

A VENDRE
VIEUX JOURNAUX
S'adresser au Bureau du Journal

BOURSE DU COMMERCE

Sucres. — Sourant 220 et 220.50 payé ; prochain 191.50 payé ; 3 d'octobre 191.50 payé ; 4 de novembre 191.50 et 191 payé. Cote officielle 222 et 220.50. Tendance faible.

Alcools. — Courant 825 vendeur ; prochain 825 vendeur ; novembre-décembre 810 vendeur ; janvier-février 825 vendeur. Tendance faible.

Blés. — Sourant 127.50 et 127.75 payé ; prochain 124.50 payé ; novembre-décembre 122.50 payé ; 4 de novembre 122.75 payé. Tendance faible.

Seigles. — Courant 99 vendeur ; prochain 97 nominal ; novembre-décembre 98 nominal ; 4 de novembre 95 nominal. Tendance calme.

Farines. — Courant 159.50 nominal ; prochain 157 nominal ; novembre-décembre 158.50 nominal ; 4 de novembre 158 nominal. Tendance calme.

Avoines noires. — Courant 96.50 ; prochain 94.50 payé ; novembre-décembre 94.25 et 94.75 ; 4 de novembre 94.75 payé, Tendance calme.

Avoines diverses. — Courant 94 nominal ; prochain 92 vendeur ; novembre-décembre 92 nominal ; 4 de novembre 91 nominal. Tendance calme.

BOURSE DE PARIS
du 25 septembre 1925

MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France..	8280 ..	8590 ..	Courrières	636 ..	635 ..
— Algérie	... ..	... ..	Lens	330 ..	331 ..
— Nat. Crédit.	610 ..	608 ..	Boléo	432 ..	428 ..
— Paris P.-Bas	1215 ..	1215 ..	Penarroya	1051 ..	1046 ..
— Union-Paris.	800 ..	792 ..	Platine	732 ..	727 ..
Comp. Algérienne.	... ..	967 ..	Dabrowa	385 ..	385 ..
Comp. Nat. Esc..	878 ..	883 ..	Financ. Pétrole..	201 ..	201 ..
Crédit Com. France	615 ..	618 ..	Pétroles Premiers	163 ..	162 ..
— Fonc. Fr.	1271 ..	1250 ..	Kulhmann	411 ..	407 ..
— Lyonnais..	1465 ..	1432 ..	Phosph. de Gafsa.	858 ..	863 ..
— Mobilier Fr.	460 ..	460 ..	Prod. Chim. Alais (Pechiney)	865 ..	859 ..
Soc. Gén. Nom..	785 ..	... ..	Messag. Marit.	107 ..	108 ..
Rente Foncière..	4110 ..	4045 ..	Transatlantique .	116 ..	118 ..
Suez act. capital.	1 910 ..	10860 ..	Voitures	680 .	675 ..
— Parts de Fond.	9 50 .	9575 ..	Caoutc. Indo-Chine	1298 ..	1307 ..
— Soc. Civile..	15350 ..	... ..	Orosdi Back	93 .	94 ..
Est	... ..	... ..	Say	1882 ..	1899 ..
Lyon	... ..	... ..	Union Europ. Ind. & Finan.	1192 ..	1202 ..
Midi	... ..	... ..			
Nord	933 ..	975 ..			
Orléans	... ..	... ..	Russe Consolidé..	20 50	20 60
Santa Fé	1280 ..	1284 ..	— 3% 96..	14 4	14 70
Métro	... ..	418 ..	— 5% 1906..	20 6	20 95
Distribution Elec.	895	895 ..	— 4½ 1909..	15 20	15 25
Comp. Gén. Elec..	380 ..	395 ..	Turc Unifié	63 ..	62 50
Thomson	305 .	308 ..	— 5% 1914..	36 ..	37 50
Elec. Métal. Dives.	1208 ..	1198 ..	Banque Mexique..	718 ..	715 ..
Tréfil. du Havre..	210 ..	... ..			

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane.	906 ..	915 ..	Caoutchouc	279 50	283 ..
Créd. Fonc. Egypte	3.90 ..	3255 ..	De Beers ord.	1335 ..	1324 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	821 ..	810 ..	— Pref...	1309 ..	1300 ..
Nitrate Railways.	1173 ..	1164 ..	Hotchkiss	1182 ..	1180 ..
Wagons-Lits ord..	921 ..	921 ..	Malacca ord	405 ..	405 ..
Centra Mining...	1540 ..	1510 ..	Mexican Eagle..	101 50	100 50
Rio Tinto	4380 ..	43.5 ..	Montecatini	213 50	214 ..
Azote	1 35 ..	1675 ..	Phosph. Tunisiens	4:7 ..	428 ..
Lautaro	720 ..	702 ..	Rand Mines	323 ..	318 ..
Pétrofina	1141 ..	1104 ..	Tanghanyka	301 ..	295 ..
Sucr. Egypte Ord.	1025 ..	1000 ..	Tharsis	415 ..	408 ..
Tabacs Ottomans.	399 ..	399 ..	Transvaal	453 ..	446 ..
Bakou	2210 ..	2185 ..	Tubize Priv.	... ..	514 ..

PARQUET COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3%	47 70	48 70	Ville de Paris 1865 4%	695 ..	698 ..
3% AM.	58 ..	57 85	1871 3%	315 ..	316 ..
3½ % AM.	.. ..	.. ..	— Quarts..	.. ..	87 50
5 % 1915	57 1	57 85	1875 4%	353 ..	355 ..
4 % 1917	47 25	47 15	1876 4%	344 .	348 ..
4 % 1918	47 10	48 ..	1892 2½ %	170 ..	168 50
5 % 1920	75 ..	75 25	— Quarts..	49 2.	49 25
6 % 1920	66 2	66 50	1894-96 2½	165 ..	162 ..
Et. 4 % 1912...	225 ..	228 ..	— Quarts..	49 ..	48 ..
— 5 % 1919...	244 ..	243 50	1898 2%	194 ..	195 ..
Bons Trésor 1922.	491 25	478 ..	— Quarts..	52 ..	53 ..
— Févr. 1923.	484 ..	485 ..	1899 Métro..	191 ..	191 ..
— Sept. 1923.	498 ..	502 ..	— Quarts..	46 50	47 75
Oblig. décennales:			1904 Métro..	198 ..	199 ..
1919-1929...	77 75	78 25	- Cinquième.	44 ..	44 50
— 1922-1932 .	77 8	78 15	1905 2¾%	320 ..	324 75
Crédit Nat. 1919.	327 50	326 ..	— Quarts..	76 25	76 25
— — 1920.	337 50	335 ..	1910 Métro..	163 ..	163 ..
— — 1924.	382 ..	385 ..	— Demie...	80 ..	82 50
— — 1921.	418 ..	417 75	1910 3%	163 ..	164 ..
— Févr. 1922.	464 ..	465 50	— Quarts..	42 ..	44 50
— Juil. 1922.	465 ..	468 ..	1912 3%	158 ..	158 ..
— Janv. 1923.	370 ..	370 ..	1919 5%	273 50	276 ..
— Juin 1923.	383 ..	381 ..	- Cinquième.	67 ..	66 50
Meurthe et Moselle	342 ..	348 ..	1921 5¾%	399 50	395 ..
Meuse (Recons.) .	345 ..	349 50	Aniche	1095 ..	1095 ..
Nord 6 %	368 ..	.. ..	Marles	454 ..	453 ..
Ville d'Albert 6%	355 ..	... ..	Nakta El Hadid..	5440 ..	5475 ..
— Reims 1921.	352 ..	356 ..	Etabl. Poulenc...	685 ..	740 ..
— Verdun 6%.	348 ..	345 50	Saint-Gobain	3506 ..	3480 ..
— Mulhouse 1922	367 ..	367 ..	Bénédictine	9200 ..	9000 ..
Forges Jeumont..	376 50	376 50	Cusenier	3474 ..	3310 ..
Et. Elect. N.-E...	341 50	345 ..	Dist. Indo-Chine..	2950 ..	2956 ..
Eglises Dévas...	342 ..	343 50	Communales 1879	417 ..	425 ..
Grosse Métallurgie	352 50	354 ..	1880	439 ..	439 50
— Nouv.	342 50	345 ..	1891	197 10	200 ..
Cail. Fives-Lille..	352 ..	355 ..	1892	218 ..	218 ..
Houillères Nord..	373 ..	373 ..	1896	204 ..	208 ..
— 1922.	364 ..	365 ..	1906	220 ..	221 ..
Indust. Sucr. Fr..	345 ..	340 50	1912	115 50	115 ..
— 1922.	338 ..	344 ..	1920	302 ..	304 50
Indust. Text. R. Div	360 ..	361 75	1922 L.	310 50	310 50
— Alsac. 6%	342 ..	343 50	1922 N L.	.... ..	... ..
— 1922.	348 25	349 ..	Foncières 1879	435 ..	432 ..
Métallurgie Sin..	336 ..	336 ..	1883	196 ..	195 ..
Mines Lens 6 %..	395 ..	400 ..	1885	210 ..	210 ..
Saint-Gobain 1921	... ..	... ..	1895	218 ..	215 ..
Usines Sin. 6 ½.	... ..	... ..	1903	225 ..	225 25
Nord Sud	186 ..	186 ..	1909	121 ..	124 50
Omnibus	680 ..	575 ..	1913 3½%	225 ..	225 ..
Tabacs des Philip.	.... ..	.... ..	— 4%	315 ..	315 ..
Commentry Fourch	... ..	... ..	1917	192 ..	192 ..
Fives Lille	1553 ..	1545 ..	1921	355 ..	355 ..
Schneider	1120 ..	1010 ..			

BANQUE COMPT.

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Royal Dutch	32830 ..	32500 ..
Royal Dutch 1/10.	3260 ..	3250 ..
Shell	450 ..	442 ..
Monaco	7475 ..	7565 ..
Monaco 1/5	1455 ..	1479 ..

CHANGES APRÈS BOURSE

	Cours de la veille	Cours du jour
Londres	102 45	102 20
New-York	21 11	21 10

CHANGES

	Cours de la veille	Cours du jour
Londres	102 41	102 29
New-York	21 13	21 12
Allemagne	... ..	... ..
Belgique	92 35	92 20
Espagne	304 50	304 25
Hollande	849 50	849 ..
Italie	86 15	85 35
Suède	568 ..	567 25
Suisse	408 ..	407 25

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, 25 septembre.

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 9.50 aloyau, 1e qualité, 11.50 ; paleron, 1e qualité 7.00.

Mouton. — Entier, 1e qualité, 11.00 ; épaule, 1e qualité, 9.50 ; poitrine, 1e qualité, 6.50.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 10.50.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 9.50.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 10.50; oies, 6 à 8.50; poulets Chartres 10 à 16.

POISSONS. — Brêmes 3 à 6 ; anguilles 3 à 16 ; brochets 7 à 12 ; carpes 3 à 12 ; goujons 12 à 15 ; grenouilles 1 à 12 ; perches 5 à 6 ; tanches 9 à 10 ; truites 8 à 26.

LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos: Hollande 53 à 70 ; rouges 55 à 65 ; jaunes 40 à 50 ; roses 70 à 72 fr.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 12.50 à 16.20 ; Touraine 12.50 à 16.50 ; Normandie 9.80 à 14.80.

ŒUFS. — Le mille ; Brie, Beauce, 620 à 650 ; Bourbonnais, Nivernais, 600 à 630 ; Touraine, 590 à 680 ; étrangers, 520 à 570.

FROMAGES. — Le kilo : gruyère, 9.50 à 12.30 ; cantal, de 8 à 8.40.

COURS DES VINS

BERGERAC (Dordogne), 25 septembre. — Ventes sur souche. Région de Laforce. Vins blancs 83 francs le degré, livraison en novembre. Vins blancs 800 francs le tonneau sur pressoir, garanti à 11 degrés ; au-dessus de 11 degrés, 90 fr. le degré.

MARSEILLE, 25 septembre. — Régions rouges 9 à 10 degrés, 65 à 70 fr. ; 10 à 11 degrés, 70 à 76 francs l'hectolitre ; Algérie rouges, 10 à 12 degrés, premier choix 86 à 96 francs l'hectolitre.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

La Revue Hebdomadaire dans son numéro du 19 septembre : *Le Génie d'Edgard Poe*, par Camille Mauclair ; *Le Congrès Chrétien de Stockholm* (19-30 août 1925), par Charly Clerc ; *Reverrons-nous la Guerre ? Une Interview de M. Briand sur la Société des Nations*, par Henry Ruffin.

A nos lecteurs

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant rien n'est plus facile. Achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina-kola, coca, cacao fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 3,25. Pharmacie Reuillon, et Pharmacie Nouvelle, rue des Ardillers, Nevers. Lechevin à La Charité.

SINGER
LA MACHINE A COUDRE PARFAITE
PRIX MODIQUES
GRANDES FACILITÉS

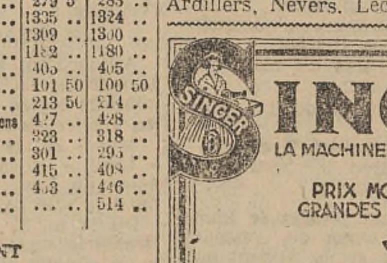

"Singer"
Nevers, 14 r. du Commerce
Cosne, 24, r. du Commerce
et ses 350 succursales.

HERNIE

Vous ne mettrez un terme à vos souffrances qu'en adoptant les nouveaux appareils sans ressort de **M. GLASER** Spécialiste, 44, Bvd. Sébastopol Paris

Appliqués à des milliers de désespérés ils réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **Sécurité**, la **Santé** et selon l'avis des malades eux-mêmes, **la guérison définitive.** Consultez tous l'éminent spécialiste qui vous fera gratuitement l'essai de ses merveilleux appareils.

AUTUN, 28 septembre, Hôtel Moderne.
AVALLON, mardi 6 octobre, Hôtel de la Poste.
TOUCY, jeudi 8 octobre, de 8 h. à midi, Hôtel du Lion d'Or.
VERMENTON, 9, Hôtel du Commerce.
NEVERS, 10 octobre, Hôtel Terminus.
COSNE, 11, de 8 h. à 3 h., Hôtel du Cerf.
CHATEAU-CHINON, 12, Hô. Poste Commerce.
CORBIGNY, 13, Hôtel du Commerce.
CLAMECY, 14 octobre, Hôtel de la Poste.
VARZY, 15, de 8 h. à 1 h., Hôtel de la Poste.
SANCERRE, 16, Hôtel de France.
BOURGES, 17 octobre, Hôtel de France.
LE CREUSOT, 18, Hôt. des Voyageurs, place Schneider.
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS, mardi 20 octobre Hôtel de la Poste.
SAULIEU, vendredi 23 oct., Hôt. de la Côte d'Or.
Un collaborateur de M. GLASER recevra à :
COSNE-D'ALLIER, 13 octobre, de 10 h. à 4 h., Hôtel du Lion d'Or.
CHATILLON-SUR-LOIRE, jeudi 15 octobre, de 8 h. à 2 h., Hôtel des Trois Rois.
MOULINS, 16 octobre, Hôtel de l'Allier.
GIEN, 17, Hôtel de l'Ecu et Poste.
AUTUN, mardi 20 octobre, Hôtel Moderne.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -166-

Les Rayonnants

Par René d'ANJOU

(Suite)

Abasourdi, l'aspirant ripostait :

— Mon frère ! l'Espagnol !

— Oui, René ton frère. Celui qui m'a fait verser tant de larmes de douleur et aujourd'hui me fait pleurer de joie.

— J'ai tant souffert, fit Rogatien absolument sincère, je n'ai jamais cessé de vous aimer, je suis venu ici sous un faux nom pour vous retrouver, vous voir, ne fusse que de loin. Le hasard a voulu rassembler en ces quelques heures tant d'événements ! René, embrasse-moi, donne-moi le baiser de paix, si tu savais comme je l'ai ardemment désiré !

— Oh ! de tout cœur, dit le jeune soldat. Quand Yvonne prétendait que nous nous ressemblions, elle ne se trompait pas. Elle sera tout de même joliment étonnée et sa tante aussi.

— Si on ne me dévoilait pas. Comment expliquer ma situation ?

— Par la vérité, frère, c'est si lourd un mensonge !

— Laissez-moi arranger les choses, mes enfants, dit Madame Tréguer. Madame de Kerven est la bonté incarnée et Yvonne sera absolument ravie, j'en suis certaine, de voir un compatriote en son nouvel ami.

— Je te représenterai aux habitants de Lancrel, sous ton nom nouveau — ou plutôt ancien nom — fit René en riant. Ils sont si charmants ! Tu n'as pas idée de la délicieuse journée que j'ai passé au château. Madame Alexis est adorable, son fils est un garçon fier, d'allure assez autoritaire, par exemple, d'une intelligence rare, et il se place si naturellement en avant et au-dessus de vous, qu'on le trouve logique Croirais-tu qu'à moi soldat, presqu'officier, cet élève de réthorique m'en imposait.

Rogatien très rouge écoutait, abasourdi, presque tremblant, il dit :

— Ne nous occupons pas de ces étrangers.

— Pourquoi ? Ils m'ont rendu un colossal service au bord du Rhin, sans le savoir, mais par la grâce de cet exellent Marc, cœur d'élite, cœur de patriote. Je tiens au contraire à ce que tu les apprécies tous les deux.

— C'est fait et je t'assure que cela me suffit. Il nous reste si peu de temps avant de partir, chacun encore sur une route différente.

— Mais qui se rejoint cette fois, Rogatien et tu le verras ce sera sous le drapeau de la victoire !

Yvonne qui essayait ses premiers pas, appuyée sur la anne de l'aspirant et faisait de petits sauts dans le jardin, sous la fenêtre, cria :

— Regardez-moi, je redeviens grande ! Ah ! le senor don Pablo Espelata est là-haut avec vous ! Salute Senor, deme usted la mano. Elle riait, montrant ses dents, sa bouche rose, la tête levée, les bras en l'air.

— Je descends, mademoiselle, je vous donnerai la main pour faire le chemin, comme Faust à Marguerite.

Il arriva près d'elle, le bonheur intime qu'il venait d'éprouver, marquait tellement sur sa physionomie, qu'Yvonne en traduisit ainsi l'expression.

— C'est inouï ce que vous ressemblez à René !

— Il y a de bonnes raisons pour cela, fit l'aspirant penché à la croisée.

Rogatien avait passé le bras d'Yvonne sous le sien, il la menait doucement par l'allée au sable si doux et tout en marchant, il disait :

— Mademoiselle Yvonne, je suis un grand criminel, je vous ai trompée sur ma personnalité, je suis le frère de René.

— Mais pourquoi cette comédie ?

— Faut-il avouer tous mes péchés, me donnerez-vous l'absolution.

— Si vous la méritez... je n'aime pas les sentiers tortueux.

— C'est pourtant ceux qui mènent en Paradis... je suis plus à plaindre, peut-être qu'à blâmer... j'ai quitté ma mère au sortir du collège, j'ai voyagé, je me suis laissé entraîner par de mauvaises relations j'ai dilapidé ma fortune, Après, j'ai reconquis l'aisance, mais, n'étant pas en France au moment de la déclaration de guerre et d'ailleurs ignorant cette déclaration, puisque j'étais au fond des déserts de l'Angola, j'ai été porté comme déserteur. Voilà pourquoi je ne pouvais reparaître sous mon vrai nom. Aujourd'hui tout est remis en règle, j'ai mon engagement en poche, aussitôt guéri de mon bras, je pars au front. Et dès demain pour Paris afin de régulariser ma situation. Il se tut. Son histoire résumée ainsi présentait le maximum de fautes, mais pour la loale jeune fille, ce passé creusait entre elle et lui, un grand fossé. Elle dit très grave :

— Vous avez été bien coupable. Dieu pardonne au repentir quand il admet la réparation. Allez vous battre, allez montrer à l'armée votre remords d'avoir perdu quatre ans hors du devoir, faites comme les ouvriers de la dernière heure et vous serez traité ensuite comme votre frère qui lui, s'est jeté héroïquement au devant de l'envahisseur.

— Vous parlez en Romaine.

— En Française simplement, Monsieur. Toutes nous pensons de même. Aucune de nous ne mettrait sa main dans celle d'un homme qui n'aurait rien donné à la Patrie.

René était descendu :

— Veux-tu venir avec moi, dit-il à son frère, j'ai promis à Marc d'aller lui dire adieu. Il est dans le port, c'est moins loin que de courir à Lancrel.

Rogatien hésita : Quitter Yvonne, bien qu'elle se montrât si sévère pour lui, coûtait à son cœur amolli, de plus un grand malaise le prenait toujours en présence du brave petit page. Pourtant il accepta il pouvait présenter son engagement, sa réhabilitation... Il conduisit la jeune fille sous le berceau de tamaris près de l'entrée du jardin, la salua très sérieux et partit avec René.

Une fois seuls sur la plage qu'ils suivaient au ras du flot montant qui les forçait à reculer peu à peu vers le sillon, là où toutes les paroles se perdent dans l'immensité, René expansif s'écria :

— Tu n'as pas idée de ma joie ! retrouver mon frère ! Ma plus grande inquiétude quand je me suis vu en pleine bataille où la mort me frôlait à tous moments, c'était de me dire :

Que deviendra ma chère maman, si je suis tué, elle restera seule....

— Elle a de quoi vivre ?

— Modestement, mais cela me préoccupait moins que la pensée de la voir sans une affection à donner et à recevoir. Elle vit par le cœur. A présent je serai d'autant plus brave, tu seras là.

— Tu crois en moi, René ?

— Oh ! pleinement. Tu as dû tellement souffrir ! Isolé, le remords dans la conscience, tu nous es rendu, Dieu merci. Donc, si je suis tué, fais ce que je voulais faire : empêcher notre mère de travailler pour vivre et être son soutien. Tu es fort, tu sais gagner de l'argent j'espère.

— A quel genre de travail t'es-tu préparé mon frère ?

— Celui que je fais justement. Je resterai dans l'armée. Maman viendra avec moi dans ma garnison, car notre pauvre maison est détruite, c'est un amas de ruines, notre mobilier est perdu.

— J'ai sur moi une somme assez forte, fais-moi le plaisir de partager avec moi, René. Tiens dans ce portefeuille il y a dix mille francs, prends en cinq, toi qui peux te servir de tes deux mains.

— Donne-les à maman, moi j'ai une paye très suffisante.

Ils durent remonter sur le sillon, la mer les chassait de la plage, des colonies de vacances d'enfants les croisaient, un bataillon de jeunes soldats de la classe dix-neuf passa allant à l'exercice, tous l'air décidé, alertes, leur pas assuré montrait leur état d'âme ferme et fort. René salua le drapeau ensuite les chefs. Les deux frères s'étaient rangés pour faire place, une ambulancière dans le même mouvement, heurta Rogatien :

— Ah ! pardon, ne vous ais-je pas fait mal mon brave ?

— Non, madame.

Elle le regarda, sympathique et bonne :

— Un bras cassé, sans doute. Ce qui nous arrive à présent à l'hôpital, ce sont des bras, chose curieuse, nous n'avions ni pieds ni jambes dans le dernier convoi.

Elle les salua d'un signe amical, toute à son affaire, et marcha hâtivement dans la direction de la Tour de « Qui qu'en grogne ».

L'Yvana flottait dans le bassin à flots. Les deux frères aperçurent Marc sur le pont, il causait avec le capitaine. René lui fit signe, l'enfant courut à la passerelle :

— Bonjour, nous allons appareiller vous voyez.

Il tendait la main à l'aspirant et salua légèrement Rogatien qui se tenait un peu en arrière.

— Moi aussi, j'appareille, fit le soldat, c'est mon dernier jour de congé, je viens vous dire au revoir... peut-être adieu.

— On se retrouvera cher ami, où allez-vous ?

— A Paris, ma mère vient me conduire, nous partons ensemble, Mme de Kerven et sa nièce vont au-devant de Gaël renvoyé comme grand blessé.

— Vous direz à Gaël mille bonnes choses de ma part, insista Marc, nous allons à Paris nous aussi, mais nous arriverons après vous. J'aimerais à retrouver ce pauvre Gaël que j'ai quitté si malade à Ratisbonne

— Mais, où vous rejoindre à Paris ?

— Chez grand'mère. Elle a un appartement à Paris, faubourg Saint-Honoré, 645 Je n'y habiterai probablement pas, mais j'y viendrai tous les jours.

— Vous n'allez pas aller en bateau à Paris ?

— Non. L'Yvana remontera la Seine jusqu'à Rouen, nous prendrons le train d'ici, nous, c'est plus rapide.

— Quand partez-vous ?

— Notre départ est un peu retardé, nous allons faire une tournée de mer aujourd'hui.

— Votre ami Rorik n'est pas ici ? J'aurais voulu lui serrer la main avant d'aller revoir les Boches.

— Si. Il est là, mais très occupé, il est dans la chambre du télégraphe sans fils et expédie des télégrammes.

Rogatien avait violemment rougi en entendant dire que Rorik était là.

— Alors, fit René, dites-lui toute mon amitié, j'ai été heureux de le connaître.

— Et moi, ajouta Rogatien en s'avançant je vous demanderai, Monsieur, de vouloir bien aller lui montrer ce papier, c'est mon engagement, et je sais que cela l'intéresse

Marc regarda la jeune homme avec surprise, il prit la feuille tendue, timbrée du bureau de recrutement et comme il courait bien plus souvent qu'il ne marchait, il fut en un instant retourné à bord. René s'étonna de la singulière démarche de son frère.

— C'est parce que j'ai été très bien soigné à Lancrel, expliqua celui-ci avec embarras.

Marc revint très vite, il rendit le papier à l'engagé sans un mot et tendant les deux mains à René :

— Au revoir, camarade, Dieu vous ramène.

— Votre ami ne vous a rien dit pour moi ? interrogea Rogatien. Il a vu que j'ai pris la décision qu'il souhaitait.

— Non, il était en train de recevoir une dépêche, il m'a dit d'exprimer à René ses vœux.

Marc se taisait. Rogatien insista :

— Il vous a dit quelque chose, Monsieur, je vous serais bien obligé de me le répéter...

— Alors, fit Marc décidé, voici ses propres paroles ;

— Puisse-t-il recevoir le baptême du sang! pour laver ses fautes. C'est tout.

— Cela suffit. Merci, Monsieur, au revoir.

(A suivre)

Voici la rentrée !

Vous songez, Madame, à vêtir chaudement votre écolier Vous voudriez aussi lui donner de

bons vêtements qui durent

avec lesquels il puisse s'en donner à cœur joie pendant les récréations. Car vous ne tenez nullement à passer vos soirées à " raccommoder " !

Amenez-nous votre garçonnet. Nous avons ce costume solide dont il a besoin vêtement chaud et élégant que vous aurez à des

prix avantageux

Norfolk draperie fantaisie. . . . 95 75 59. »
en velours ou coteline . . 69 59. »
Uniforme belle cheviote marine *depuis* 155. »

Maison BOREL

CHAZERAIN Successeur
85, Rue du Commerce - NEVERS
" Chazerain habille bien "

PETITES ANNONCES

☞ Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

ON DEMANDE

BONNE A TOUT FAIRE, pour pavillon particulier, dans Paris.
VARIN, 28, boulevard Saint-Jacques, Paris. 29.200

BONNE A TOUT FAIRE, genre femme de chambre, Paris, dame seule. Références exigées.
Mme OUDOT, à Varzy (Nièvre) 29.257

BONNE A TOUT FAIRE.
S'adresser M. DESCHE, 17, rue des Récollets, Nevers. 29.290

BONNE pour maison bourgeoise. Offre sérieuse.
Bureau du journal. 29.232

CUISINIERE bonne à tout faire pour servir avec bonne d'enfants (2 enfants), sérieuse, bonnes références, cuisine ménage.
Mme JOZON, 4, rue Chalgrin, Paris (16e). 29.164

CUISINIERE-PATISSIERE ou CUISINIERE avec fille aide ou deux sœurs. Place stable.
Ecrire, envoyer références comtesse de CHASSEVAL, La Bussière (Loiret). 29.252

CUISINIERE, pour la campagne et Paris. Références.
Comtesse SERVOIS, La Chasseigne, Marseille-les-Aubigny (Cher). 29.227

CUISINIERE, âgée pour région lyonnaise.
S'adr. à M. André BAS, à Beaulon (Allier). 28.976

JEUNE FILLE, même débutante, sérieuse, bonne à tout faire, faisant cuisine simple, pour Paris.
Ecrire Mme des MOUTIS, château de Flacy, par Entrains (Nièvre). 29.128

CHAUFFEUR sérieux, sachant très bien conduire. Références exigées.
Bureau du journal. 28.940

JARDINIER, à mi-compte, logé.
Ecrire ou se présenter au Château de VILLEMENANT, Guérigny (Nièvre), 10 km. de Nevers. 28.931

JARDINIER célibataire, connaissant bien son métier, ou MENAGE homme jardinier, la femme pouvant aider si possible à lessiver à la machine et à la lingerie.
Bureau du journal. 28.384

JARDINIER, surtout pour légumes, célibataire, ou jardinier marié, femme basse-courière très expérimentée.
Bureau du journal. 29.097

HOMME toutes mains permis conduire auto, sachant soigner cheval, entretenir voitures, harnais, femme grille.
Ecrire, envoyer références : Comte de CHASSEVAL, La Bussière (Loiret). 29.253

MENAGE, ou séparément. Valet de chambre-chauffeur, et cuisinière. Deux maîtres.
S'adr. M. de TOULMON, 59, boulevard Victor-Hugo, Nevers. 28.991

MENAGE, garde-jardinier, avec sérieuses références.
S'adresser M. Georges REMOND, château des Pyvotins, par Garchy (Nièvre). 27.894

MENAGE, de 25 à 35 ans, honnête et sobre, le mari chauffeur, s'occupant 1 cheval, voitures et intérieur ; la femme cuisinière.
UNE FEMME DE CHAMBRE 25 à 30 ans, connaissant la coupe, repassage, ménage, service table. Bonnes références exigées. Bons gages.
Mme FRUTEL, Ozouer-le-Repos, par Mormant (S.-et-M.). 29.043

MENAGE, homme travail petite réserve, femme à tout faire, pour maison 3 personnes.
M. BERGER, Grand Vesvre, par Augy-sur-Aubois (Cher). 29.094

MENAGE, domestiques ou séparément, homme connaissant culture pour petit enclos ; femme laiterie, basse-cour, ménage. Pour campagne, au 11 novembre.
Bureau du journal. 29.102

MENAGE, valet de chambre, lingère, petite cuisine. Campagne toute l'année. Envoyer références sérieuses.
Duc de DURAS, à Chastellux (Yonne). 29.104

MENAGE, valet chauffeur et cuisinière, ensemble ou séparément.
Docteur COMTE, 13, rue Adam-Billaud, Nevers. 29.149

MENAGE, aide-jardinier, femme basse-cour et grille, au courant du service, propriété environs de Paris, communications faciles. Bons gages.
Mme Léon VANNIER, hameau de la Jonchère, par Rueil (S.-et-O.). 29.125

MENAGE sérieux, mari jardinier, femme pouvant aider maison, pour maison bourgeoise, bons gages.
Ecrire M. DUMAS, à Ormes, par Simandre (S.-et-L.). 29.138

MENAGE sérieux, l'homme pour le travail de la cour, la femme pour cuisine et ménage, ou bien une femme seule.
S'adr. M. BOURJOT, ferme d'Egligny, par Chatenay-sur-Seine. (S.-et-M.) 28.942

MENAGE pour service maison bourgeoise.
S'adresser à M. MAZERAT, 9, Cours Fleurus, Saint-Amand-Montrond (Cher). 29.242

MENAGE basse-courrier avec enfants pour travailler.
S'adresser à M NAUDIN à Crécy, par Decize (Nièvre). 29.282

PERSONNE de confiance, de 50 à 60 ans, pour vivre avec dame âgée, tenir intérieur et s'occuper de petite basse-cour. Sérieuses réf.
Mme MERLIER, le Verdin, Vierzon-Villages (Cher). 29.011

PERSONNE très sérieuse stable et de confiance comme femme de chambre.
S'adresser à Mme HENRY, Villa des Tilleuls, à Saint-Saulge (Nièvre). 29.206

VALET DE CHAMBRE-CHAUFFEUR, sérieux, et FEMME DE CHAMBRE.
Vicomte de SAVIGNY de MONCORPS, à Montambert (Nièvre). 29.251

Officiers Ministériels

A VENDRE
Pour cause de liquidation amiable
LE FONDS DE COMMERCE DE BIJOUTERIE
des anciens établissements
DUPRE-BARDARY
Sis à Saint-Amand (Cher).
Comprenant : la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, un très important outillage entièrement moderne.
Comprenant : établis, banc à tirer, laminoirs, machine à rétreindre, tour, machines à percer, mouton, presses, scies, étaux, de nombreux moteurs électriques.
Un atelier complet de machines à forçat.
Un matériel de bureau, machines à écrire, coffres, trousses de voyageurs.
Les demandes seront reçues par Me BELIN, avoué à Saint-Amand, liquidateur, jusqu'au 15 octobre prochain. 29.260

Etude de
Me GALLICHER-LAVANNE
notaire à Nevers
5, rue Gambetta

Suivant acte reçu par Me GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, le trois septembre mil neuf cent vingt-cinq enregistré à Nevers (A. C.), le quatorze septembre mil neuf cent vingt-cinq, folio 162, case 1013, M. Joseph PICHOT et Mme Blanche BONNOT, son épouse, demeurant à Nevers, rue Jean-Gautherin, n° 1, ont vendu à M. Joseph ROND et Mme Francine BUREAU, son épouse, demeurant à Nevers, rue de la Chaussade, n° 8, le fonds de commerce d'épicerie-mercerie et débit de boissons et alcools exploité à Nevers, rue Jean-Gautherin, n° 1, comportant la clientèle, l'achalandage, la licence d'exploitation, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation dudit fonds, les marchandises et le droit au bail.

La prise de possession a eu lieu le premier septembre mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion, renouvelant celle parue en ce journal, le seize septembre mil neuf cent vingt-cinq ; elles seront reçues à Nevers, en l'étude de Me Gallicher-Lavanne, notaire, où domicile est élu à cet effet.

Pour seconde insertion :
J. ROND.
F. BUREAU.
29.286

Me ROCHER, notaire à La Charité-sur-Loire, demande un CLERC aux actes courants, inscription de 1er libre. 29.262

Agents d'Affaires

GREFFE civil et commercial, à céder après décès.
S'ad. M. Paul GOULLEY, 17, rue du Pâtis, à Tonnerre (Yonne). 29.264

BAR, sur artère principale, matériel et installation modernes, bail 8 ans à 2.000 fr., logement 5 pièces, convient à gens de métier. Prix 50.000 fr.
CAFE, près gare, 2 salles, loyer 750 fr., tout casuel, beau travail, si bien tenu. Prix : 15.000 fr.
Occasion unique à saisir, cycles, machines à coudre, voitures d'enfant, magasin de vente et atelier de réparations avec outillage moderne et nombreux dont la liste peut être envoyée sur demande. Cette affaire laisse 40.000 fr. de bén. net par an, qui peuvent être prouvés par le vendeur. Prix total 55.000 francs dont 40.000 fr. compt., marchandises à terme et au gré du preneur pour la quantité. Pressé, cause maladie.
Quantité d'autres commerces à tous prix, en tous genres.
S'adresser à l'OFFICE COMMERCIAL du CREUSOT, 7, rue d'Autun, Le Creusot. 29.263

A CEDER
CAFE-BAL, gros canton, bail 19 ans, aff. 60.000 fr. Prix 35.000 à débattre. 1772
CAFE-REST., sur marché import. Aff. 80.000. Bail 12 ans. Prix 35.000, cause maladie. 1785
BOULANGERIE, sans port. Bail et loyer intér. Aff. 1 quint. 80 p. jour. Prix 19.000 fr. 1804
TABAC-BUVETTE, près gare, aff. 230.000 dont 100.000 buvette. Bail 12 ans. Prix 100.000 fr. à débattre. Facilité. 1750
PATISSERIE BOULANGERIE avec succursale sur gare. Bail 12 ans. Aff. 65.000 pâtisserie, 2 quint. boulangerie. Prix 80.000 fr. On se retire. 1799
HOTEL-CHAMBRES, 17 n°, bail à volonté. Aff. 150.000 fr. Prix à débattre.
LINGERIE - BONNETERIE, aff. 200.000 fr. Bail à volonté. Prix 65.000 fr. Grande facilité paiement.
S'adresser pour tous renseignements à M. BERNIOT, 17, rue du Prinal, Bourges. 29.270

A vendre dans l'Aube, excellente affaire CHAPELLERIE, bail 9 ans, loyer 2.200 fr. Aff. 270.000. Prix 130.000 fr. dont 70.000 cpt.
S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, Dijon. 29.107

CAFE - HOTEL RESTAURANT, canton Loiret, bail à volonté, aff. 150.000, 14 chambres avec 20 lits. Px. av. matér. 80.000, on se retire. 3756
S'ad. VION, 38, rue de la République, ORLEANS.
BOUCHERIE, près Orléans, bail à volonté, loyer 1500, beau ch. d'aff., installation marbre. Px. 38.000 Facilités. 3705
S'ad. VION, 38, rue de la République, ORLEANS.
CAFE-TABACS, formant angle rues, plein centre gde ville, bail 16 ans, loyer 2700, très beau local. Px. 115.000. 3762
S'ad. VION, 38, rue de la République, ORLEANS.
EPICERIE - BUVETTE, préfect., aff. 80.000 dont les 3/4 en buvette, bail 9 ans, loyer 850, Px. 30.000. 3725
S'ad. VION, 38, rue de la République, ORLEANS.
MERCERIE BONNETERIE MODES, petite ville, bail à volonté, loyer 1400, beau local. Px. 15.000 3489
S'ad. VION, 38, rue de la République, ORLEANS.
ARMURERIE-CYCLES, petite ville Centre, bail 12 ans, loyer 900. Aff. 75.000. Px. 25.000. 3673
S'ad. VION, 38, rue de la République, ORLEANS. 29.268

A CEDER
MERCERIE-BONNETERIE MODES
Sans concurrence
Sous-préfecture. Bail à vol. Gros chiffre d'aff.
Prix : 65.000 fr., gdes facil.
S'adr. Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges. 29.028

VEUVE céderai son commerce de vins en gros, tenu 25 ans, situé dans ville du Centre, sur route nationale, bail 12 ans, loyer 2.500. 8 pièces logement, grands locaux, 70 ½ muids, 250 fûts environ, cheval, 3 voitures, 1 bascule, 1 échaudeuse, bureau. Vendu au prix du matériel. 25.000 fr. dont 15.000 comptant.
S'adr. à LACOMBE, négociant en biens, villa Castel-Neuf, à Guérigny (Nièvre). 29.159

A CEDER
VINS ET VINAIGRES EN GROS
Import. canton du Cher. Bail à vol. Import. matériel.
Prix : 60.000 fr., facilités.
S'adr. Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges. 29.029

A céder à Vierzon
BON SALON DE COIFFURE
(H. et D.), sans concurrence. Belle inst. Bail et loyer int. Chiffre aff. prouvé. Prix 25.000 francs, facil.
Sad' Cabinet L. NERAUT, 11, rue des Arènes, à Bourges. 28.839

Etranger achèterait BEAU CHATEAU avec parc.
PERROTTE, 30, rue République, Lyon. 26.489

LA MUTATION

Société anonyme au capital de 4.000.000
Siège social PARIS, 145, rue du Faubourg-Saint-Denis
Agence Principale du Centre
NEVERS, 5, rue La Fayette, Téléph 5-05

1 B. — CAFE-BILLARD, gde ville Centre, bail et loyer intéressants, bénéfices nets 35.000, à enlever avec 100.000 cpt.
2 B. — TABAC-CAFE-RESTAURANT, jolie ville 1 heure de Paris, bail 22 ans, gros bénéfices, à enlever avec 200.000 cpt.
4052. — CAFE-HOTEL-RESTAURANT, grande ville, situation privilégiée, bail 20 ans, loyer très modéré, 93 n°, tout confort moderne, très gros chiffre d'affaires.
4051. — HOTEL-CAFE-RESTAURANT, jolie ville Nièvre, bail à volonté à 3.500, prix 85.000, cpt. à débattre.
4018. — CAFE, ville touristes Centre, bail 8 ans à 1600 fr., très bien placé, prix 55.000, cpt. à débattre. Occasion.
4051. — CAFE, ville industrielle Centre, loyer insignifiant, coin de rues, près usine. Prix 20.000, cpt. à débattre.
4075. — CAFE-BAL, banlieue gde ville, affaire très bien placée et d'avenir, on cède immeuble et fonds, prix 85.000, facilités.
4024. — RESTAURANT-CHAMBRES, ville industrielle Nièvre, bail 10 ans à 1800, chiffre d'affaires intéressant, on traite avec 55.000 cpt. Pressé, cause santé.
4015. — EPICERIE-TABAC, ville industrielle Centre, bail 9 ans, loyer 800, à enlever avec 15.000 cpt.
4016.— CYCLES-QUINCAILLERIE, Nièvre, à céder cause décès, prix 22.000, cpt. à débattre.
4028. — GRAINS, gros et détail, bail à volonté, loyer modéré, gros chiffre d'affaires, tenu 28 ans par le propriétaire actuel, prix 50.000, cpt. à débattre.
4066. — IMPORTANT MAGASIN DE CHAUSSURES, ville industrielle, bail à volonté à 2.500, plein centre, sur principale artère, vaste magasin, dépendances, beau logement, prix 60.000, cpt. à débattre, facilités pour marchandises.
4079. — GLACES-PAPIERS PEINTS, gde ville, très bien placé, tenu depuis 40 ans, bail et loyer à débattre. prix 65.000. Facilités.
4054. — EPICERIE-BUVETTE, bien placée sur gde artère, près usine, vaste locaux, beau logement, long bail à 1.000 fr., à enlever avec 25.000 cpt.

A CÉDER

Gd HOTEL sur garc, 58 n°s, conf. mod., long bail, peu de loyer. Prix à débattre. Santé.
CAFE, sur usine, avec bal, affaires 120.000 fr., traite avec 50.000 fr., bail à volonté, loyer payé par chambres.
TABAC-COMPTOIR, sur place imp. Aff. 800 fr. par jour. Prix 100.000 fr., facilités, bail à volonté.
BONNETERIE-MERCERIE-LAYETTES, bel étab. d'angle gde ville, aff. 180.000 fr. Prix 70.000 fr.
CAFE BAR-REST.-CHAMBRES, gde ville passage, affaires 70.000. Prix 38.000 fr. Facilités.
PATISSERIE-CONFISERIE-EPICERIE, aff. 150.000, dont 60.000 en pât. Bail à vol. Px. 45.000, facilités, vieille maison.
S'ad. à M. PITAULT, Agence l'ETOILE du CENTRE, 32, avenue de la Gare, à Bourges. 29.266

A VENDRE A L'AMIABLE

Bon Domaine

CULTURE ET ELEVAGE
Situé sur les confins du Cher et de l'Allier
Comprenant :
Bâtiments d'habitation et d'exploitation.
Terres de culture ..... 58 hectares
Prés et pacages avec eau 37
Superficie totale ..... 95 hectares env.
Entrée en jouissance au gré de l'acquéreur
TRES GRANDES FACILITES DE PAIEMENT
FACULTE D'ECHANGER
Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges (Cher). 29.174

A VENDRE A L'AMIABLE

Bon Domaine d'élevage

Situé région de Vallon-en-Sully (Allier)
COMPRENANT :
Bâtiment d'habitation et d'exploitation.
Terres de culture ..... 15 hectares
Prés et pacages avec eau 35
Contenance totale..... 50 hectares env.
Entrée en jouissance au gré de l'acquéreur
Très grandes facilités de paiement. — 5 % en sus du prix
FACULTE D'ECHANGER
Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser : M. L. NERAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges (Cher). 29.109

A VENDRE A L'AMIABLE

Joli Domaine de culture

possibilité de faire élevage, situé région d'Urçay (Allier).
COMPRENANT :
Bâtiment d'habitation et d'exploitation.
Terre de culture, prés et pacages avec eau, 45 hectares environ.
Entrée en jouissance au gré de l'acquéreur
Très grandes facilités de paiement. — 5 % en sus du prix
FACULTE D'ECHANGER
Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser : M. L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher). 29.108

2751. — VINS-HOTEL, sur rivière gr. ville. Bail 17 ans, loy. 3.000 fr. Aff. 84.000 fr. à 40 %. S. comptoir, s. à m., cuis., ch. pers., 14 n°, eau, gaz, élect. Prix à déb. 85.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau. 29.105

2791. — ARTICLES RELIGIEUX, imp. ville très commerçante. Bail 12 ans, loy. 2.300 fr. Aff. 130.000 fr. laissant de très beaux bénéfices (progrès const.). Très belle instal., au centre des aff., beau logt. Prix à déb. et facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2733 — CAFE-HOTEL, gr. ville S. M. Bail 9 ans, loy. 2.200 fr. Aff. 45.000 fr. en buv. (1 ch. et rest.). On place net 18.000 fr. S. comptoir, s. à m., cuis., 18 n°, 2 ch. pers., ch. bonne. Prix à déb. On traite avec 50.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2691. — MARECHALERIE-TAILLANDERIE - QUINCAILLERIE, plein centre ville S. O. Bail 10 ans, loy. 1.300 fr. Aff. 56.000 fr. en travail (ferrure 23 et 24 fr.) et 22.000 fr. en vente. Bout., s. à m., cuis., 4 ch., cour, hangar, bel atelier, ch. d'ouvrier. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.
2734. — EPICERIE-BUVETTE centre gr. ville. Bail 12 ans, loy. 2.000 fr. Aff. 75.000 fr. (30.000 fr. en buv.). On place net 10.000 fr. Bout., s. comptoir, cuis., s. à m., ch., dépend. Prix à déb. 25.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.
2748. — GRAINS et FOURRAGES, bon coin centre gr. ville. Bail 7 ans et à vol., loy. 650 fr. Aff. 175.000 fr. en détail. On place net 20.000 fr. par an. Bout., cuis., 4 ch., 3 gr. magasins de 140 m2. Bon matériel. Prix à déb. 55.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2696. — VINS-LIQUEURS-TABAC-EPICERIE, tenu 27 ans, commune S. O. Bail 7 ans, loy. 600 fr. Aff. 90.000 fr., dont 30.000 fr. en liq. 4 salles, cuis., 8 ch. dont 4 meubl., dépend., jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. comptant.
FRANCHON, Fontainebleau.

A CEDER
HOTEL - BUVETTE, ville commerç. rég., 7 chambres meublées, bail 18 années, loyer 2.700 fr. dont une partie est payée par le produit des écuries. Prix demandé 68.000 fr. moitié comptant.
S'adr. Agence MARTINET, Saint-Amand (Cher).

A CEDER
BOULANGERIE, ville du Cher, bail à volonté, loyer 1.700 fr., 105 quintaux par mois, peut mieux faire. Prix demandé 35.000 fr. dont 20.000 francs comptant.
S'adr. Agence MARTINET, Saint-Amand (Cher). 29.261

A LOUER DE SUITE
Pour tout commerce
IMMEUBLE
sis à Moulins, rue de Lyon, n° 81 et 83, à 200 mètres de la gare.
Comprenant :
Une grande maison, 6 pièces, mansarde, grenier, cave.
Une petite maison 3 pièces, cave et grenier.
Une vaste cour d'environ 1.000 mètres carrés.
Eau, gaz, électricité.
S'adr. à M. C. BOILARD, agence de ventes et locations, à Moulins, 1, route de Lyon. Tél. 4.31. 28.629

Vente de Fond de Commerce

FONDS DE MENUISERIE, forte commune, environs de Montargis, sur la ligne Sens, cause double emploi, pressé. Prix très intéressant.
Bureau du journal. Timbre pour réponse. 29.133

Ventes de propriétés

A VENDRE
Le dimanche 4 octobre, à Andryes (Yonne).
1 MAISON 9 pièces avec 1er, 3 ares de jardin.
1 MAISON 3 pièces, vaste bâtiment d'exploitation, 3 a. 50 de jardin, situées à Andryes, proximité d'une gare. Prix modéré.
S'adresser pour renseignements à Me MARGUET, notaire, Coulanges-sur-Yonne (Yonne). 29.009

Locations

ON OFFRE
La location des PRES DE NIRY, appartenant à M. de SAINT-PEREUSE, aura lieu le 8 novembre, à 14 heures, chez M. LEGER, au bourg de Saint-Péreuse (Nièvre).
Pour visiter, s'adresser à M. LEGER. 29.247

Ventes

CAMION SAURER, 3 t. 500, 10.000 fr.
CAMIONNETTE 1.500 kilos, CHARRON, 12.500.
CAMIONNETTE 500 kilos, RENAULT, 4.000.
CHASSIS 11 CV. Renault, pouvant faire camionnette 800 kilos, 7.000.
TORPEDO 4 places, 12 CV., VINOT, 8.500.
Jean COUJARD, Decize, téléphone 42. 29.254

COUPE RENAULT 11 CV. 1911, Prix intéressant, à enlever de suite.
S'ad. M. CHALMET, Garage du Centre, à Saint-Saulge (Nièvre), tél. n° 12. 29.152

SALLE A MANGER, buffet Renaissance, cause départ.
Bureau du journal. 29.219

TRICOTEUSES rectilignes, circulaires, toutes jauges. Laines, cotons, fils. Prix de gros. Cat., éch., apprent. gratuit. La LABORIEUSE, 10, rue de la Charité, Lyon. 27.684

PRESSOIR sur roues, bon état, 9 hectos.
S'adresser à M. GUILLOT, retraité, à Boisgibault, Tracy (Nièvre). 29.256

MOTO HARLEY, état neuf, avec side, cadre renforcé, 2.900 fr. à débattre.
M. BOUILLE aîné, rue Gambetta, Moulins (Allier). 29.254

Personnel

ON DEMANDE
APPRENTIS et EMPLOYES, mercerie-bonneterie.
Maison BONNEAU-BARBIER Avallon (Yonne). 29.163

AGENTS rég. demand. br. capt. assur. société. modern. à gr. rendement. Gr. bénéf. Ecr. Bureau d'Affaires, Azy-le-Vif (Nièvre) 28.937

AGENTS GENERAUX d'assurances et SOUS-AGENTS, pour région du centre, par importante Cie à primes fixes contre tous risques.
Ecrire TARDY-JOUBERT, 11, place Emile-Goudeau, Paris (18e). 29.248

CAISSIER AIDE - COMPTABLE et une STENO-DACTYLOGRAPHE.
Bureau du journal. 29.205

COIFFEUR SALONNIER, bon salaire.
Ecrire M. NORES, coiffeur, Autun (S.-et-L.). 29.267

HOMME marié, connaissant les chevaux, pour transports et déménagements, logé, bons gages ; la femme occupée ou non, pourboires.
S'adr. à M. Henri LASNE, correspondant du chemin de fer, Cosne (Nièvre). 29.168

2 HOMMES pour extraire du sable de la Loire, au moyen de deux gabarreaux.
S'ad. PERRIER, fabricant ciment, à la Jonction, Nevers. 29.183

HOMME, pour service de magasin et courses, de suite.
Bureau du journal. 29.241

JEUNE HOMME, de 13 à 15 ans, pour maison de gros.
Bureau du journal. 29.240

MOULEURS, très bons salaires assurés. Réponse à toute demande d'emploi.
FONDERIE DEBARD, Châteauroux (Indre). 29.243

OUVRIERS AGRICOLES pouvant conduire camion et donner soins autos et faire tous travaux agricoles, logés avec famille.
S'adresser à M. André BAS, à Lurcy, par Toury-Lurcy (Nièvre). 28.977

OUVRIER COIFFEUR, salaire assuré 650 fr., de suite.
M. SIGURET, rue du Chemin-de-Fer, Nevers. 29.157

OUVRIERE MODISTE, dans fort canton du Cher, nourrie, logée, très pressé.
Bureau du journal. 29.172

OUTILLEUR - MATRICEUR, pour la province, références exigées.
Bureau du journal. 28.172

PLOMBIERS, TUYAUTEURS et AJUSTEURS.
S'adres. BORSWISK FRANÇAISE, à Nevers. 29.278

JEUNE HOMME, de 13 à 15 ans, pour emploi de bureau.
S'adresser 4, rue des Docks, Nevers. 29.281

ON OFFRE
JEUNE HOMME, 23 ans, libéré service militaire, bonne instruction secondaire, connaissant comptabilité, demande emploi bureau.
Bureau du journal. 29.126

GENS DE MAISON
ON DEMANDE
BONNE A TOUT FAIRE, très bonnes références.
Bureau du journal. 29.255

JEUNE BONNE, pour café, urgent.
M. DARD, à Flez-Cuzy, par Tannay (Nièvre). 29.100

CHAUFFEUR et un ENGRENEUR, pour le battage. Bons gages.
S'adresser à M. DERREZ, à Charmont (Aube). 29.165

UN GARDE, inutile de se présenter sans de bonnes références.
S'adresser à M. MARTEAU, régisseur, au château de la Vénerie, par Champlemy (Nièvre). 29.090

Seconde FEMME de CHAMBRE, sérieuse, catholique, aimant enfant.
DUPONT, 58, av. du Roule, Neuilly-sur-Seine. 29.273

Divers

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 45 la bouteille.
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

Librairie-Papeterie
Th. ROPITEAU
HURÉ, Successeur
Place Guy-Coquille, NEVERS
Rentrée des Classes
Grand choix d'articles pour écoliers. Livres classiques neufs et d'occasion. Pochettes, compas, serviettes, cartables, musettes de première qualité et tous articles d'écoliers à des prix sans concurrence.
Voir notre collection d'ouvrages nivernais

Pianos
Les meilleures marques
Soucieux de vos intérêts avant tout achat
voyez les prix, le choix
COSNE (Nièvre)
Maison Gaston GAUTHRON
Accordeur diplomé de la Maison PLEYEL

L'OPTIQUE est une science
MYOPES ou PRESBYTES
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.
AUX LUNETIERS
C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

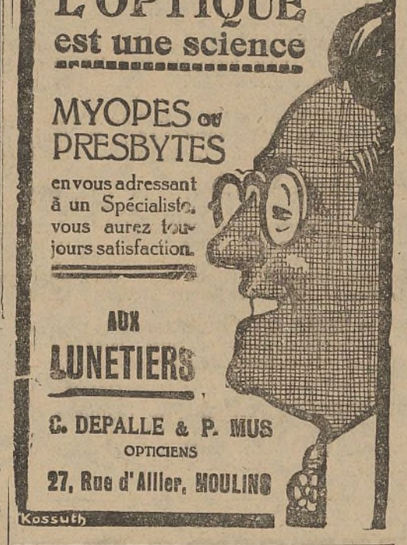

A VENDRE
Papier Journal Blanc
POUR ALIMENTATION
2 francs le kilo
Bureau du journal.

PEUGEOT 5 CV.		PEUGEOT 10 CV.		PEUGEOT 11 CV.	
Cabriolet 2-3 places....	14.500	Torp. 4 pl. luxe.....	21.800	Torp. tourisme luxe....	25.900
3 places en trèfle	14.400	Torp. transformable ..	22.500	Torp. grand luxe.....	28.900
Normande	12.300	Conduite intérieure	30.000	Torp. confort 6 places.	32.800
Grand sport	15.900	Charrette normande ..	18.500	Conduite intérieure ...	34.000

Majoration pour pneumatiques 5 CV.: 465 fr.— 10 et 11 CV.: 630 fr.
Agence : BAUDOT Fils
CERCY-LA-TOUR -- Téléphone 6

Au Fouillis des Dames
19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
Il vient d'arriver un grand stock de CHEMISES AMERICAINES POUR DAMES, en laine, premier choix.
Grand choix de gilets laine fantaisie pour dames et enfants.
Manteaux velours de laine, robes gabardine, cache-cols, écharpes, chemises, cravates et chaussettes, dernière nouveauté, pour hommes.
Magasin ouvert dimanches et jours de fêtes jusqu'à midi. ENTRÉE LIBRE

-: NEVERS :-
LINCOLN - Ford - Tracteur FORDSON
LA VOITURE UNIVERSELLE
— Agence Officielle —
GARAGE A. MONTEL
41 ter, Rue de Paris — NEVERS
Provisoirement : S'adresser, pendant la période de construction :
26, rue Jean-Jaurès, NEVERS, ou LA CHARITÉ Téléphone 65,

AUX DEUX CLOCHERS
Ses EAUX DE COLOGNE extra
A exiger partout
Gros: Gabriel CLAYEUX, La Charité (NIEVRE) Tél. 32

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
Ancienne Maison H. JAILLETTE
Gabriel PLAULT
SUCCESSEUR
8, rue Lafayette — NEVERS — 23, rue des Merciers
Grand choix de lainages haute nouveauté pour Robes et Manteaux
VOIR NOS PRIX ET QUALITÉS
Maison de confiance se recommandant par la qualité de ses tissus

Eau Minérale Gazeuse Ferrugineuse
NATURELLE
SOURCE GARNIER
A GARCHIZY
Près POUGUES-LES-EAUX (Nièvre)
La plus agréable et la plus rafraîchissante des eaux de table naturelles
-:- PRIX MODERES -:-
Adresser lettres et commandes :
A M. P. GARNIER, propriétaire
FOURCHAMBAULT (Nièvre).

La graisse beurrée La Savoyarde remplace le beurre
elle est fabriquée à LAROCHE (Hte Savoie)

A LA SAMARITAINE

J. MESSIET & Fils

1, rue de la Pelleterie et 2, rue Ferdinand-Gambon

Exposition et Mise en Vente DES

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Le SAMEDI 26 SEPTEMBRE et Jours suivants

VELOURS DE LAINE, bonne qualité pour manteaux, pure laine, largeur 130 c/m. Le mètre ..... 23 »

GABARDINE pure laine, qualité d'usage, grand choix de coloris mode, et noir. Largeur 95-100 c/m. Le mètre.....12.75

GABARDINE pure laine, côtes fines, très belle qualité, pour costumes et vêtements, toutes nuances de la saison et noir. Largeur 130 c/m. Le mètre.....19.50

SERGE fine pure laine, noir et marine Largeur 95 c/m. Le mètre.....12.50

TRES BELLE DRAPERIE écossais et rayures, haute nouveauté, pure laine, pour vêtements et manteaux. Largeur 140 c/m. Le mètre .....23 »

DRAPERIE FANTAISIE pour costumes et manteaux, dispositions nouvelles. Largeur 140 c/m. Le mètre..... 27 et 23 »

ECOSSAIS laine pour robes, grand choix de dispositions. Largeur 95 ; 100 c/m, depuis, Le mètre .....10 »
Largeur 140 c/m, depuis, le mètre...25 »

RAYURE haute nouveauté sur fond serge. Largeur 95 c/m. Le mètre depuis...11 »

NUBIENNE unie pure laine, grand choix, nuances fines. Largeur 95 ; 100 c/m. Le mètre 10 50

NUBIENNE imprimerie pure laine, jolies dispositions nouvelles. Largeur 100 c/m. Depuis, le mètre.....13 50

FLANELLE imprimée pure laine, pour robes et blouses, largeur 70 c/m. Le mètre depuis 9.90

VELOURS ANGLAIS, façon soie pour robes et costumes, belle qualité, en noir, largeur 70 c/m. Le mètre.....25 »

TOILE DE SOIE très belle qualité, grand choix nuances fines, très solide et lavable, pour blouses et lingerie. Largeur 80 c/m. Le mètre 11.50

CREPE DE CHINE tout soie, qualité d'usage, nuances mode. Largeur 100 c/m. Le mètre 19.90

CREPE MAROCAIN soie imprimée, très belle qualité. Largeur 100 c/m. A profiter. Le mètre .....23 »

MOUFLONNE COTON, très belle qualité, jolies dispositions nouvelles. Largeur 80 c/m. Le mètre depuis..... 6.90

SATIN COTON noir pour écoliers, article d'usage grand teint. Largeur 100 c/m. Le mètre 6.75
Largeur 130 c/m. Le mètre..... 8.50

TENNIS ECRU pour lingerie. Le mètre 3.95

COUVRE-PIEDS cretonne imprimerie doublée andrinople :

220 × 200	180 × 160
75 »	49 »

COUVRE-PIEDS satinette double face, intérieur laine, tous coloris

220 × 230	210 × 190	190 × 160
165 »	120 »	89 »

COUVERTURES BLANCHES pure laine, cordées aux deux extrémités. Filets bleus ou rouges,

245 × 220	220 × 175
113 »	80 »

FLANELLE BLANCHE pure laine. Largeur 80 c/m. Le mètre..... 8.50

BAS COTON noir, qualité d'usage, toutes tailles. La paire 3.25

CAMISOLES tricot écru, pour dames, article très résistant..... 8.50

VOIR NOS ÉTALAGES DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

AUX FABRIQUES FRANÇAISES

65, rue du Commerce Téléphone 1-118 — **NEVERS** — 65, rue du Commerce R. C. NEVERS 151 B

LUNDI 28 SEPTEMBRE
ET TOUTE LA SEMAINE

SEMAINE des TISSUS

Et Premières Nouveautés en Confections

OCCASIONS REMARQUABLES

VELOURS côtelé uni, toutes nuances, pour blouses et peignoirs. Largeur 70 cm. Le mètre..... 8.25

VELOURS côtelé imprimé, polies dispositions. pour robes, blouses et peignoirs. Largeur 70 cm. Le mètre..... 1 .50

TOILE DE LYON, souple et brillante, pour blouses et doublures. Largeur 80 cm. Le mètre..... 8.50

CREPE DE CHINE pure soie, pour robes, casaques et lingerie, toutes nuances et noir. Largeur 100 cm. Le mètre 16.50

CREPE SAFF tout soie, article recommandé pour lingerie et corsage. Largeur 90 cm. Le mètre .....14 »

FANTAISIE soie dessin chevron, pour manteaux. Largeur 100 cm. Le mètre ..... 32 »

FAÇONNE SOIE, joli dessin pour manteaux, nègre et noir. Largeur 100 cm. Le mètre .....27 »

DAMAS pour doublures, toutes nuances, unies et glacées. Largeur 90 cm. Le mètre 16.50

FANTAISIE mélangé grisaille, pour robes et peignoirs. Largeur 90 cm. Le mètre 6.75

VELOURS DE LAINE uni, belle qualité, pour manteaux, toutes nuances. Largeur 140 cm. Le mètre ..... 24 »

POPELINE unie, pure laine décatie, pour costumes et manteaux, toutes nuances, marine et noir. Largeur 130 cm. Le mètre..... 26 »

DRAPERIE genre anglais, pour costumes et manteaux. Existe en nuances mélangées, castor, marron, nègre, acajou et gris. Largeur 140 cm. Le mètre ..... 27 »

OTTOMAN velours pure laine, article nouveau, pour manteaux, toutes nuances. Largeur 140 cm. Le mètre ..... 27 »

OTTOMAN pure laine, tous coloris et noir, pour costumes et manteaux. Largeur 130 cm. Le mètre..... 29 »

DRAP ZIBELINE, jolis coloris mélangés, pour manteaux. Largeur 140. Le mètre ..... 29 »

VELOURS LAINE givré soie, nouveauté de la saison, nuances modes. Largeur 140. Le mètre ..... 33 »

EPINGLE façonné noir laine et soie, dessin nouveau formant chevron, pour manteaux. Largeur 100. Le mètre 43 »

PALETOT redingote en belle draperie fantaisie pure laine, fait par tailleur, col et parements velours. Longueur 110 RÉCLAME 115 »

VELOUTINE pour peignoirs, dessins nouveaux, largeur 80. Le mètre 5.90

FANTAISIE haute nouveauté, article molletonné et chaud, pour robes et peignoirs, dispositions nouvelles, largeur 80, Le mètre 7.90

JOLIES IMPRESSIONS nouvelles sur satinettes similisée pour doublures et tabliers. Largeur 80 cm. Le mètre 5.90
Largeur 100 cm. Le mètre 7.50

ZENANA, article spécial pour robes d'intérieur, toutes nuances. mode. Largeur 100 cm. Le mètre 15.90

La femme soucieuse de ses achats est cliente fidèle des FABRIQUES FRANÇAISES

Vendre au comptant, pour vendre bon marché

Voir Dimanche 17, notre EXPOSITION SPÉCIALE

- Ouverture d'UN RAYON DE MODES -

MEUBLES

LES PLUS SOLIDES
LES PLUS ELEGANTS

MONANGE

FAITS DANS NOS USINES
LIVRES PAR

MM. MONANGE

ILS SONT GARANTIS SUR FACTURE
ET SONT LES MEILLEURS MARCHES

COSNE - NIÈVRE

MAMANS, NOURRICES

la **MINÉROLASE DUPEYROUX** augmentera votre lait en quantité et qualité, sauvera vos dents et vos cheveux menacés par l'allaitement, aidera votre **BÉBÉ** à supporter **sevrage et dentition.** Un Flacon-Cure de Minérolase est envoyé franco poste domicile contre **13f50** en mandat-carte adressé au Dr DUPEYROUX, 5, Sq. de Messine, Paris.

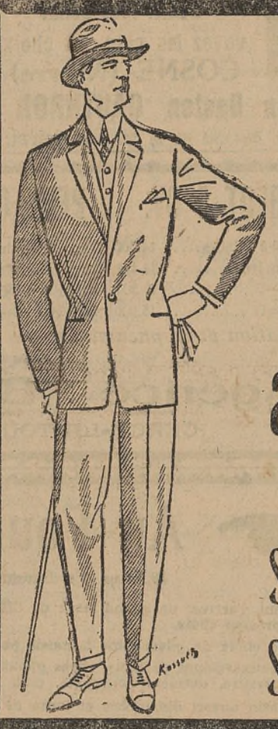

Pour la saison d'hiver le choix

Le plus CONSIDÉRABLE de

Pardessus et Complets

au **BON MARCHÉ**

NEVERS

Séries de Costumes 295, 240, 195, 160, 95 fr.

Séries de Pardessus 275, 220, 175, 125, 89 fr.

Sur Télégramme

Je vous envoie immédiatement n'importe quelle pièce d'origine

FORD

Mon organisation fordiste spécialisée, la plus importante de la région
Stock complet, continuellement renouvellé

ATELIER DE RÉPARATIONS

Tous les travaux sur **FORD** *sont exécutés par des spécialistes, et seul dans la région possèdant un outillage spécial pour la réparation de la voiture* **FORD**

R. MATHIAS

MODERNE GARAGE 14, rue Saint-Genest NEVERS
TÉLÉPHONE 3-27

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis

R. C. Nevers 560 — ENTIÈREMENT FAIT A LA MAIN

FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES
(mains et mécaniques)
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE
LE MEILLEUR MARCHE A QUALITE EGALE

A la Ville du Puy

Mlle L. CRÉTEAUX
18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

ARRACHEURS de POMMES DE TERRE
BROYEURS DE TUBERCULES — COUPES-RACINES DE TOUTES MARQUES
ECREMEUSES MARQUE « LUTECIA »

GIRAULT-LECAS
Maison THEVENIN, à Champlemy (Nièvre)

GRANDS MAGASINS

PAILLARD-DUPAIN

14-16, rue Saint-Jacques COSNE-SUR-LOIRE 1, rue Neuve (près l'Église)

Ouverture de la Saison d'Hiver

EXPOSITION GÉNÉRALE DES Dernières Nouveautés parues

POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

Tout ce qui concerne l'habillement des Fillettes et des Garçonnets

Nous vendons bon marché et entièrement de confiance

GRAND

Garage de la Gare

MIAS & LEBAS
42, Avenue Georges-Clémenceau, NEVERS
Téléphone 2-73

AGENCE

Peugeot

5 CV et 10 CV de démonstration
Livraison rapide

Location — Réparations — Prix réduits
Ouvert jour et nuit

A l'occasion de la TOUSSAINT

BON-PRIME A DECOUPER

Tout lecteur qui découpera cette annonce et l'enverra, avec une bonne photographie à Monsieur le Directeur du Service des Grands Portraits, 28, avenue de Clichy, PARIS (18e arr.), recevra à titre de prime, gratuitement, dans le délai d'un mois, un grand portrait artistique, entièrement terminé à la main, d'une valeur de cinquante francs.

A la livraison du portrait, seulement, le lecteur aura à verser la somme de six francs pour remboursement des frais de poste et d'emballage.

DELAHAYE

10-12-15-18 CV
La vieille Marque française. Universellement réputé

Agent pour la Nièvre :
GRAND
Garage de la Nièvre
6, rue Félix-Faure, NEVERS

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.